

---

**Master 2**

**Jeunesse : politiques  
et prises en charge**

Promotion : **2012-2013**

---

**« Quand les mots deviennent des  
maux »**

---

Thomas Brisson

10 Juin 2013

---

## Remerciements

---

**Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui m'ont apporté leur contribution à la réalisation de cette recherche à savoir :**

Aux adolescents ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger.

Aux parents des adolescents ayant participé à un séjour de rupture.

Aux organisateurs de séjours de rupture : Ribinad et Extra Balle.

À mes tuteurs : Christophe Moreau & Virginie Muniglia.

À Sotiria Amarantos.

Au groupe de thérapie du mercredi après-midi.

À ma relectrice.

---

## S o m m a i r e

---

<b>I. Introduction et problématisation de la recherche.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Qui sont les adolescents difficiles concernés ?.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Qu'est-ce qu'un séjour de rupture ?.....</b>	<b>11</b>
2.1 Présentation des Structures d'Accueil Non traditionnelles .....	12
2.2 Présentation des Centres Éducatifs Renforcés .....	13
<b>3. Les séjours de rupture à l'étranger : vers une définition et des valeurs communes. ....</b>	<b>15</b>
<b>4. La méthodologie.....</b>	<b>20</b>
4.1 Les perceptions adolescentes .....	21
4.2 Les perceptions parentales .....	22
4.3 L'apport institutionnel.....	23
<b>5 Les séjours de rupture dans le monde juridique de l'action sociale et médico-sociale : Une construction progressive.....</b>	<b>25</b>
5.1 Impact des lois du 2 Janvier 2002 et 5 Mars 2007.....	25
5.2 Vers un cadre « réglementaire » des séjours de rupture.....	29
5.3 L'obligation d'un accompagnement professionnalisé ?.....	34
<b>II. Les séjours de rupture : vers un cheminement ? .....</b>	<b>37</b>
<b>1 La rupture comme levier.....</b>	<b>37</b>
<b>2 Vers des processus d'une socialisation renouvelée .....</b>	<b>39</b>
<b>3 L'émergence du « Je ».....</b>	<b>45</b>
<b>4 Le rôle du corps dans la construction de soi .....</b>	<b>52</b>
<b>5 La mise en mots comme processus réflexif.....</b>	<b>56</b>
<b>III. D'incasable à acteur social ? .....</b>	<b>61</b>
<b>1 Construire des nouvelles relations avec les pairs.....</b>	<b>61</b>
<b>2 Un milieu « secure » : un levier dans la relation à autrui ? .....</b>	<b>66</b>
<b>3 Reprendre un cursus scolaire et professionnel : un levier contre « la disqualification sociale » .....</b>	<b>70</b>
<b>4 Se mettre en mouvement.....</b>	<b>73</b>
<b>IV. Conclusion : limites et perspectives.....</b>	<b>80</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>86</b>
<b>Liste des annexes.....</b>	<b>89</b>

---

## Liste des sigles utilisés

---

- ❖ CER : Centre Educatif Renforcé.
- ❖ UEER : Unité à Encadrement Educatif Renforcé.
- ❖ SANT : Structure d'Accueil Non Traditionnelle.
- ❖ CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
- ❖ L'IGAS : L'Inspection Générale des Affaires Générales.
- ❖ PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- ❖ IGSJ : Inspection Générale des Services Judiciaires.
- ❖ FNLV : Fédération Nationale des Lieux de Vie.
- ❖ DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale.
- ❖ CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles.
- ❖ ONED : Observatoire Nationale de l'Enfance en Danger.
- ❖ PEQC : Pôle de l'Évaluation, de la Qualité et du Conseil.
- ❖ MEPP : Mission d'Évaluation des Politiques Publiques.
- ❖ OSER : Organisateur de Séjours Éducatifs dits de Rupture.

## I. Introduction et problématisation de la recherche

Dans nos sociétés occidentales, l'adolescence est une étape, une étape qui implique différents changements physiques et psychiques. C'est un moment de troubles chez l'enfant, il se retrouve face à un corps qu'il ne reconnaît plus. Ces transformations vont le placer en défaut par rapport à son propre corps, impactant considérablement sa construction identitaire<sup>1</sup>. L'objet de ma recherche s'orientera vers les adolescents en difficulté placés en institutions éducatives. En effet, l'adolescence est une période de troubles légitimes qui majoritairement fait partie du processus amenant à l'âge adulte. Malheureusement chez certains adolescents, ces troubles se révèlent être plus que des périodes d'adaptation à ces transformations. À l'évidence, chez certains adolescents ces troubles font écho à des carences (affectives, éducatives...) développées pendant l'enfance. Ainsi, cette étape qui normalement est épisodique va venir perturber progressivement leurs constructions identitaires<sup>2</sup>. De ce fait, ces adolescents vont progressivement se placer en marge des attentes voulues par la société (l'intégration scolaire par exemple) et se démarquer de différentes façons (délinquance, décrochage scolaire...). En principe la société a un devoir de les protéger et de leur permettre leur développement. Au sein même de cette catégorie d'adolescent difficile, il existe des adolescents qui mettent en défaut ces institutions éducatives les laissant ainsi dépourvus de prise en charge. Mon objet d'étude s'attachera à analyser un des outils mis à leur disposition pour leur donner les moyens de se reconstruire socialement. En effet, face à cette demande sociale qu'ont suscitée ces adolescents difficiles, différentes réponses se sont constituées afin de pouvoir adapter une mesure éducative pour ces adolescents requérant une aide sociale spécifique. Ma recherche portera sur ces prises en charge non traditionnelles auprès des adolescents difficiles qui parfois semblent montrer que les solutions existantes ne peuvent remplir les attentes envers ce public.

Tout d'abord, il me semble juste d'expliquer par quel parcours ces adolescents difficiles se retrouvent dans ces prises en charge. En termes de protection des adolescents, deux types de décisions statuent sur les processus de prise en charge : la décision administrative et judiciaire. Dans le cadre d'une décision administrative, elle relève de l'Aide sociale à l'Enfance qui est directement liée aux Conseils Généraux de chaque département sous l'égide de la Protection de l'Enfance. Cette institution est légiférée par l'article 375 du Code civil et du code de l'action sociale. La décision judiciaire

---

<sup>1</sup> Conrath Patrick, « Langages et corps à l'adolescence », *Le Journal des psychologues*, 2011/10 n° 293, p. 24-24.

<sup>2</sup> Bynau Claude, *Accueillir les adolescents en grande difficulté. L'avenir d'une désillusion*, Toulouse, ERES « Trames », 2007, 320 pages. (p27)

*Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,*

quant à elle relève de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et dépend directement du Ministère de la Justice, son cadre législatif se base sur l'ordonnance de 1945. Cette ordonnance avait pour objectif « *d'assurer la prise en charge des mineurs délinquants et la protection de ceux dont l'avenir apparaît gravement compromis en raison de carences éducatives et des risques qui en résultent pour leur formation ou pour leur santé physique.* »<sup>3</sup>. Tandis que la Protection de l'Enfance a pour objectif principal « *de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs* »<sup>4</sup>. Ces dernières années la Protection de l'Enfance a été réformée par deux grandes lois qui sont celles du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007. La loi du 2 janvier 2002 avait comme objectif de « *réformer les conditions d'autorisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux (dont les établissements chargés de la Protection de l'Enfance)* ». <sup>5</sup> Alors que la loi de 2007 réforma la protection de l'enfance par la modification « *des règles relatives à la transmission et au traitement des informations préoccupante relative à un enfant, et autorise de nouvelles modalités d'accueil de mineurs* ». <sup>6</sup>

La prise en charge des adolescents en danger peut s'effectuer par l'Aide sociale à l'Enfance et la Protection judiciaire de la jeunesse. Ces deux organismes peuvent faire appel aux dispositifs publics ou associatifs et privés. Il existe de ce fait différents dispositifs répondant aux besoins des adolescents difficiles. Cependant deux types d'offres peuvent être dispensés, les mesures d'accueils dite traditionnelles (comme les placements en foyer ou familles d'accueil...) et celle dite non traditionnelles (lieux de vie et d'accueil, séjours de rupture...). Les mesures éducatives non traditionnelles renvoient à des dispositifs qui viennent répondre à des besoins d'adolescents en difficulté nécessitant une nouvelle approche de la prise en charge. En effet, certains de ces adolescents difficiles ont épuisé les institutions existantes et ont besoin d'une réponse atypique aux divers problèmes qui les traversent. C'est sur ces approches atypiques qui nécessitent une innovation sociale face à des cadres qui ne répondent plus aux schémas classiques que ma recherche va s'orienter. Plus particulièrement, je vais m'intéresser aux dispositifs dits de séjour de rupture à l'étranger. La question qui s'ensuit est « Pourquoi se pencher sur cette prise en charge spécifique et non une prise en charge plus classique comme un placement en famille d'accueil ou encore en foyer ? ». L'approche par la rupture physique de l'environnement social dans une mesure éducative est un processus intéressant à

---

<sup>3</sup> Jean-Pierre Deschamps « La réforme de l'Ordonnance de 1945, une question de santé publique ? », Santé Publique 3/2008 (Vol. 20), p. 209-211.

<sup>4</sup> Penaud P., Amghar Y-G, Bourdais J.-F. (dir.), *Politiques sociales*, Presses de SciencesPo et Dalloz, 2011.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Idem.

questionner afin de voir les effets qui peuvent en émerger. De même qu'il peut paraître surprenant de prendre comme outil éducatif la rupture pour établir un projet d'accompagnement auprès de ces adolescents qui sont aussi dans une logique de rupture. J'entends par logique de rupture, les différents événements qui ont ponctué leur enfance faisant bien souvent entrave à leur construction personnelle. D'une part, cette articulation entre rupture et voyage à l'étranger permet de questionner les différents processus de reconstruction identitaire qui sont en jeu lors de cette prise en charge. D'autre part, il est intéressant d'étudier comment peut être mise en lien cette mesure éducative dans la continuité du parcours d'un adolescent. L'intérêt de se pencher sur un dispositif comme celui-ci est de constater quelles perceptions les adolescents interrogés ont eues du séjour de rupture à l'étranger et quels processus ont été mis en jeu durant cette expérience. L'objectif est de savoir comment ils ont vécu cette prise en charge et aussi les apports et la représentation que leur a apportée cette expérience.

Afin d'appréhender au mieux mon objet d'étude, j'ai décidé de l'ancrer dans une approche dynamique et compréhensive faisant référence à la sociologie de M. Weber. Selon M. Weber, la sociologie compréhensive a pour objet l'action sociale, elle permet de comprendre pourquoi les individus agissent de telle ou telle façon et quels impacts ces actions ont sur la société. Pour lui, l'action sociale est un processus scindé en deux étapes. Dans un premier temps, il y aurait « l'action » qu'il définit comme « *un comportement humain, quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif* »<sup>7</sup> et dans un second temps « l'action sociale » perçue comme « *action qui d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement* ». <sup>8</sup> Ainsi, s'inspirer d'une sociologie compréhensive me permet d'effectuer une interprétation de l'action sociale des adolescents expliquant à la fois le déroulement et les effets dus au séjour de rupture à l'étranger. C'est par le vécu subjectif des adolescents et leurs expériences en séjour de rupture à l'étranger que je vais pouvoir appréhender les différents mécanismes de reconstruction identitaire et quels liens peuvent être fait avec son environnement social. De ce fait, mon objet d'étude va s'orienter vers une compréhension des processus mis en place lors des séjours de rupture à l'étranger participant à l'élaboration de l'individualisation des adolescents. Succinctement, le concept d'individualisation renvoie à

---

<sup>7</sup> Colliot-Thélène Catherine, La sociologie de Max Weber, Paris, La Découverte « Repères », 2008, 128 pages.

<sup>8</sup> Colliot-Thélène Catherine, La sociologie de Max Weber, Paris, La Découverte « Repères », 2008, 128 pages.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

l'individu et comme l'explique De Singly<sup>9</sup>, il permet de se construire une identité propre. Cette notion sera abordée plus précisément dans les chapitres suivants.

À partir de ces différents constats faisant écho à ma recherche, j'ai pu faire émerger une question de recherche et différentes hypothèses à ce sujet :

*« Dans quelles mesures les prises en charge non traditionnelles, en l'occurrence l'exemple des séjours de rupture à l'étranger, participent-elles à encourager un processus d'individualisation chez l'adolescent ? »*

L'hypothèse centrale de mon étude est *« Le fait d'ancrer une mesure éducative dans la rupture ou la distanciation permet d'initier des processus identitaires »*. À partir de cette hypothèse centrale qui fait office de colonne vertébrale à ma réflexion, plusieurs hypothèses sous-jacentes ont émergé :

- ⇒ Les différentes étapes (nomadisme, insertion en milieu professionnel...) mises en place durant le séjour de rupture à l'étranger permettent de susciter un processus de reconstruction identitaire.
- ⇒ L'accompagnement quotidien avec un adulte permettrait progressivement de renouer un lien avec l'adulte.
- ⇒ Le fait d'une mise à distance permettrait aux adolescents et parents de redéfinir leurs relations.
- ⇒ Le dépassement de soi permettrait de redécouvrir son corps et par la même occasion comme un moyen de valorisation de soi-même.
- ⇒ Travailler dans une mise à distance permet de reconfigurer les relations entre les différents partenaires.
- ⇒ L'intégration du séjour de rupture à l'étranger dans une continuité institutionnelle permettrait de garantir la continuité éducative et l'élaboration stable d'une construction identitaire.

À partir de ces différentes hypothèses et des lectures faites sur le sujet, la problématisation de ma recherche se pose comme :

**« Dans quelles mesures les séjours de rupture participent-ils à permettre la mise en place d'un processus de renouvellement du lien social chez des adolescents placés ? »**

Tout d'abord, j'élaborerai les différents portraits d'adolescents avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir et montrer quels types de problématiques ils traversent. Puis, je

---

<sup>9</sup> Biljana Zaric-Mongin, « François de Singly. Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 35/1 | 2006, 134-135.

Thomas Brisson - *Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,*

m'attarderai à définir les séjours de ruptures à l'étranger. Ensuite, j'énoncerai ma méthodologie afin d'explicitier mon raisonnement et les choix de mon enquête. Ensuite, je développerai une analyse alimentée et articulée par des aspects théoriques et mon enquête de terrain. Enfin, une partie conclusive présentera les éléments de réponse à ma recherche.

## 1. Qui sont les adolescents difficiles concernés ?

Lors de mon enquête, il m'a été donné l'occasion de rencontrer plusieurs adolescents qui à première vue n'avaient rien en commun mis à part peut-être d'avoir fait un séjour de rupture dans leur vie. La question que je me suis d'abord posée : « *Qu'est-ce que pourraient bien avoir ces adolescents en commun ou du moins quels types de problématiques ont-ils traversées pour en arriver là ?* ».

Afin de comprendre la situation de la protection de l'enfance dans le Finistère, j'ai pris connaissance du rapport du Conseil Général 29 concernant les placements des enfants au sein de son territoire. Il s'avère que 2335 mineurs sont confiés à l'aide sociale à l'enfance en 2010. Toujours suite à ce rapport, il apparaîtrait que 89% des enfants placés le seraient suite à une décision judiciaire, 57% des décisions de placement au cours de l'année 2010 seraient issus du cadre judiciaire. Néanmoins, une forte augmentation entre 2006 et 2008 (31.9% à 47%) sur les placements administratifs. Cependant, cette évolution plutôt positive est à nuancer avec un regain des placements suite aux décisions judiciaires en 2010 atteignant 57,3% des décisions. D'autre part, le nombre d'adolescents placés est en constante évolution entre 2006 à 2010 (9.6%).

En effet, comme nous l'évoquions précédemment, nous n'allons pas nous intéresser aux différents dispositifs dont dispose l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous allons plutôt nous focaliser vers les séjours de rupture à l'étranger ayant pour objectif d'utiliser la rupture comme levier dans une mesure éducative. Cette année, pas moins de 74 adolescents sont partis en séjours de rupture dans le Finistère. Mais la question reste toujours en suspens « Qui sont ces jeunes qui vont en séjour de rupture ? ». Dans un premier temps, nous pouvons dire que ces jeunes font partie des « incasables ». Je choisis délibérément d'utiliser ce terme qui peut paraître polémique pour certains afin de renvoyer l'idée d'une rétrospective sur la situation traversée par ces adolescents. Néanmoins, il faut ajouter que ces adolescents correspondant à ce critère d' « incasable » (terme paru dans les années 80<sup>10</sup>) ont toujours fait preuve d'appellation atypique pour les caractériser. Ainsi, le terme d' « incasable » peut paraître récent, mais différents termes au cours du XXe ont d'abord

---

<sup>10</sup> Gillonne Desquesnes et Nadine Proia-Lelouey , « Le sujet « incasable », entre psychopathologie et limite institutionnelle », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°12 | Automne 2011  
 Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,  
 de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

caractérisés ces adolescents difficiles : « *inéducables, pervers constitutionnels, inadaptés sociaux...* »<sup>11</sup>. Afin d'expliquer notre propos, nous rejoignons ce qui a été développé dans le rapport de l'Observatoire national de l'Enfance en danger (ONED)<sup>12</sup> visant à dire que le terme « incasable » permet de sortir de ce cadre typique du jeune contre l'institution, d'échapper à une « *relation binaire* ». Dans ce rapport, le terme « incasable » n'est pas perçu comme une fatalité, il faut l'envisager comme une étape pour capter la situation complexe qui est en œuvre dans ce genre de trajectoire chez l'adolescent. Ainsi, ce postulat permet de renvoyer à une réflexion engageant la relation non pas réduite entre les adolescents et leurs éducateurs, mais au contraire d'établir une relation tripartite entre parents, éducateurs et adolescents à propos des décisions à prendre. La précision que je peux apporter sur l'utilisation de ce terme est que son utilisation est inscrite dans une posture réflexive et non stigmatisante. L'objectif de l'utilisation de cette terminologie est bien de mettre en débat la situation de ces adolescents difficiles, mais aussi de pouvoir illustrer posture dans leur environnement. La désignation « incasable » implique comme nous le montre le rapport de l'Oned<sup>13</sup> une interaction entre chaque acteur susceptible d'être concerné par celle-ci :

- ⇒ un jeune à « caser »,
- ⇒ ses parents (ou sa famille)
- ⇒ Un ou plusieurs professionnels en charge de le « caser »
- ⇒ Des institutions susceptibles de l'accueillir.

Ces adolescents seraient donc dans des situations où les professionnels et les familles ne savent plus quelles réponses apporter face aux comportements de leurs adolescents. Ainsi, ces enfants sont dirigés vers des organismes employant la rupture comme outil pour faire du lien avec des adolescents qui de prime abord, n'en partagent plus. Il s'avère que ces adolescents échappent à tous types de maillage institutionnel dont fait preuve notre société. En effet, ces adolescents ont mis en défaut chaque organisme ou ils se sont retrouvés, donnant lieu à de multiples placements successifs dans diverses institutions. C'est d'ailleurs pour cela qu'on les appelle des « incasables ». De plus, comme nous avons pu le constater lors des entretiens, beaucoup d'entre eux sont déscolarisés. La case scolaire, qui est un passage obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, n'est donc pas remplie et pose ainsi problème puisque le devoir pour les adultes est d'assurer la scolarisation et l'obligation pour ces adolescents de l'être.

---

<sup>11</sup> Le sujet « incasable », entre psychopathologie et limite institutionnelle, Gillonne Desquesnes et Nadine Proia-Lelouey, automne 2011, Varia

<sup>12</sup> ONED, Août 2008, Des jeunes de 14 à 16 ans « incasables » ? Itinéraires d'élèves aux marges du collège, Michèle GUIGUE responsable du projet.

<sup>13</sup> ONED, Août 2008, Des jeunes de 14 à 16 ans « incasables » ? Itinéraires d'élèves aux marges du collège, Michèle GUIGUE responsable du projet.

De par ce concept d'incasable, le rapport de l'ONED a fait une typologie des différentes cases où les adolescents pourraient y être référencés. Selon ce rapport, il y aurait 6 cases : « *la case normale, les cases arrangées (perspectives préventives permettant d'éviter les futures exclusions des adolescents), les cases spéciales (faisant référence aux dispositifs relais, les cases marginales, l'errance de case en case, l'absence de case* ». Cette démarche typologique correspond tout à fait à ce que nous avons pu voir avec les adolescents, autant en terme de scolarité qu'en terme de placement. Certains des adolescents que nous avons rencontrés nous font état de ces différentes cases possibles et de leurs parcours atypiques et chaotiques en milieu scolaire.

De manière plus précise, nous nous référons au rapport de l'IGAS,<sup>14</sup> mais aussi aux situations auxquelles nous avons été confrontés lors des entretiens. Effectivement, ces adolescents envoyés en séjour de rupture à l'étranger ont quelques points communs ou du moins partagent parfois plusieurs problématiques communes. Ces adolescents sont souvent des adolescents en rupture scolaire, mais aussi familiale. De manière plus générale, ils sont en rupture avec leurs environnements sociaux. Cette déscolarisation se retrouve de manière régulière chez les adolescents que nous avons rencontrés, ces problèmes débutant de manière générale durant le collège et plus précisément aux environs de la 5<sup>e</sup>. Néanmoins, plusieurs adolescents ont connu des problèmes scolaires dès leur plus jeune âge. Certains ont eu différents problèmes avec la justice, qui d'ailleurs les a parfois orientés en séjour de rupture afin d'éviter leur ascension vers un statut de délinquant. D'autre part, il y a aussi plusieurs adolescents qui passent de placement en placement et qui ont donc une bonne connaissance du dispositif de l'aide sociale à l'enfance. Leurs orientations en séjour de rupture proviennent parfois d'un rejet du dispositif dans lesquels ils étaient. De part et d'autre, plusieurs adolescents ont connu des troubles psychiques les conduisant parfois même dans des hôpitaux psychiatriques et les confrontant parfois à la prise de médicaments comme des antidépresseurs. Un autre facteur qui est aussi très fréquent chez ces adolescents est leur consommation de psychotropes et d'alcool. On retrouve beaucoup d'adolescents qui consomment de manière excessive des drogues ou de l'alcool dans ce type de prise en charge. De même que plusieurs adolescents pratiquent la fugue comme moyen d'échapper à cet environnement social qui leur déplaît et qu'ils ne comprennent pas ou qui ne leur correspond pas. D'ailleurs, de manière quasi systématique nous sommes confrontés à des adolescents en rébellion, qui ne reconnaissent pas l'autorité parentale et plus généralement l'autorité d'aucun adulte, et encore moins la police. Ces troubles divers sont explicables par les différents traumatismes qu'ils ont pu vivre durant leur enfance,

---

<sup>14</sup> IGAS, « *Mission sur les séjours de rupture à l'étranger* », Avril 2004.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

souffrant pour certains de carences familiales et ayant vécu des traumatismes lourds impactant sur leur manière de se construire. Ils émergent au moment de l'adolescence, là où tout change, là où le corps se transforme. L'adolescent ne pouvant plus gérer tous ces changements et ces traumatismes en même temps, il finit par exploser et adopter des comportements déviants. Il adapte ainsi une réponse au monde qui l'entoure et ainsi nous sommes face à des adolescents qui font tout pour déroger à leur environnement social afin de ne pas vivre dans ce monde où ils ne s'identifient pas. Compte tenu de cette situation, la construction identitaire de ces adolescents est carencée et n'a pas les prérequis pour s'intégrer dans leurs environnements.

Ces adolescents se trouvent en rupture avec leur milieu social et acculant par la même occasion les professionnels face à leur incapacité à agir pour améliorer la situation. Cette incapacité à agir de la part des professionnels du social peut venir du fait que les dispositifs en place ne proposent pas de réponse adaptée aux différentes problématiques rencontrées. Ces adolescents remettent en question ces institutions existantes et incitent à l'innovation par le biais de nouvelles pratiques professionnelles. Cette approche novatrice amènerait à pallier le manque d'agir, mais aussi de repenser les liens entre les professionnels et les institutions. Ce renouveau serait basé sur le partenariat professionnel et institutionnel afin de pallier l'isolement des professionnels face à ces adolescents et éviter de créer des discontinuités dans les prises en charge d'adolescents. Les ruptures institutionnelles peuvent avoir un impact négatif dans la construction et le développement de l'adolescent. Il faut donc travailler pour permettre aux professionnels de connaître les différentes possibilités dont ils disposent pour faire face à des situations qui leur échappent.

## 2. Qu'est-ce qu'un séjour de rupture ?

Tout d'abord, les séjours de rupture ont émergé face au manque de réponses existantes pour ces adolescents que nous appelons « incasables ». Ce sont des prises en charge innovantes qui venaient introduire une nouvelle façon d'accompagner les jeunes qui mettaient en défaut les institutions et dont les professionnels semblaient ne rien pouvoir y faire. Ces nouvelles prises en charge ont été initiées par le biais de diverses initiatives novatrices comme celle de Michel Jaouen et du père Gounon qui ont créé l'association des Amis du Jeudi-Dimanche en 1951, en Bretagne. Son association avait pour but de faire voyager des jeunes dits difficiles connaissant les diverses problématiques que nous avons décrites précédemment. Aussi, celle F. Deligny qui s'indigna face au manque d'action à son époque envers ce public dit difficile. C'est à partir des années 1960 qu'il décida de quitter la Clinique de La bordé pour monter un projet d'accueil alternatif pour adolescents autistes dans les Cévennes à Monoblet. F. Deligny fut un éducateur spécialisé, il était l'un des opposants aux pratiques classiques de prise en charge des enfants difficiles dits délinquants, mais aussi des enfants autistes. Lui et Maud Mannoni deviendront des figures emblématiques pour l'ensemble des lieux de vie et d'accueil. C'est ainsi qu'il se lança dans la création d'un projet appelé « La grande cordée » qui fut une association s'adressant à ces adolescents en marge. Son projet consistait, à proposer une nouvelle prise en charge qui s'appuyait sur des méthodes peu orthodoxes dans le milieu éducatif de l'époque. Son objectif était d'accueillir des jeunes et les mettre en situation de distanciation avec leur environnement social. F. Deligny favorisait une approche éducative par la mise en contact avec la nature. Les séjours étaient organisés là où l'on voulait bien accueillir un adolescent difficile. Il séjournait ainsi dans des auberges de jeunes ou tout endroit où l'on voulait bien l'accueillir. Ensuite, l'école de Bonneuil-sur-Marne a été créée en 1969, une école accueillant les adolescents difficiles et ayant des troubles psychiques (autisme, psychotique). Elle fut fondée par Maud Mannoni en collaboration avec le travail innovant de F. Deligny. Leurs volontés étaient de mettre à disposition un lieu où les adolescents qui ne pouvaient s'adapter à leurs environnements sociaux ou encore des adolescents ressentant un sentiment d'exclusion de la société. Leurs volontés étaient de fournir aux adolescents une étape dans leur construction identitaire afin de leur donner les moyens de percevoir leur vie autrement. L'objectif de la rupture pour ces jeunes était de les séparer de ce qu'ils connaissaient et ainsi faire émerger un discours et une réflexivité sur ce qu'ils sont et ce qu'ils voudraient être. Ainsi, ces expériences novatrices dans le domaine éducatif d'adolescent « incasable » ou atteint de troubles psychiques sont à l'initiative des

différents projets concernant des prises en charge dites alternatives. Ces séjours étaient organisés autour de la rupture pour permettre de se réinventer un « soi ». Les séjours de rupture sont ainsi une réelle innovation sociale comme le définit Pierre Tap:

*« Il y a innovation sociale lorsqu'un groupe ou un individu prend en charge un besoin social n'ayant pas encore trouvé de réponses acceptables ou efficaces ».*<sup>15</sup>

Ainsi, le séjour de rupture est bien une réponse face à un problème social qui suscite le recours à une nouvelle approche envers la prise en charge des « incasables ». Ces prises en charge innovantes donnent lieu à de plus en plus de demandes comme nous avons pu le constater lors du discours d'Olivier Archambaud lors du colloque sur les séjours de rupture<sup>16</sup>. Actuellement, plusieurs structures utilisent ces mesures éducatives pour répondre aux besoins des adolescents. On peut distinguer deux types de structures qui ont recours à ce type de prise en charge : Les **SANT** (Structure d'accueil non traditionnelle) ou encore lieux de vie et d'accueil et les **CER**. Les SANT et les CER accueillent le même type de population : des adolescents ayant mis en déroute les institutions. De plus, ils regroupent les mêmes adolescents ayant des problématiques de vie plus ou moins communes comme des délinquants reconnus comme tels ou non. D'autre part, on peut remarquer la présence d'adolescents possédant des parcours décousus, mais aussi ayant eu un passif institutionnel lourd. L'objectif de ces dispositifs est de créer un processus de rupture avec le milieu quotidien et l'histoire de vie de ces adolescents par le biais de différentes activités servant de projet pédagogique. Leur méthodologie en terme d'accompagnement et de prise en charge se compose de la même manière. Pour nous aider à définir ces différents organismes que sont les CER et les SANT, nous nous appuyons sur les éléments de définitions fournies dans le rapport de L'IGAS.<sup>17</sup>

## 2.1 Présentation des Structures d'Accueil Non traditionnelles

**Les structures d'accueil non traditionnelles** sont des dispositifs apparus dans les années 1970 sous l'impulsion de certains professionnels du secteur de l'aide sociale, de la psychiatrie ou de la justice quittant leurs établissements. Ces différentes initiatives se sont inspirées des initiatives de F. Deligny et de Maud Mannoni en matière de prise en charge alternative. Ces acteurs sociaux ont contracté de nouveaux types de prise en

<sup>15</sup> In cadre réglementaire des séjours de rupture, Olivier Archambault, Média jeunesse

<sup>16</sup> Propos recueilli auprès du Directeur de Média jeunesse (association organisant des séjours de rupture à l'étranger) lors Colloque ayant eu le 13 décembre 2012 sur : Les séjours de rupture : La pertinence d'un dispositif.

<sup>17</sup> IGAS, « Mission sur les séjour de rupture à l'étranger », Avril 2004.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

charge des jeunes en marge afin de répondre à leurs besoins non satisfaits par les établissements classiques. Les prises en charge des populations en marge se faisaient en milieu rural. Ces dispositifs ont pris différents noms durant les années « *lieux de vie* » « *lieux d'accueil* » ou encore « *fermes thérapeutiques* » pour finir par prendre l'appellation « *structures d'accueil non traditionnelles* ». Ces différentes structures sont encadrées par une circulaire du 27 janvier 1983 émanant du secrétaire d'État à la famille. Malgré ce cadrage institutionnel, ces nouvelles structures restent entourées d'un flou juridique. De plus, ces structures sont à cette période perçues comme des activités complémentaires d'appoint et par le biais d'une nouvelle loi, elles deviendront des structures d'accueil à part entière. C'est ainsi que la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 vient consolider ces structures par une base juridique plus solide. Elles doivent être soumises au comité régional d'organisation sociale et médico-sociale afin d'obtenir une autorisation d'accueillir ces acteurs en marge.

Ainsi, les Structures d'Accueil Non traditionnelles recueillent 3 caractéristiques communes :

- ❖ Le groupe accueilli se doit d'être réduit afin de favoriser la communication entre les personnes présentes, adultes et mineures.
- ❖ Une notion forte de changement de mode de vie avec, pour les jeunes des villes un rapprochement du milieu rural, de la nature et des activités que ces environnements permettent.
- ❖ Un partage de la vie quotidienne entre accueillis et accueillants défini par ses promoteurs comme «le vivre avec», qui fait découvrir au jeune d'autres types de relations avec l'adulte que celles proposées en établissement. Il s'agit de partager le quotidien, avec un couple, le plus souvent, ou des encadrants très motivés.

Durant leurs séjours au sein des lieux, les adolescents auront l'occasion de rompre avec leur mode de vie antérieure par le biais des différentes activités qui leur sont proposées. Le but est de mobiliser les jeunes autour d'activités atypiques devenant le support de projets pédagogiques. Ces nouvelles méthodes visent à reconstruire l'image de soi du jeune afin qu'il puisse se percevoir de manière positive.

## 2.2 Présentation des Centres Éducatifs Renforcés

Les CER (centre éducatif renforcé) sont des dispositifs intégrés par le gouvernement dans le cadre d'une relance pour la ville lancée en 1996 appelés à cette époque des UEER (Unité à encadrement éducatif renforcé). Ces dispositifs avaient pour objectif d'améliorer la prise en charge des mineurs les plus ancrés dans la délinquance et en voie

à la marginalisation. Ils viennent ainsi compléter le dispositif de la PJJ par le biais d'une stratégie de rupture et une prise en charge intensive pendant une période courte. La création des CER du secteur public ou associatif fut lancée par le gouvernement à la suite des conseils de sécurité intérieure du 8 juin 1998 et du 27 janvier 1999. Les CER consistent alors à accueillir des jeunes durant une période allant de trois à six mois dans le cadre de séjours de rupture ayant lieu en ville ou à la campagne. De même, ces nouveaux dispositifs sont encadrés par un cahier des charges fixant des références communes aux différents CER, les distinguant ainsi des autres modes de prise en charge. L'objectif de ces séjours de rupture est double, dans un premier temps, il se doit d'établir une structure d'accueil pour les jeunes avec comme projet le « vivre avec » confrontant les jeunes au quotidien, à leur socialisation, mais aussi leur rapport à l'adulte. Dans un second temps, il faut établir des temps de rupture à partir d'actions de remobilisation afin de couper les ponts avec leur milieu et leur parcours quotidien. Néanmoins, ces dispositifs doivent être ancrés dans un processus de préparation autant en amont qu'en aval afin de pouvoir préparer les jeunes à intégrer les CER, mais aussi à sortir de ces structures et ensuite, consolider ce qu'ils ont appris durant ces séjours de ruptures ainsi que les accompagner par différents organismes par la suite. L'action des CER ne se fait donc pas de manière isolée, mais au contraire dans un processus global d'accompagnement de jeunes en marge.

### **3. Les séjours de rupture à l'étranger : vers une définition et des valeurs communes.**

Dans un premier temps, comme l'a montré l'association OSER, les séjours de rupture doivent être dispensés auprès des adolescents en rupture avec leurs environnements sociaux, ayant des carences familiales, culturelles et psychologiques. Ces prises en charge sont particulièrement adaptées pour ces publics dits en rupture, leur façon d'organiser les séjours de rupture est individualisée et permet de répondre aux situations de chacun. Ainsi, ces prises en charge s'adressent prioritairement à des adolescents ayant vécu des parcours difficiles dans leur enfance mettant en déroute diverses institutions. Ces adolescents ont connu des placements successifs dans divers dispositifs (Foyer, famille d'accueil...) et le plus souvent les ont mis en échec. D'après le président d'OSER, ces jeunes représentent 1 % des enfants confiés à l'ASE en France<sup>18</sup>. Selon eux, c'est un devoir en tant qu'acteur de l'action sociale de proposer des solutions à chaque famille qui éprouve le besoin de faire appel à ce type de dispositif. C'est pourquoi il faut pouvoir proposer une alternative en termes de prise en charge.

Les premiers organismes à avoir organisé des séjours de rupture à l'étranger étaient des associations comme la « Sauvegarde de l'enfant à l'adulte » autour des années 1980. Suite à cette initiative, certaines structures d'accueil se sont ouvertes proposant des activités nautiques. Continuant sur cette lancée, les années 1990 ont vu diverses structures émergées proposant des activités visant à mettre le jeune dans un processus de distanciation vis-à-vis de son environnement social par le biais de Raid au Maroc et de séjours en Espagne. La notion de voyage comme outil éducatif à caractère contraint utilisé par la justice n'est pas nouvelle. Effectivement, on a pu retrouver cette façon de faire dans diverses initiatives provenant d'organismes tels que la PJJ. En effet, au départ les séjours de rupture n'avaient peut-être pas la forme qu'on leur connaît actuellement, mais des projets menés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse en partenariat avec différents organismes reprenaient les principes de séjours de rupture. Différents projets sont apparus par exemple, la solidarité internationale, FAS, FSE, dispositif village vacances, solidarité internationale. C'est durant les années 2000 que ces initiatives se sont fortement développées. La particularité de ces séjours à l'étranger selon le rapport de l'IGAS est qu'ils ont lieu le plus souvent en Afrique, plus précisément en Afrique subsaharienne, au Sénégal, Burkina Faso, Mali ou au Bénin. Malgré cette prédominance de choix vers l'Afrique, il existe certaines associations qui organisent leurs séjours dans d'autres zones géographiques comme l'Amérique du Nord, au Canada ou encore en

<sup>18</sup> Compte rendu du colloque d'OSER au FIAP le 26 avril 2012.

Europe du Sud, de l'Est et du Nord. Mais ces séjours sont plus exceptionnels et représentent peu d'associations qui généralement choisissent l'Afrique comme destination pour leurs séjours de rupture. Cet engouement pour l'Afrique relève en général, d'après le rapport de l'IGAS, soit du passé personnel des éducateurs ayant opéré des missions humanitaires dans certaines régions d'Afrique, soit en fonction de la proximité avec la France permettant d'amoinrir le coût du déplacement. De plus, la place spécifique de chacun dans l'organisation familiale présente peut servir à un projet pédagogique pour ces adolescents dits difficiles.

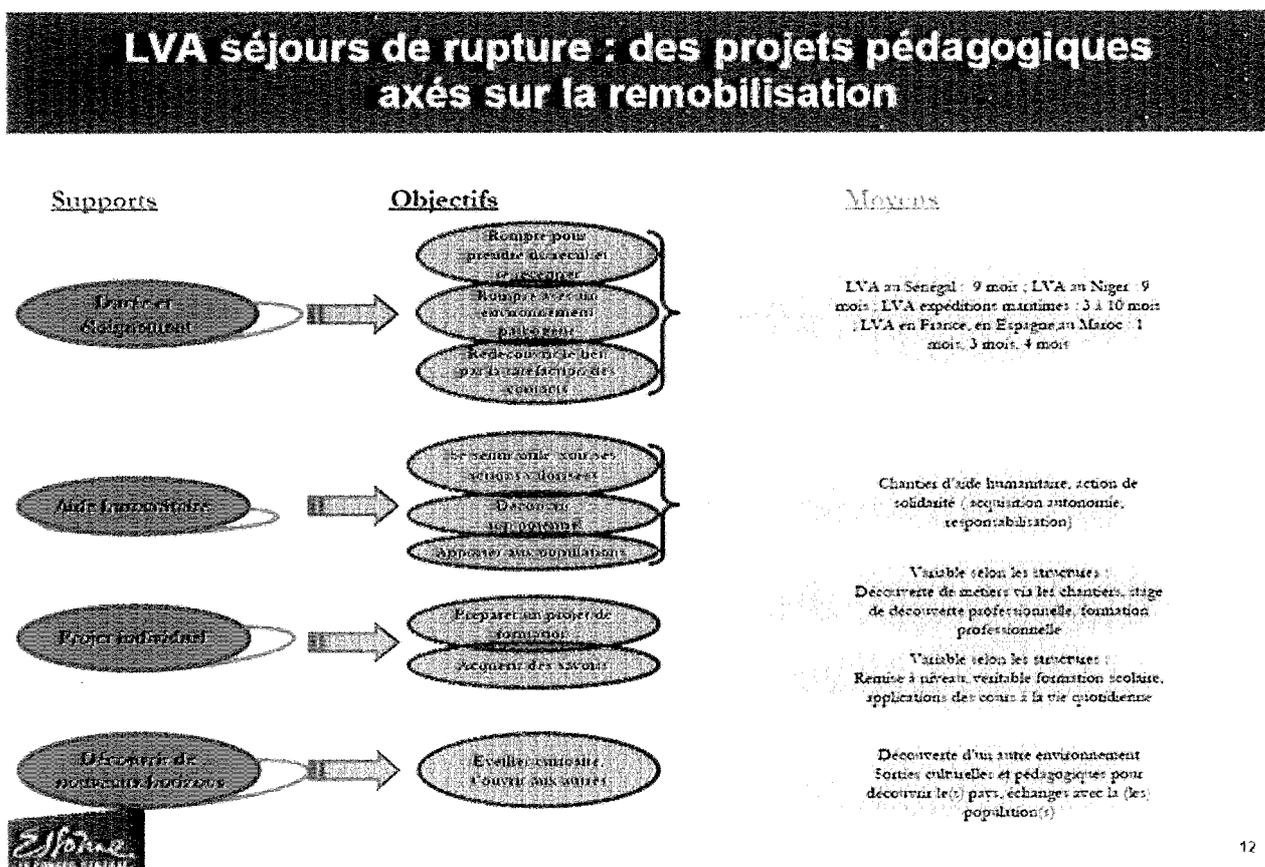
En compilant les objectifs avancés par l'IGAS et les différentes associations rencontrés, nous pouvons dire que les séjours de ruptures sont un processus lent qui pose les bases progressives d'une reconstruction identitaire. Comme le définit l'association OSER, les séjours de rupture à l'étranger sont organisés autour d'un processus de distanciation avec l'environnement social tout en inscrivant ces séjours dans une continuité pédagogique pour l'enfant. Bien entendu, ce n'est pas un séjour de vacances où les adolescents vont se reposer, mais au contraire durant leurs séjours, ils vont participer à divers projets qu'ils soient humanitaires ou solidaires ou encore professionnels. Les séjours de rupture à l'étranger reprennent les notions de la distanciation et celle du voyage participant à susciter auprès de l'adolescent des changements profonds. Ces transformations sont amorcées par le biais d'une réflexivité pouvant amener à une reconstruction identitaire. Les adolescents sont soumis à des régimes différents comme le nomadisme ou le sédentarisme à travers la découverte de nouvelles cultures. La rupture dans ces séjours à l'étranger a pour objectif d'extraire l'adolescent de cette spirale négative dans laquelle il évolue au quotidien. D'une part, le but est de permettre aux adolescents de pouvoir rétablir un lien social avec autrui et de les ancrer dans une nouvelle dynamique positive. Ainsi les séjours de rupture vont s'appuyer sur les compétences des jeunes afin de les valoriser et d'éviter toute forme de renvoi aux problèmes qu'ils ont traversés. D'autre part, cette expérience va permettre d'éviter une stigmatisation de leurs problèmes en leur donnant la possibilité d'affirmer un soi divergent de celui qu'ils sont au quotidien. On leur propose une distanciation dans le temps et l'espace afin de les mobiliser sur des projets (projets humanitaires, sportifs...) et leur permettre une prise de conscience. Ainsi, cela participe à les réinsérer en terme familial et aussi les réintégrer dans des dispositifs plus traditionnels à leur retour. Ces séjours de rupture à l'étranger peuvent être perçus comme des rites de passage pour l'adolescent. Ainsi, le séjour de rupture à l'étranger pourrait être vécu comme un voyage initiatique organisé autour de différentes phases renvoyant à un rite de passage<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Van Gennep Arnold, *Les rites de passage : étude systématique ...*, Paris, E. Nourry, rééd. 1981.  
Thomas Brisson - *Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,*  
*de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013*

De même que les séjours de rupture visent à permettre de se recentrer le jeune sur son corps et par ce biais sur lui-même, en lui faisant découvrir des sensations non connues, autant symboliquement que physiquement. De plus, la valorisation des actions faites durant les séjours de rupture peut passer par différents outils pédagogiques comme la photo ou la vidéo afin de garder une trace de ce que les adolescents font durant leurs séjours. Ces différents outils permettent de dépasser les carences scolaires dont peuvent faire preuve ces jeunes. Ainsi, cela offre aux jeunes une possibilité de s'exprimer et de rentrer en contact avec l'autre, à travers d'autres supports que le crayon et le papier. Cette trace permet aux jeunes de donner du sens et de valoriser les projets auxquels ils ont participé. Par ces différentes étapes selon l'association OSER, l'adolescent accède progressivement à l'autonomie et peut se percevoir d'une tout autre manière. Ces prises en charge se trouvent échelonnées sur plusieurs mois afin que la séparation et les activités soumises aux adolescents puissent susciter une reconstruction identitaire autour de nouveaux repères qu'ils se sont forgés durant leurs séjours.

Afin d'explicitier ces différents objectifs nous nous appuyons sur un schéma tiré du rapport d'évaluation des séjours de rupture de l'ESSONNE<sup>20</sup> montrant les divers processus dont peut faire preuve les différents projets pédagogiques mis en place lors d'un séjour de rupture à l'étranger :



<sup>20</sup> In Evaluation des lieux de vie en Essonne par le PECQ et le MEPP 2010.

À propos de leur organisation, les séjours de ruptures à l'étranger peuvent être constitués de petits groupes allant de 4 à 6 personnes. Cet encadrement en petits groupes restreints permet de mieux les encadrer et de leur fournir une prise en charge personnalisée et permettant de répondre aux besoins de chacun. Comme nous avons pu le voir avec Ribinad ou encore Extra balle, la prise en charge des adolescents est individualisée de sorte que chacun soit accompagné par un accompagnateur au quotidien ou encore dans une famille Africaine ou Espagnole. Cette approche visant à prendre en charge l'adolescent de manière individualisée vise à marquer la rupture avec ses anciens modes de vie. Ainsi, on évite de replacer le jeune dans une dynamique de groupe comme c'était le cas dans son environnement social. Il existe trois façons d'encadrer les jeunes lors de ces séjours<sup>21</sup> :

- ❖ La première est celle où les animateurs des associations et des CER encadrent les jeunes.
- ❖ La seconde fait appel à des éducateurs locaux ou au placement dans des familles locales encadrées par des salariés français, mais il se peut que parfois le cadre éducatif français ne rencontre que de manière épisodique les bénéficiaires et les encadrants locaux de ces séjours.
- ❖ La troisième est celle de confier l'enfant à une association de droit étranger.

Afin de présenter les différents projets dont peuvent faire preuve ces prises en charge nous, nous appuierons sur ceux référencés par le Rapport de l'IGAS fait en 2004 discernant trois types d'actions menées en faveur de l'adolescent. Néanmoins, cette liste n'est pas exhaustive et présente les projets récurrents que l'IGAS a pu référencer, car les Structures d'Accueil Non traditionnelles ou CER définissent eux-mêmes leurs projets de séjours de rupture.

- ❖ Dans un premier temps, les séjours de rupture offrant un apprentissage en milieu nautique basé sur la découverte du monde marin et de sa préservation.
- ❖ Dans un second temps, les séjours de rupture s'organisant autour de voyages itinérants.
- ❖ Dans un troisième temps, des séjours sédentaires avec comme objectif l'interculturalité avec dans certains cas, l'intégration des jeunes dans le milieu professionnel par l'intermédiaire de stages en entreprise.

Cet outil éducatif selon les constatations de l'IGAS reste le monopole des milieux associatifs. Comme nous le montre ce rapport, les seize CER recensés par celui-ci organisant des séjours de rupture à l'étranger, aucun n'appartient aux secteurs publics. À propos des SANT, il s'avère que les séjours de rupture à l'étranger ne représentent

<sup>21</sup> IGAS, « *Mission sur les séjours de rupture à l'étranger* », Avril 2004.

qu'une minorité de leurs activités, orientant le plus souvent leurs activités vers des séjours de rupture en France. Les inspecteurs généraux de l'Inspection Sociale nous montrent qu'il y a une évolution importante de ce type de prise en charge. La part accueillie à l'étranger peut être équivalente ou surpasse parfois les effectifs accueillis en France. Toujours selon ce rapport, il s'avère que selon les recensements qu'ils ont pu faire, les décisions d'envoi des séjours de ruptures émanent le plus souvent de décisions judiciaires et non d'un placement administratif.

## 4. La méthodologie

Mon enquête a d'abord porté sur des adolescents ayant fait un séjour de rupture au sein de l'association « Ribinad » principalement. C'est une Structure d'Accueil Non Traditionnelle agréée depuis 1997 par le Conseil Général du Finistère. C'est une association qui possède son centre administratif à Quimper. Cette structure met en place un accompagnement individualisé et personnel lors d'un séjour de rupture à l'étranger en Espagne et tout particulièrement en Andalousie, mais aussi à Pau pour une durée de 6 mois renouvelables. Cette prise en charge est actuellement à destination de 23 garçons et filles âgés de 14 à 21 ans, tous confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Cet accompagnement s'effectue dans le cadre de la protection de l'enfance en danger. D'autres adolescents ont été entretenus par l'intermédiaire du DAD 29 (Dispositif d'Accueil diversifié) étant un des dispositifs de la « sauvegarde de l'enfance dans le Finistère ». La sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère est une association d'action sociale qui veille au respect du droit des personnes et participe à la prévention et à la lutte contre toute forme d'exclusion sociale. Elle s'adresse en priorité aux personnes en difficulté soit à leur demande ou soit sur une action prescrite d'accompagnement éducatif, pédagogique ou thérapeutique. À propos du DAD, il consiste à mettre en œuvre des séjours de rupture à l'étranger en Afrique ou en Espagne. Il s'adresse actuellement à 18 jeunes garçons ou filles de 14-18 ans. De plus, certains entretiens ont été effectués auprès de l'association « Extra balle » qui tout comme « Ribinad » organise des séjours de rupture à l'étranger individualisé pour les adolescents, mais cette fois-ci en Afrique.

Afin de pouvoir répondre aux diverses interrogations que mon objet d'étude pose et enrichir mon analyse de données empiriques, j'ai donc décidé d'effectuer différents entretiens auprès d'acteurs gravitant autour de ce projet éducatif. Parmi ces acteurs, j'ai rencontré des adolescents qui sont les premiers concernés par ce dispositif puis leurs parents. De plus, j'ai ajouté une dimension institutionnelle afin de capter les envers du décor des séjours de rupture et percevoir les enjeux qui se jouent. D'une part, cette approche nous permet d'avoir une vision plus large des séjours de rupture permettant d'entrevoir les différentes étapes comprise dans cette mesure éducative. D'autre part, cette vision tridimensionnelle nous permet de voir l'enjeu et la perception de chacun à propos de cette prise en charge.

## 4.1 Les perceptions adolescentes

J'ai pu effectuer divers entretiens semi-directifs auprès de jeunes ayant participé à des séjours de rupture à l'étranger. Il m'a été donné l'occasion d'accéder à 18 entretiens d'adolescents dont certains ont été réalisés par moi-même. Ces entretiens étaient sous forme semi-directive, à l'attention des adolescents ayant participé à un séjour de rupture. Nous avons pu effectuer ces entretiens auprès de 9 garçons et de 9 filles âgées entre 15 ans et 25 ans. La tranche d'âge des adolescents interrogés durant leurs séjours de rupture s'étalonnait entre 13 ans et 17 ans. Ces entretiens ont été conduits afin de percevoir comment les adolescents avaient vécu leurs séjours de rupture. Dans un premier temps, cette approche a permis d'interroger le dispositif concernant les différents processus identitaires mis en exergue durant cette expérience. Dans un second temps, quels types de mécanismes identitaires sont mis en œuvre durant cette prise en charge ? En outre, ces entretiens m'ont permis d'observer les différents parcours de chacun et d'entrevoir les diverses problématiques qu'ils ont pu traverser. De même, ces entretiens ont participé à identifier les facteurs qui les ont conduits en séjour de rupture à l'étranger.

Lors des entretiens, différentes thématiques ont été abordées afin de percevoir les enjeux mis en scène lors du séjour de rupture, mais aussi de connaître ce que le séjour a suscité chez les adolescents. Non seulement je suis parti de l'expérience de chacun et de ce qu'il a vécu durant ce séjour afin d'identifier les différentes étapes qui s'y jouaient. Il a été question de voir si l'adolescent percevait les différentes étapes de son séjour et si ce projet lui avait bien été expliqué. Mais aussi, j'ai vérifié si cette prise en charge fut un choix personnel émanant de l'adolescent ou d'une concertation familiale ou encore si elle provenait d'une décision judiciaire. Un des points forts des entretiens était de savoir comment l'adolescent avait vécu le séjour de rupture, ainsi il était interrogé sur les transformations identitaires possibles que le séjour avait pu susciter chez lui. Cette interrogation de l'impact des séjours de rupture selon les adolescents avait aussi pour objectif sous-jacent d'identifier les différents enjeux de revalorisation de soi dont pouvaient faire preuve ces prises en charge. Ensuite, il était demandé à l'adolescent s'il pouvait conseiller le séjour de rupture à un ami ou une connaissance étant en difficulté. Cette approche me permettait de concevoir la rétrospective de l'adolescent sur ce dispositif et pointer lui-même ce qu'il percevait comme changement. La reconstruction identitaire de l'adolescent passe certes par lui-même et les diverses expériences qu'il pouvait vivre, mais elle passe aussi par un travail opéré auprès des professionnels du social et surtout auprès de sa famille. Avec les entretiens des parents, j'ai vérifié si un travail avec eux et les professionnels du social avait été effectué durant le séjour afin de voir si un changement de regard sur leurs adolescents a été initié. Une autre partie de

l'entretien consistait à entrevoir si le séjour de rupture avait participé à renouveler la relation auprès des adultes à travers leurs relations avec les accompagnants qui les encadraient durant le séjour. Avec cette dimension, je souhaitais interroger la relation à autrui et surtout, celle renvoyant à l'adulte qui de prime à bord semblait rompue depuis un certain temps. D'une part, l'hypothèse posée au préalable visant à dire que ces types de relations étaient bien recomposés suite aux diverses expériences vécues. D'autre part, l'hypothèse que le séjour de rupture apportait une réappropriation de nouveaux repères. L'entretien avait aussi pour objectif de questionner les moyens mis en œuvre pour réinventer ses relations.

## **4.2 Les perceptions parentales**

Le rôle des parents dans cette prise en charge est primordial ou du moins leur investissement ou leur perception de leurs adolescents est un atout très important dans l'accompagnement de la reconstruction identitaire. Il faut bien comprendre ici que l'explication ou du moins les pistes de compréhension de cette problématique ne peuvent se détacher d'une globalité entourant cette prise en charge. La perception des parents a un intérêt essentiel dans le renouveau de soi chez l'adolescent. Ainsi lors cette recherche, j'ai eu l'accès à 16 entretiens auprès d'adultes, dont douze mères et quatre pères. Le fait d'avoir rencontré les parents m'a permis d'avoir un regard croisé entre la perception parentale de l'effet du séjour de rupture et celui de l'adolescent. Cette double dimension m'a permis non pas d'évaluer l'impact réel des séjours de rupture à l'étranger, mais de percevoir les enjeux subjectifs mis en œuvre et quels effets ont-ils suscité chez l'adolescent avec le regard des parents portés sur ces changements.

Lors des entretiens, différentes thématiques ont été abordées avec les parents. Tout d'abord, nous nous sommes intéressés au ressenti du parent concernant le séjour de rupture. Dans cette phase de l'entretien, l'objectif était de capter le regard du parent concernant son vécu en rapport avec cette expérience. De cette manière, nous avons pu voir si le parent avait conscience des différentes étapes qu'a pu vivre son enfant durant ce séjour. Nous avons essayé de connaître par quel parcours l'enfant est passé avant d'arriver en séjour de rupture afin d'avoir une vue d'ensemble. Nous avons aussi abordé les perspectives d'avenir que pouvaient avoir les adolescents qui permettent ainsi de discerner le regard des parents. Cette approche souligne les impressions et les effets que pouvait exercer le séjour de rupture. Dans un autre temps, nous avons voulu aussi observer comment cette prise en charge avait pu susciter une volonté de changement dans la relation avec l'adolescent. Nous avons aussi essayé de percevoir si les parents avaient été consultés ou avaient pris part aux décisions les concernant pour connaître

quelles responsabilités ils avaient pu avoir dans cette prise en charge. En outre, savoir si les parents étaient bien conscients des raisons qui ont mené leurs adolescents en séjour de rupture. Ensuite, il était demandé aux parents de nous parler des éventuels changements qu'il avait pu constater chez l'adolescent. Cette approche nous permettait de constater la présence d'un décalage ou non entre la perception d'un changement possible vu par l'adolescent et celui des parents.

### **4.3 L'apport institutionnel**

Durant mon enquête, il m'a été possible de participer à diverses réunions institutionnelles abordant les enjeux des séjours de rupture et aussi en règle générale des prises en charge des adolescents difficiles. J'ai assisté à quatre réunions réunissant différents acteurs dans ce domaine et qui se sont questionnés sur l'amélioration des séjours de rupture. Ces différentes réunions ont lieu dans le cadre d'un appel d'offres thématique initié par l'ONED. Le cabinet sociologique Jeudevi dont je fais partie en qualité de stagiaire a été choisi pour effectuer cette recherche. Ces différents acteurs étaient des pédopsychiatres, des organisateurs de séjour de rupture (l'association Ribinad), des assistantes sociales, des directeurs de dispositif d'accueil... ces réunions institutionnelles m'ont permis d'avoir une perception de la situation plus précise et d'évaluer quels enjeux se jouaient derrière ce séjour de rupture. L'analyse pourrait se limiter à la simple perception subjective des parents et des adolescents, mais comme on peut le constater les séjours de rupture sont une situation complexe qui demande plusieurs niveaux de compréhension pour avoir une vision plus large. J'ai aussi assisté à deux colloques, l'un abordant les thématiques des séjours de ruptures et présentant les points de vue des différents intervenants sur les séjours de rupture. L'autre étant plus sur le sujet du partenariat et de l'intérêt d'une mise en collaboration des professionnels du social afin de créer de la continuité et de ne pas inscrire l'adolescent dans une rupture institutionnelle. Ce renouveau de la pratique professionnelle est important, car il permet de percevoir la pratique professionnelle dans le travail social comme interconnectée. De ce fait, les séjours de rupture seraient des outils à disposition de ces professionnels organisant le parcours de l'adolescent de manière continue. Plus précisément, l'interconnexion des professionnels permet de concevoir une continuité dans la prise en charge et d'éviter une seconde fois de mettre l'adolescent dans une situation de rupture qui cette fois ne serait plus familiale, mais institutionnelle. Ainsi, cette approche en réseau permet de créer de la continuité et d'éviter d'impacter négativement la construction identitaire de l'adolescent. À propos du séjour de rupture, il pourrait s'inscrire dans une continuité éducative d'une prise

en charge et ainsi voir quel rôle il peut jouer dans un parcours global d'un adolescent pris en charge par l'ASE.

J'ai également rencontré des professionnels organisant des séjours de rupture, comme les membres de l'association « Ribinad », mais aussi je suis allé à la rencontre d'autres structures opérant des séjours de rupture à l'étranger nommé « Extra balle ». Ces différentes rencontres m'ont permis de compléter ma perception des séjours de rupture avec les différents discours et les structurations de ces prises en charge. L'entretien avec les organisateurs d' « Extra balle » m'a permis de distinguer comment les séjours de rupture pouvaient être organisés de manière plus ou moins différente que ceux orchestrés par « Ribinad ». Il faut savoir que « Ribinad » organise des séjours de rupture de 6 mois en Espagne avec un mois de nomadisme et 5 mois de sédentarité. À l'inverse, « Extra balle » envoie les adolescents d'abord un mois en Bretagne et ensuite ils sont envoyés au Sénégal durant 5 mois. L'intérêt de s'être entretenu auprès de deux structures qui à première vue sont les mêmes, mis à part les lieux d'accueils des adolescents, est de discerner les différentes façons de structurer les séjours de rupture, mais aussi les spécificités de chacun. De cette façon, j'ai pu constater qu' « Extra balle » avait un service de suite post-séjour de rupture permettant de faire le lien entre ce dispositif et la réinsertion dans la société. Également Ribinad dispose d'un service de suite, mais qui ne fonctionne pas de la même manière qu'Extra balle. C'est un service de suite physique, c'est-à-dire qui accueille l'adolescent dans des locaux. Ce suivi est une prise en charge opérant une mise œuvre de l'autonomie chez l'adolescent progressive tandis qu'avec « Extra balle », il n'y a pas de service physique comme à Pau. C'est un accompagnement dans les diverses démarches que peut faire l'adolescent au moment de sa réinsertion dans la société.

## **5 Les séjours de rupture dans le monde juridique de l'action sociale et médico-sociale : Une construction progressive**

### **5.1 Impact des lois du 2 Janvier 2002 et 5 Mars 2007.**

Les lois du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007 ont réformé le secteur de l'action sociale et médico-sociale, bien qu'elle ne concerne pas directement les organismes de séjours de rupture actuellement en défaut d'un texte législatif régissant spécifiquement ces mesures éducatives. Néanmoins, ces dispositifs ne sont pas indépendants de la sphère de l'action sociale et médico-sociale, car ils sont eux même des structures d'accueil et d'accompagnement. De ce fait, ces lois ont eu un impact dans les façons d'accueillir les enfants et de travailler le projet, mais aussi de penser les structures d'accueil. Comme nous avons pu le constater, les associations comme Ribinad ont mis en place les outils que ces lois définissent comme le livret d'accueil ou encore le projet pour l'enfant. À travers les différentes phases d'admission au projet présenté par l'association Ribinad, les usagers que ce soient l'adolescent ou les parents, sont mis au cœur du dispositif afin qu'ils répondent au mieux à leurs attentes et à leurs besoins. Ainsi, les structures organisant des séjours de rupture à l'étranger sont des dispositifs de l'action sociale et sont touchées par les différentes orientations et réglementations promues par ces différentes lois. Cependant, comme nous le verrons plus tard, les organisateurs de séjours de rupture sont en majeure partie des associations et de par cet aspect, disposent d'une souplesse en terme juridique. En effet, il n'existe pas de texte juridique spécifique aux séjours de ruptures, ce qui leur donne une marge de manœuvre beaucoup plus grande que les autres dispositifs et par conséquent des zones d'incertitudes plus fortes. Malgré tout, ils essayent de se réunir autour de chartes réglementant l'organisation et le fonctionnement des séjours de rupture. Tout d'abord, nous allons présenter les lois du 2 janvier 2002 et la loi du 5 mars 2007 afin de pointer les améliorations qu'elles ont pu apporter dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale et indirectement influencer les structures organisant des séjours de rupture à l'étranger.

#### **La loi de 2002**

La loi du 2 janvier 2002 vient revisiter l'action sociale en lui donnant une définition qui n'était pas présente dans les textes législatifs :

*Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013*

*« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans le cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L311-1 du code de l'action sociale et médico-sociale »<sup>22</sup>*

L'essentiel de cette loi est de placer l'utilisateur au centre des prises en charge dont il peut faire preuve et ainsi lui permettre d'exercer sa « *citoyenneté par l'exercice de droit fondamental* ». Elle vient reconnaître « *aux usagers des droits fondamentaux, mais également une protection*<sup>23</sup> ». Avec cette loi, on passe d'un usager « *passif* » à un usager « *participatif* », il est un acteur possédant des droits et des libertés comme un « *citoyen* ». Les bases posées par cette loi amènent les professionnels du social à trouver l'équilibre entre la protection et la préservation des droits fondamentaux. De plus, elle a permis de préciser les schémas régionaux d'organisation sociale et médico-sociale. La loi vient donner aux usagers des garanties sur différents aspects dont ils peuvent jouir lorsqu'ils se font aider. En effet, la loi de 2002 octroie sept droits aux usagers : « *le respect de sa dignité, le libre choix par rapport aux prestations, une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité, la confidentialité, l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, une information sur ses droits fondamentaux, la participation directe* ». Ces différents droits prennent leur influence de divers textes comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ou encore le préambule de la Constitution de 1946. C'est ainsi que cette loi favorise les libertés individuelles plus que la protection malgré qu'elle soit toujours bien présente. L'utilisateur est intégré entièrement au processus d'aide afin qu'il puisse participer et être acteur du projet qui lui sera destiné. De même que l'intégration de l'adolescent est au cœur du projet dans l'élaboration du projet de séjour de rupture à l'étranger.

D'une part, l'intérêt de cette loi est qu'elle vient combler et innover sur plusieurs points manquants dans les textes législatifs antérieurs permettant de recentrer et de donner de nouvelles lignes directrices dans l'action sociale et médico-sociale. Ces nouvelles lignes vont avoir ainsi plusieurs impacts structurels auprès des différents

<sup>22</sup> Ingrid Ispenian « La loi du 2 janvier 2002 ou la reconnaissance de droits aux usagers », *Gérontologie et société* 4/2005 (n° 115), p. 49-62.

<sup>23</sup> *Idem*

Thomas Brisson - *Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013*

organismes relevant de l'action sociale et médico-sociale. On peut comptabiliser cinq lignes directrices provenant de cette nouvelle loi <sup>24</sup>:

- ⇒ Affirmer et promouvoir les droits des usagers
- ⇒ Diversifier les missions et les offres en adaptant les structures aux besoins.
- ⇒ Pilotage du dispositif : mieux articuler planification, programmation, allocation de ressources, évaluation.
- ⇒ Instaurer une coordination entre les différents acteurs.
- ⇒ Rénover le statut des établissements publics

D'autre part, cette loi instigue le fait d'une évaluation continue et individualisée des personnes afin de pouvoir répondre aux besoins de chaque acteur qui est en dans une situation d'aide. Cette évaluation rentre dans le processus initié au fondement de cette loi qui est de mettre au cœur l'utilisateur et de pouvoir répondre au mieux à ses besoins. Ainsi par cette expertise quotidienne, elle permet de répondre favorablement à des besoins qui peuvent être différents à divers moments de la vie et d'ajuster la prise en charge. La loi du 2 janvier 2002 comme nous l'avons évoqué précédemment a considérablement impacté la structuration des organismes sociaux et médico-sociaux, ces transformations passent par la mise en place de huit outils obligatoires.

- ⇒ Le livret d'accueil
- ⇒ La charte des droits et libertés
- ⇒ Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge
- ⇒ Un conciliateur ou médiateur
- ⇒ Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- ⇒ Le projet d'établissement ou de service
- ⇒ Le conseil de la vie sociale
- ⇒ Le droit au rapprochement familial

Chacun de ces outils se doit d'être appliqué dans toutes les structures d'accueil à caractère social et médical sous peine d'être poursuivi.

### **La loi de 2007 :**

La loi du 5 mars 2007 a émergé suite à divers événements dramatiques exposés par les médias révélant des situations de maltraitance tragique (comme l'affaire d'Outreau, Drancy, Angers). Ces différents événements ont pointé la question des signalements parfois tardifs et surtout des dysfonctionnements qui pouvaient exister au sein de la

<sup>24</sup> Article sur la loi du 2 Janvier 2002 sur le site de la MDPH.fr (12 mai 2011)

*Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013*

protection de l'enfance. Face à ces dysfonctionnements, la loi de 2007 vient apporter des améliorations significatives au système de la Protection de l'Enfance. La loi de 2007 a deux objectifs principaux <sup>25</sup>:

- ⇒ Renforcer la prévention.
- ⇒ Améliorer le dispositif d'alerte et de signalement et diversifier les modes d'intervention et renouveler les relations avec les parents et les enfants.

Son objectif principal est de placer l'intérêt de l'enfant au cœur des dispositifs, mais aussi de renouveler les relations avec les familles. C'est pourquoi la loi va favoriser la participation des parents et de ce fait travailler avec eux afin de privilégier l'intérêt de l'enfant. À partir de ces objectifs principaux, la loi de 2007 va se décliner en 10 actions qui sont : <sup>26</sup>

- ⇒ Renforcer la prévention vis-à-vis des risques encourus par les enfants, requalifiant la notion d'enfance maltraitée par « enfance en danger » ou au « risque de l'être ».
- ⇒ La loi affirme les droits et les besoins fondamentaux des enfants.
- ⇒ La loi implique les parents dans toutes les décisions faites pour l'enfant.
- ⇒ Instaure la primauté de la protection administrative sur la protection judiciaire.
- ⇒ Modifie les procédures de placement et de signalement.
- ⇒ La loi aménage le secret professionnel.
- ⇒ Enrichir les modèles éducatifs.
- ⇒ Charge le président du Conseil Régional de veiller à la prise en charge de l'enfant.
- ⇒ Institue un observatoire de l'enfance dans chaque département.
- ⇒ Renforcer les formations des professionnels délégués à l'ASE.

De plus, cette loi a permis la mise en place de deux nouveaux outils à destination de l'action sociale et médico-sociale : « *La mise en place d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes et le projet pour l'enfant* »<sup>27</sup>. La loi du 5 mars 2007 va déléguer la responsabilité de mise en œuvre de la politique de la protection aux conseils généraux. Ces cellules de recueils, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes sont installées dans tous les départements, elles permettent d'articuler le champ administratif avec le champ judiciaire. Elles ont pour objectifs d'articuler les différentes informations récoltées auprès des différents acteurs en lien avec les enfants afin de prévenir et signaler contre d'éventuels dangers pour les

<sup>25</sup> In Dossier sur la loi de 2007 fait par la direction général de l'action sociale (bureau de l'enfance et de la famille)

<sup>26</sup> Idem

<sup>27</sup> Patriarca Guy, « Les évolutions de la protection de l'enfance », *Les Cahiers Dynamiques*, 2010/4 n° 49, p. 27-35.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

enfants. Tandis que pour le volet évaluation, il s'inscrit dans un processus réflexif avec la famille sur les problèmes qu'ils traversent dans l'intention de trouver des solutions. Le projet pour l'enfant, quant à lui, présente le projet d'aide élaboré avec la famille. Il pose les différents travaux à réaliser pour l'enfant, avec son environnement et les professionnels. Cette approche individualisée de la prise en charge introduit la « *diversification des modalités de prise en charge* ». Cette diversification des prises en charge est supervisée par l'aide sociale qui vient lui apporter une cohérence et une continuité par le biais d'informations qu'elle recueille et ainsi délimite le « *parcours de l'enfant dans le dispositif de prise en charge* »<sup>28</sup>.

## 5.2 Vers un cadre « réglementaire » des séjours de rupture

Comme nous avons pu le remarquer, deux lois majeures sont venues réformer l'action sociale et médico-sociale ces dernières années. Néanmoins, qu'en est-il vraiment en ce qui concerne les organismes qui organisent des séjours de rupture à l'étranger ? En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment les séjours de rupture ne sont pas dotés de textes de loi spécifiques à leurs actions. Certes, ils dépendent du code l'action sociale et familiale (CASF), mais n'ont pas de texte de lois spécifiques à leurs dispositifs. Les séjours de rupture sont inscrits dans un flou juridique et les placent dans un déficit de légitimité. Afin de pallier cette diversité de fonctionnement de ces mesures éducatives, les différents acteurs vont se mobiliser autour de charte pour établir des lignes directrices communes à suivre pour l'organisation de séjour de rupture. La volonté de fédérer les séjours de rupture autour d'une seule et même charte a pour but d'assurer le bon fonctionnement et une reconnaissance de ces mesures aux yeux des autres acteurs du domaine social. En effet, comme le rapport de l'Inspection Général de l'Inspection Sociale l'a démontré en 2004, les séjours de rupture sont dans la nécessité d'adopter des postures, des textes communs encadrant le fonctionnement de ce type d'accompagnement. Suite à ces préconisations qui vont être décrites de manière plus précise, l'association OSER va se constituer le 30 juin 2009 afin de fédérer les organismes orchestrant des séjours de rupture à l'étranger et d'établir une charte commune à tous. Le fait de mentionner l'association OSER dans un sous chapitre abordant les questions institutionnelles des séjours de rupture n'est pas anodin. En effet, cette association s'est constituée afin de pallier ce flou juridique qui entoure les séjours de rupture en créant une charte commune à tous ses membres. Cette volonté d'unir différentes structures organisant ces mesures éducatives a aussi pour objectif de valoriser

<sup>28</sup> Idem

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

leurs actions et de permettre l'obtention d'une reconnaissance au niveau national et international (dans les pays où les séjours de rupture se déroulent).

Dans un premier temps, l'Inspection Générale de l'Action Sociale a effectué une évaluation sous forme de rapport à la demande du Garde des Sceaux, le 21 mai 2003. Cette demande de la part du ministre de la Justice s'est faite suite au décès d'un adolescent confié à l'association « Vagabondage » organisant des séjours de rupture en Zambie. Par conséquent, le ministre a demandé l'IGAS de faire l'état des lieux des séjours de rupture à l'étranger. À la suite de cette évaluation, l'IGAS a avancé plusieurs préconisations pouvant inspirer les organismes dans leurs structurations des séjours de rupture, ciblant les points à améliorer dans ces prises en charge. Lorsque l'IGAS a fait ce rapport sur les séjours de rupture, il a d'abord dressé un tableau de la situation de ces prises en charge, mais a ensuite proposé des préconisations. Ces différentes préconisations ont été faites dans le but de clarifier le fonctionnement et l'encadrement des séjours de rupture pour éviter tout risque pour les adolescents. Comme nous le mentionne ce rapport, l'IGAS n'a pas proposé l'adoption d'un texte spécifique légiférant les séjours de rupture à l'étranger. Malgré tout, ces préconisations sont des lignes directrices pointant les failles et les manques dont souffrent les structures organisant des séjours de rupture à l'étranger auxquelles il faudrait remédier. Ces préconisations ont été faites afin que les organismes utilisant les séjours de rupture comme outils dans l'accompagnement éducatif puissent en prendre compte et rectifier certaines choses afin d'améliorer ces prises en charge. Le rapport de l'IGAS nous présente 3 grands axes à revoir dans le fonctionnement des séjours de rupture à l'étranger.

⇒ **Les séjours de rupture à l'étranger, des placements exceptionnels, qui doivent l'inscrire dans le parcours éducatif des mineurs.**

- *Réserver les séjours de rupture à des situations exceptionnelles*
- *Inscrire le séjour de rupture dans le parcours éducatif du mineur*

⇒ **Des opérateurs au statut juridique clair.**

- *Imposer aux organisateurs le cadre prévu pour les SANT ou pour les établissements sociaux, par la loi du 2 janvier 2002*
- *Identifier clairement le responsable du mineur*

⇒ **Des exigences spécifiques de nature à accroître la sécurité des mineurs.**

- *Consulter systématiquement les ambassades et les consulats sur les projets présentés.*
- *Imposer aux associations une procédure de déclaration auprès des pays d'accueil.*

- *Engager les associations à se mettre en relation avec les consulats et les ambassades.*
- *Élever le niveau de qualification des encadrants.*
- *Limiter les responsabilités confiées au personnel local.*
- *Mieux encadrer les séjours dans les familles d'accueil.*
- *Réduire le risque sanitaire.*
- *Élaborer un cahier des charges.*

Ces préconisations ont été prise en compte comme nous le montre l'association OSER avec la création d'un cahier des charges et d'une charte commune à tous établissant le « cadre juridique » des séjours de rupture pour les membres adhérant à OSER. Ainsi, le cahier des charges présente les conditions de fonctionnement et d'encadrement des séjours de rupture à l'étranger. Cette initiative permet aux organisateurs de séjours de rupture à l'étranger de se référer à un fonctionnement commun garantissant la sécurité et le bon déroulement du séjour de rupture à l'étranger. On peut remarquer que ce cahier des charges reprend les différentes préconisations de l'IGAS et établit trois grands axes :

- ⇒ Responsabilité des porteurs de projets
- ⇒ Conditions propres à garantir le droit des usagers et de sa famille
- ⇒ Préconisations pour la famille du jeune et les autorités qui le confient.

En ce qui concerne le premier axe « *Responsabilité des porteurs de projets* », il reprend les préconisations sur l'étape du recueil d'informations à l'égard des pays accueillant les adolescents comme la stabilité du pays, la législation ou encore les équipements sanitaires présents sur le territoire. Cette phase s'accompagne aussi d'une prise de contact et d'informations sur le fonctionnement, l'encadrement et le déroulement du séjour auprès du consulat français afin de déclarer sa présence et ces activités sur le territoire. Ensuite, le cahier des charges implique une prise de contact avec le pays d'accueil afin de l'informer de leur présence et de faire connaître les porteurs de projet. Sur le plan sanitaire, le cahier des charges prévoit que le porteur de projet met en place au préalable le descriptif des précautions sanitaires à prendre en fonction du pays où l'adolescent est envoyé. De plus, il sera en charge de la surveillance sanitaire concernant l'adolescent et sa prise éventuelle de médicaments. À propos de l'encadrement, OSER rejoint les préconisations de l'IGAS et recommande l'emploi de personnes qualifiées et expérimentées pouvant garantir le bon déroulement du séjour. Tout comme le proposait l'IGAS, le recours à au moins une personne de nationalité française permettant de jouer le rôle de médiateur entre le pays d'accueil et l'association est vu comme une nécessité. Si

l'association veut engager du personnel local, il devra garantir la qualité de la prise en charge par le biais d'un recueil d'informations strict vis-à-vis des personnes engagées. De plus, il en est de même pour l'accueil en famille, ils devront s'inscrire dans un projet pédagogique visant à définir les modalités d'engagement et d'accompagnement des familles vis-à-vis des différences culturelles existantes en matière d'éducation. Enfin, le cahier des charges prévoit un suivi de l'adolescent et une évaluation de la prise en charge. Cette étape impose à l'organisateur de mettre en place des bilans, des notes concernant l'évolution de l'adolescent. Ce principe instaure un fil conducteur qui permet de suivre le parcours de l'adolescent et de travailler avec les autres partenaires sur le projet de l'enfant après le séjour de rupture.

Le deuxième axe du cahier des charges aborde « *les conditions propres à garantir le droit des usagers et de sa famille* ». Cette deuxième phase garantit le dialogue et la participation des différents acteurs liés aux projets, c'est-à-dire les parents, le référent de l'adolescent et les organisateurs du séjour. Cette étape est primordiale, car elle instaure une relation de confiance et le statut d'acteur pour chacun des participants plaçant les usagers au cœur de la prise en charge et d'une relation négociée et construite avec eux. Néanmoins, une fois l'adolescent envoyé en séjour de rupture, les communications entre la famille et l'adolescent sont réglementées et décidées au préalable lors de l'élaboration du projet de l'enfant.

Le troisième axe du cahier des charges renvoie à des « *préconisations pour la famille du jeune et les autorités qui le confient* ». Ce volet permet de questionner l'orientation de l'adolescent en séjour de rupture avec tous les acteurs en lien avec le projet et par la même occasion de l'inscrire dans une continuité après le séjour. L'association OSER propose l'accès aux dossiers médicaux de chaque adolescent afin d'éviter toute contre-indication et valider l'envoi en fonction de la bonne santé en séjour. Cet aspect préventif se retrouve aussi après le séjour ou il est demandé d'établir un bilan médical poussé afin de prévenir tout risque de maladie issue du voyage. De plus, il faut savoir que ce cahier des chartes prévoit aussi une évaluation régulière des structures au regard du CASF (article L312-8). Le cahier des charges aborde aussi le contrôle et l'évaluation des structures administrant des séjours de rupture. Ces contrôles et évaluations se font à partir de la réglementation imposée par le CASF. Les autorisations de fonctionnement et le contrôle de ces organismes reviennent aux Préfets ou aux Conseils Généraux qui contrôlent leur déroulement en fonction du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

L'association OSER comme nous l'avons évoqué précédemment a aussi élaboré en plus d'un cahier des charges, une charte commune à tous ces membres. Cette charte n'est pas un texte de loi, mais une réflexion et une perception de ce que devrait être un

séjour de rupture donnant lieu à une idéologie et un cadre déontologique commun aux membres. En complément d'un cahier des charges qui met en place des lignes directrices servant d'outils pour les structures afin de réaliser des séjours de rupture. Cette charte définit ce qu'est un séjour de rupture, mais aussi vers qui ces mesures éducatives s'orientent et dans quelles situations elles sont adaptées établissant des objectifs pédagogiques ? Les différentes références juridiques dont OSER s'inspire sont la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU du 10 décembre 1948, la constitution française du 4 octobre 1958. La convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du conseil de l'Europe du 4 novembre 1950. Mais encore, la convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU du 20 novembre 1989 et le code de l'action sociale et des familles (CASF), mais aussi le Code civil, le Code pénal et la réglementation du travail. Et bien entendu, de manière plus spécifique le rapport de l'IGAS de 2004. Au final, OSER a établi 8 axes établissant un cadre déontologique des séjours de rupture :

1. Un mode d'intervention sociale au service d'une solidarité
2. Les usagers au cœur de l'action sociale
3. Les engagements à l'égard des usagers
4. Les engagements des organismes de séjours éducatifs dits de rupture quant à leur coopération
5. Les responsabilités mutuelles des organisateurs de séjours de rupture
6. Charte des droits et libertés de la personne accueillie
7. Autonomie de fonctionnement
8. Transparence

Avec cette initiative, OSER établit une ligne de conduite voire même un cadre « juridique » des séjours de rupture auprès des membres. Cette charte vient combler le vide existant vis-à-vis de règles communes ou d'un texte juridique spécifique aux organisateurs de séjours. Avec cette initiative, que ce soit OSER ou le rapport de l'IGAS, elle permet d'amener une introspective sur ce que devrait être un séjour de rupture. En effet, actuellement ces mesures éducatives ne disposent pas de texte juridique spécifique comme nous avons pu l'évoquer précédemment. Et pourtant, cette charte et ce cahier des charges participent à l'élaboration d'un socle commun pour les organisateurs de séjours de rupture. À l'évidence, ce n'est pas un cadre juridique, mais ces initiatives nous montrent que les organisateurs de séjour de rupture sont attentifs aux rapports faits par l'IGAS. Par ce biais, ils montrent une volonté de s'adapter et de donner à ce dispositif un socle solide pour mieux s'intégrer dans la sphère de l'action sociale.

### 5.3 L'obligation d'un accompagnement professionnalisé ?

Un des facteurs essentiels dans ces mesures éducatives que sont les séjours de rupture à l'étranger, c'est l'accompagnement : c'est-à-dire l'encadrement fourni par l'association pour l'adolescent durant le temps que prend la prise en charge. Afin de permettre aux adolescents de se reconstruire, il faut fournir un accompagnement adapté et compréhensif permettant aux professionnels d'instaurer une nouvelle relation « *d'un autre genre* »<sup>29</sup>. Pour cela, il faut des professionnels formés aux situations auxquelles ils pourraient faire face. Néanmoins, comme le montre l'IGAS, le professionnalisme n'est pas toujours celui qu'on pourrait attendre. En effet, les SANT partageraient une certaine idéologie commune visant à recruter des « *gens de bons sens* » possédant des expériences professionnelles solides et multiples dans des lieux accueillant des mineurs, mais ne possédant pas de diplôme. L'IGAS va même plus loin en déclarant que cette idéologie est aussi partagée dans les CER et que selon leurs enquêtes 75% des professionnels exerçant dans ces structures ne seraient pas dotés des qualifications requises pour l'exercice de leurs activités. D'une part, l'IGAS pointe le recours au professionnel dans le pays d'accueil, effectivement il s'avère que le recrutement se fait parfois non pas sur les diplômes, mais sur des critères moins académiques comme physiques ou encore un intérêt pour le sport. D'autre part, l'accompagnement dans les pays étrangers peut parfois souffrir d'une incompréhension culturelle face aux comportements des adolescents de culture française. À savoir, un choc interculturel lorsque le séjour de rupture à l'étranger se déroulait dans des pays africains par exemple. C'est pourquoi pour éviter ce genre de situations atypiques, OSER a adapté sa charte destinée à ses membres afin de structurer l'encadrement dans les pays étrangers. Elle va garantir un accompagnement de qualité par souci de répondre aux besoins des adolescents. L'accompagnement est régi par des règles précises et doit se faire en parfaite adéquation avec le projet préalablement élaboré avec l'adolescent et les parents au départ. La mise en place d'un accompagnement durant le séjour doit être capable d'assurer des « *garanties de compétences, d'expériences* » et d'une surveillance accrue vis-à-vis du bon déroulement du séjour. En effet, comme il est dit dans la charte d'OSER, l'accompagnement doit s'engager à favoriser le lien entre la famille et l'adolescent et éviter tout type de séparation. L'accompagnement doit prendre en compte le contexte sociojuridique qui encadre l'adolescent, et adapter son accompagnement en fonction de la famille, mais aussi des diverses obligations juridiques dont fait preuve l'adolescent.

---

<sup>29</sup> Maela PAUL, L'accompagnement : Entre autonomisation et territorialisation, RésO Villes » - Ville Vie Vacances, Journée de travail du Vendredi 18 février 2011.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

À l'évidence, l'aspect de l'accompagnement est un réel enjeu dans les séjours de rupture à l'étranger. De manière plus précise, l'accompagnement de l'adolescent est un moment complexe qui nécessite une approche différente et des personnels compétents. L'accompagnement dans les structures a changé de par l'évolution de problématiques rencontrées par les adolescents. C'est pourquoi les organisateurs se doivent de penser et d'adapter des accompagnements pour ces adolescents bénéficiant de séjour de rupture. En fonction des divers problèmes rencontrés par les jeunes, les organisateurs doivent mettre en place des accompagnements individualisés. De cette manière, ils répondent aux besoins des adolescents et s'alignent progressivement sur les différentes lois de 2002 et 2007 qui obligent à placer l'adolescent au cœur des prises en charge et repenser l'organisation des structures. En outre, l'accompagnement permet aussi comme le mentionne Maëla Paul, « *la mise en place d'une relation d'un autre genre* »<sup>30</sup>. L'adolescent n'est plus dans les relations classiques fournies par l'ASE ou la P.J.J. , mais au contraire dans une relation basée sur des principes différents. Il est vrai que certains principes restent les mêmes, mais l'adolescent est placé dans une nouvelle posture. L'accompagnement va fournir une relation basée sur la confiance, l'écoute... entre l'accompagnant et l'adolescent. Il serait mal avisé de dire que les services sociaux ne pratiquent pas cet « accompagnement », mais de par le statut de l'ASE, ce type de relation a parfois du mal à se tisser. L'accompagnement se doit d'être un processus réfléchi, le terme professionnalisation est peut-être surfait, car comme nous le dit Maëla Paul, il « *n'y a pas de démarche standardisée* ». Néanmoins, l'accompagnement nécessite une contextualisation au sein d'un projet pour l'adolescent. Il faut plusieurs éléments pour que cette contextualisation du projet amorce un cheminement. Maëla Paul en décompte 4 points :

- Une situation présente ressentie comme insatisfaisante ou améliorable.
- L'appréhension que cette situation soit changeable, qu'elle vaille la peine d'être changée.
- L'imagination de ce qui pourrait être mis à la place de ce qui est là.
- Le désir d'entreprendre ce changement : d'en être l'acteur.

Dans ce contexte particulier, l'accompagnement prend tout son sens et permet d'amorcer une relation future avec l'acteur qui va accompagner l'adolescent. Ainsi, l'accompagnement représente un pluralisme de stratégies pour permettre d'accompagner l'adolescent et éviter une approche globalisante des adolescents difficiles. À savoir,

---

<sup>30</sup> Maëla PAUL, L'accompagnement : Entre autonomisation et territorilisation, RésO Villes » - Ville Vie Vacances, Journée de travail du Vendredi 18 février 2011.

comme le conceptualise Maella Paul, une « *stratégie tâtonnante* » conjuguant différentes stratégies telles que :

- Une « *stratégie sur un mode délibéré* » qui pose les objectifs de départ tout en justifiant l'accompagnement.
- Une « *stratégie sur un mode aléatoire* », qui permet une réactivité intégratrice des éléments rencontrés au cours de l'accompagnement.

Dans cette optique l'accompagnement répond à deux enjeux : dans un premier temps, il donne lieu à une « *visée productive* <sup>31</sup> » indiquant qu'il répond à une commande sociale. Dans un second temps, il répond à une « *visée constructive* <sup>32</sup> ». Cette double approche permet d'ancrer l'accompagnement dans une double lecture consistant à vérifier si les objectifs fixés sont atteints, mais aussi de constater quelles compétences ont été acquises et celles qui restent à développer. Pour finir, l'accompagnement est essentiel, car elle participe chez ces adolescents à instaurer un lien d'élaboration et de construction du « *collectif/ individu* » (Maella Paul). De même, l'accompagnement se doit d'être professionnalisé, mais il se doit d'être pensé et réfléchi en réponse aux besoins des adolescents.

---

<sup>31</sup> Maella PAUL, L'accompagnement : Entre autonomisation et territorilisation, RésO Villes » - Ville Vie Vacances, Journée de travail du Vendredi 18 février 2011.

<sup>32</sup> idem

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

## II. Les séjours de rupture : vers un cheminement ?

### 1 La rupture comme levier

Au vu de la terminologie de cette mesure éducative, il est sans doute évident que la rupture est un mot essentiel dans cette prise en charge. Comme nous avons pu l'avancer dans l'introduction, la question de la rupture n'est pas évidente dans un premier temps. Elle pose une multitude de questions : « Que peut-elle apporter à l'adolescent ? », « Comment peut-on faire de la continuité avec de la rupture ? », « Comment la rupture peut-elle être éducative ? ». Cette notion de rupture pose effectivement question, mais ne reste pas moins essentielle dans ce mémoire et dans les mesures éducatives que sont les séjours de rupture à l'étranger. Malgré tout, il faut comprendre que dans notre langage courant le terme rupture signifie rarement quelque chose de positif. C'est le plus souvent le moment d'un changement brutal et radical. C'est un terme confus et répulsif comme certains parents et adolescents interrogés à ce sujet le décrivent. Il est souvent perçu dans un premier temps, comme un terme rédhibitoire pour les jeunes et leurs parents dans le processus d'acceptation de cette mesure éducative.

*« On te dit séjour de rupture ça fait peur. Tu as plus l'impression que tu vas en prison. (Cynthia, Adolescente ayant participé à un séjour de rupture) »*

Afin de nous éclairer sur cette notion, nous nous sommes intéressés aux différentes définitions que possèdent le mot rupture et l'origine de ce terme. Dans un premier temps, cette démarche a pour objectif de nous guider dans notre perception de la rupture. Dans un second temps, le but est d'articuler cette notion avec les différents processus identitaires résultant de cette expérience. Tout d'abord, il faut définir ce que nous entendons par la terminologie du mot rupture. Selon la définition du CNRT (Centre National de Ressource Textuelle et Lexical<sup>33</sup>), une rupture peut être définie comme :

- ⇒ « Une Interruption qui affecte brutalement le cours de sentiments, de situations, d'événements, etc., inscrits dans la durée. »
- ⇒ « Une Coupure brutale entre deux situations, deux états de fait, l'un(e) passé(e), l'autre actuel(le) »

Ces définitions montrent bien la notion d'éloignement, de distanciation, d'un passage d'un état à un autre impliquant un choc dans le processus conduisant vers un nouvel état

<sup>33</sup> <http://www.cnrtl.fr/definition/rupture>

de fait. Au sein de ces prises en charge, le terme rupture est utilisé non pas comme un fait brutal et subi par l'adolescent, mais au contraire utilisé comme un outil qui va permettre aux adolescents d'entrevoir de nouvelles possibilités en termes de comportement et de vision de soi-même. La rupture n'est ici que la face visible de l'iceberg, effectivement, c'est un prérequis dans la mesure éducative. Elle symbolise l'extraction de l'adolescent de son milieu et rend possible le renouveau de sa perception et de son environnement. La rupture ne peut être le seul garant de réussite de ce type de mesures éducatives. C'est un élément de départ permettant de mettre en place les prémisses d'un long processus de reconstruction identitaire. La rupture a pour but de déraciner le jeune de son environnement et de rompre avec ces habitudes quotidiennes qui l'influencent négativement. Le processus de rupture peut s'opérer de différentes façons comme nous avons pu l'observer lors d'un balayage succinct concernant les organismes s'orientant autour de ce type de prise en charge. La rupture peut prendre la forme, d'une mise à l'épreuve lors d'une randonnée sur le chemin de St Jacques de Compostelle ou encore être confiée à une famille Africaine ou lors d'un séjour à la campagne ou d'un périple maritime consistant à être embarqué sur un navire pour un temps donné. Dans notre recherche, nous nous sommes plutôt penchés sur ces séjours pratiquant la rupture à l'étranger, consistant à envoyer l'adolescent dans un autre pays.

Ainsi, la notion de rupture sera définie dans ce développement comme un processus permettant aux adolescents de faire scission avec un milieu où il ne pouvait plus se construire positivement et qui l'aliénait progressivement dans une spirale négative. La rupture intervient comme un outil de mise à distance de son environnement et permet ensuite de mettre en place des processus d'autonomisation, de reconstruction identitaire par la mise en place d'activités, d'insertion dans des milieux professionnels ou encore dans des structures familiales culturellement différentes. Ce n'est pas tant le mot rupture qui est important, c'est l'articulation que l'on peut en faire avec la mise en place d'un projet éducatif puisque derrière la rupture, il y a ce processus similaire de la distanciation, qui pour ma part est complémentaire. La mise en œuvre d'une rupture permet l'établissement d'une distanciation qui donne à l'adolescent la possibilité de percevoir ce qui l'entoure différemment : vision qui ne serait pas accessible dans son cadre habituel. Nous allons dans le chapitre suivant observer quels sont les processus qui vont émerger de par cette rupture.

## 2 Vers des processus d'une socialisation renouvelée

Comme nous avons pu le voir, la rupture est un outil qui permet de mettre en place des processus différents afin de faire émerger chez l'adolescent divers changements. Dans cette partie, nous allons nous intéresser aux différents développements identitaires qui émergent de par le séjour de rupture ainsi qu'à ce que représente le processus de séjours de rupture en lui-même. C'est-à-dire les différentes étapes qu'elles renvoient dans la vie d'un adolescent et ce que cela signifie pour lui. Les séjours de ruptures sont organisés selon différentes étapes bien précises et participent à un cheminement voulu par l'association envers l'adolescent.

*« La première étape c'est le nomadisme, c'est quand en fait on marche pendant un mois, donc avec un accompagnateur, parce que moi j'ai fait le chemin de Compostelle. Il y a ça, soit on va aux Canaries, on va un peu partout en fait et du coup on marche pendant un mois. Après on a le semi-nomadisme, c'est quand on va dans une maison en Andalousie et quand on commence à trouver des stages, aller en cours et faire du CNED et tout ça (Cynthia, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne) ».*

Ainsi, cette prise en charge élaborée par étapes permet à un adolescent d'accéder par le biais de diverses phases à un nouveau statut dans et reconnu par la société. C'est pourquoi, le séjour de rupture peut-être perçu comme un rite de passage afin que l'adolescent puisse se découvrir ou de se redécouvrir, ceci étant rendu possible par l'éloignement engendré par la rupture préalable. Quand j'évoque ici les rites de passage, je l'entends comme le définit Van Gennep <sup>34</sup> *« toutes les séquences cérémonielles qui accompagnent le passage d'une situation à une autre et d'un monde (cosmique ou social) à un autre »*. Selon lui, les rites de passage s'établissent par trois phases que l'on pourrait retrouver dans l'organisation du séjour de rupture à l'étranger, *préliminaire, liminaire et post liminaire*. Lors de chacune de ces phases, l'acteur accède progressivement à un statut différent. Par exemple, durant la phase préliminaire, il y a une mise en œuvre de rite de séparation venant établir des barrières symboliques autour de l'acteur, c'est par la rupture que cette phase est envisageable. La rupture joue le rôle de barrière symbolique pour l'adolescent, effectivement cette mise à distanciation permet d'établir chez l'adolescent une période où il est protégé de son domaine extérieur habituel. Et lors de la phase liminaire, la ritualisation met l'accent sur la marginalisation de l'acteur, ce moment est symbolisé par la mise en situation de l'adolescent dans des situations de nomadisme comme nous avons pu le voir dans l'association Ribinad. Cette phase correspond aussi à

<sup>34</sup> Van Gennep, Les rites de passage : étude systématique ..., Paris, E. Nourry, rééd. 1981.  
Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,  
de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

l'intégration de l'adolescent dans un environnement inconnu le plaçant ainsi dans une situation marginale de ses propres habitudes. C'est à partir de cette phase que l'adolescent va pouvoir se développer différemment et adopter de nouvelles pratiques de vie, néanmoins cette assimilation sera en fonction de la volonté de l'adolescent. La dernière phase post liminaire vise à incorporer le nouveau statut obtenu dans la communauté, ce moment pourrait correspondre au retour de l'adolescent. Après plusieurs mois à l'étranger, l'adolescent revient dans son pays d'origine et applique ou non ce qu'il a pu apprendre durant son voyage. De ce fait, il a la possibilité de prendre part à son intégration de par les différentes expériences que l'adolescent a connues durant ce voyage. Ce retour est une étape primordiale dans le cheminement de l'adolescent, car elle concrétise le développement obtenu durant son séjour et qui pourra faire l'objet d'une valorisation par la « communauté ».

Ainsi, le séjour de rupture à l'étranger proposerait aux adolescents une période intermédiaire pour réinvestir la société par différentes activités qui susciterait chez eux une intériorisation de conduite adéquate en société. Cette approche éducative fait transparaître un autre concept qu'est celui de la socialisation. En effet, d'après G.H. Mead qui définit la socialisation comme « *« le fait premier est l'acte social qui implique l'interaction de différents organismes, c'est-à-dire l'adaptation réciproque de leurs conduites dans l'élaboration du processus social*<sup>35</sup> ». G.H Mead perçoit la socialisation comme un processus long et qui articulerait l'intériorisation de son environnement social et l'émergence du soi. Ainsi, les séjours de rupture seraient des espaces de socialisation, ils interviendraient là où le processus d'intériorisation des normes et valeurs promues par la société n'a pas été opéré. Comme le dit C. Dubar<sup>36</sup>, la socialisation est l'acquisition d'un savoir légitime qu'on obtiendrait par la confrontation avec un groupe et l'apprentissage des règles qui le régissent, mais aussi par l'identité développée par le biais de ce groupe. Ces différents processus sont développés durant le séjour de rupture à l'étranger qui est vécu comme un électrochoc pour certains d'entre eux.

*« En fait c'est un peu comme si j'étais dans le coma de ma 6e à jusqu'à Ribinad et puis là je me suis réveiller quoi... (Marie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne) »*

En effet, l'adolescent va être mis en condition avec des groupes d'individus dans des situations particulières qui vont participer au développement de son identité. Durant son voyage, il connaîtra plusieurs phases comme le nomadisme et une période sédentaire, durant ces différents moments il devra s'accoutumer à différents groupes d'acteurs. Ces

<sup>35</sup> In Claude Dubar, La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles, Paris, Armand Colin, 1991, 278 p.

<sup>36</sup> Idem

expériences relationnelles lui permettront d'établir des moments d'échanges inopinés qu'il n'aurait jamais pu envisager dans son environnement naturel.

*« On rencontre des gens, ça fait voir des différentes personnalités quoi, car moi je connaissais que mon quartier, les jeunes du quartier... (David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne) »*

C'est cette mise en situation de découverte et la possibilité d'ouverture vers un monde extérieur, qui permet d'enclencher des processus identitaires chez ces adolescents qui n'ont finalement connu qu'une socialisation de déviance pouvant parfois conduire à des actes délinquants. On ne peut pas dire qu'ils n'ont pas connu de socialisation dans leur enfance, mais leur modèle d'identification ayant servi à se construire a été fortement carencé par un contexte familial difficile ou encore des événements traumatisants (perte d'un parent, divorce...).

*« Moi j'ai perdu mon père, mon père est décédé (Senza, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne) »*

*« Même chez moi avec mon père, il n'y a jamais eu de communication... (David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne) »*

En effet, dans les processus de socialisation, la socialisation primaire est formatrice dans la construction identitaire de tous acteurs. Comme nous avons pu l'évoquer, ces adolescents ont connu des structures familiales complexes pouvant amener à un développement identitaire carencé. Le rôle de la socialisation est primordial pour un enfant, d'autant que lorsqu'il est enfant, il est fortement impacté par ces premières expériences de vie. De la même manière que Muriel Darmon<sup>37</sup> nous l'évoque, l'enfant est dans une phase de besoin vis-à-vis de son environnement afin de se développer. De ce fait, les premières expériences vont participer à l'élaboration des « *filtres* » (Muriel Darmon) par lesquels l'enfant va percevoir son environnement et ensuite interagir avec lui. Si ces « *filtres* » sont carencés, alors la perception de son environnement le sera aussi et de la même manière, son développement identitaire, car l'interaction avec autrui participe à l'élaboration identitaire de chacun.

C'est pourquoi l'intégration de ces adolescents par le biais de la rupture peut être intéressante pour permettre de réinterroger ces *filtres* et ainsi participer à un renouveau dans une socialisation carencée. Comme le dit C. Dubar,<sup>38</sup> les processus identitaires renvoient au passage d'identification à un autre. Ainsi mettre ces adolescents dans des situations où les modèles identitaires ne relèvent pas de leurs perceptions habituelles leur

<sup>37</sup> Muriel, Darmon, La socialisation, Armand Colin, 2007

<sup>38</sup> Claude Dubar, La crise des identités, interprétation d'une mutation, Paris, P.U.F, 2003, p 4.  
Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,

donne l'occasion de s'identifier à d'autres modèles identitaires. Néanmoins, il faut relativiser cette approche, car effectivement ce processus identitaire ne débouche pas systématiquement sur une intégration d'un nouveau modèle identitaire. Il faut que l'adolescent soit volontaire et qu'il s'engage dans ce processus d'identification et de construction, de manière plus précise, il faut que cette expérience fasse sens pour lui.

*« Parce qu'il faut avoir de l'envie, et il faut être motivé, et quand tu es motivé, tu y arrives (Cynthia, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne) »*

Cette phase d'expérimentation est très importante, car comme nous mentionne Muriel Darmon, *« l'individu est profondément formé par l'éducation qu'il a reçue pendant son enfance »*. De cette manière, le fait de permettre aux adolescents d'entrevoir une façon différente de se percevoir dans le monde leur permet de mettre en place des processus identitaires nouveaux. De par cette enquête auprès des adolescents, j'ai pu constater ces changements identitaires passant d'un adolescent aliéné par les différents traumatismes vécus à un adolescent s'acclimatant à son environnement. Il est vrai que ce constat peut être nuancé par le caractère très subjectif des perceptions de ces adolescents sur eux même. Malgré tout, il n'en reste pas moins que ce sentiment est aussi partagé par leurs parents. Le processus initié à travers le séjour de rupture à l'étranger est ainsi observable. C'est ainsi que plusieurs parents expriment ces changements connus par leurs enfants.

*« Ah oui, oui, complètement, épanouie, très à l'aise, bien, beaucoup mieux, on a longuement discuté de l'avenir aussi (Mme C, mère d'une adolescente ayant participé à un séjour de rupture en Espagne) »*

Les changements mentionnés par les parents rencontrés sont des changements liés à la vie quotidienne et à la vie en collectivité et plus particulièrement en famille. De plus, ils nous font part des changements liés aux respects des règles et à une reconnaissance de l'autorité. Cette phase liée aux différents processus identitaires opérés dans le séjour de rupture à l'étranger renvoie aux renouveaux du lien avec les pairs que nous développerons plus en détail dans le chapitre III. Néanmoins, il faut noter que les adolescents après leurs séjours semblent respecter les règles établies par leurs parents dans l'enceinte familiale.

*« Je sais que ce soir il va rentrer tôt et se coucher de bonne heure. Puis là je lui ai dit dix-sept heures chez le médecin, il sera à dix-sept heures chez le médecin. Là je sais qu'il n'y a pas de souci, il respecte. (Mme B, mère d'un enfant ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

Le respect des règles par ces adolescents est dû au mode de vie qu'ils ont eu durant leurs séjours de rupture. En effet, durant leurs séjours de rupture à l'étranger concernant

les adolescents partis avec l'association Ribinad, chaque adolescent devait se conformer aux règles établies par l'accompagnateur. On retrouve aussi cette conformité à un règlement chez les adolescents partis avec le dispositif du DAD 29, mais aussi pour Extra Balle. À la différence, dans ces dispositifs, les règles venaient de la famille d'accueil chez qui ils étaient confiés. Cet aspect du rôle de l'interculturalité dans l'apprentissage de normes et de valeurs sera décrit plus précisément dans le chapitre III.

*« Justement les règles strictes, je trouve que ça sert bien à ce qu'ils voient la vraie vie parce que je pense qu'il y a des parents c'est comme [...] je sais pas quand on est chez nos parents et qu'on n'a pas de règle, et qu'on sort quand on veut et quand on arrive dans une structure comme celle de Ribinad et qu'on a des règles comme ça, on prend ça mal sur le coup, mais avec du recul on se dit que c'est pour notre bien en fait... c'est bien d'avoir des règles comme ça... (Marie, Adolescente ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

Quand on analyse ce que les parents ont abordé quant au développement de leurs enfants, c'est assez surprenant, car ils ont constaté un changement, c'est évident pour la plupart d'entre eux, mais il reste tout de même certaines craintes quant à ce développement récent. En effet, les parents nous font part de leurs craintes vis-à-vis de l'insertion de leurs adolescents dans la vie professionnelle ou scolaire.

*« Car on disait dans un mois tu rentres à Brest, à chaque fois c'est vrai qu'elle rentre mi-octobre, on se dit la rentrée est déjà passé, voir, il faut qu'on se renseigne [...] Elle rentre de séjour, mais ça aussi c'était les interrogations que... qu'est-ce qu'elle fait après ? (Mme C, mère d'une adolescente qui a participé à un séjour de rupture en Espagne avec le DAD) »*

On retrouve cette idée de crainte ou plutôt d'inquiétude des parents qui attendent que leurs adolescents fassent leurs preuves à leur retour. Dans la mesure où les parents n'ont pas vu ni même vécu avec leurs enfants durant le temps du séjour, cette interrogation est justifiée pour eux. Malgré les différentes communications qu'ils ont pu avoir durant le séjour avec leurs adolescents.

*« C'est un peu difficile, mais après faut se dire qu'ils nous ont vu comment on était avant, ils ne nous ont pas vus pendant un certain temps et ils nous voient revenir la gueule en fleur donc ils ne peuvent pas savoir forcément si vraiment on a changé...dans quelle optique on est... (David, adolescent qui a participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

Mais il faut savoir que cette perception des parents est primordiale dans la pérennisation des processus identitaires engendrés par le séjour. De la même manière, les adolescents intériorisent aussi la perception qu'on leur renvoie et participe ou non à une construction stable de sa personne. Comme le disait M. Born, <sup>39</sup>« l'identité négative se construit par le

<sup>39</sup> M. Born, Pour qu'ils s'en sortent ! Comment intervenir efficacement auprès des jeunes délinquants, éd. De Boeck, 2011

regard que le jeune porte sur lui-même et le regard que les autres portent sur lui, renforçant ainsi la spirale de surdétermination de comportement délinquant par les mécanismes surajoutés de stigmatisation. ». À l'inverse, la reconnaissance et la perception positive des parents peuvent permettre d'ancrer le développement de l'adolescent dans une dynamique d'intégration dans son environnement et l'aider à construire une image positive. Elle fait ainsi écho dans le parcours de l'adolescent qui prend conscience que ce qu'il a intériorisé durant son expérience font sens pour son environnement. En effet, le fait qu'on ne fait pas sens aux différentes évolutions qu'a connues l'adolescent peut conduire à une fracture encore plus grande et plus dévastatrice pour lui. Cette étape paraît primordiale, car elle renvoie à la troisième phase d'un rite de passage qui pour le rappeler, vise à incorporer le nouveau statut obtenu dans la communauté. Cette reconnaissance provenant de son environnement vient officialiser les différents changements identitaires de l'adolescent et permet d'obtenir une légitimité explicite ou implicite valorisant celui-ci.

*[En parlant du regard posé par ses parents sur ses changements après le séjour de rupture] « Non, ça avait changé... puis même toute ma famille, ils n'y avaient pas que mes parents... il y avait vraiment toute ma famille... (Marie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

Pourtant, il faut nuancer ce propos en disant que c'est une reconnaissance progressive, car comme nous le disions précédemment un sentiment de crainte existe au préalable lors du retour de l'adolescent. Ce que je veux pointer, c'est que l'intégration sociale et la volonté de le faire passent par une reconnaissance d'autrui ainsi que la pérennisation des processus identitaires engendrés par le séjour de rupture. Comme l'évoque C. Dubar<sup>40</sup> plus on est « *Soi-même, mieux on est intégré au groupe* », cette phrase permet de rebondir sur ce qui est indivisible selon G.H Mead<sup>41</sup> : la socialisation ne peut être imputée à l'individualisation des acteurs. C'est pourquoi dans la partie suivante, nous allons analyser quels sont les processus d'individualisation qui sont mis en jeu dans les séjours de rupture.

<sup>40</sup> In Claude Dubar, La socialisation, Armand Colin

<sup>41</sup> In Claude Dubar, La socialisation, Armand Colin

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique,

### 3 L'émergence du « Je »

Comme je l'ai évoqué précédemment, je rejoins l'idée que la socialisation est complémentaire de l'individualisation, ce sont deux notions complémentaires dans les processus identitaires d'un acteur social. Dans les situations que ma recherche m'a amené à rencontrer ces processus, que sont la socialisation et l'individualisation jouent un rôle primordial chez l'adolescent puisqu'ils sont des acteurs en difficulté : ce qui veut dire qu'ils sont bien dans une impasse en ce qui concerne leur intégration sociale en tant qu'acteurs et non en tant que sujets. Dans cette partie, je vais faire part de mes constats sur les différents processus dont les adolescents m'ont fait mention. De plus, nous verrons quels sont leurs ressentis vis-à-vis de leurs expériences et ce qu'elles peuvent provoquer chez eux.

Selon G.H Mead lors d'un processus de socialisation il y aurait trois étapes fondatrices. À partir de ces étapes, nous allons expliciter ce que les adolescents lors de leurs séjours de rupture peuvent expérimenter et développer. La première étape de la socialisation serait l'identification à un « *autrui significatif* »<sup>42</sup>. Cette étape consiste à prendre conscience de son environnement et du rôle que l'enfant devrait avoir dans celui-ci. Ce processus d'identification d'un *autrui significatif* passe par différentes expériences qui sont données à l'enfant durant son développement. Mead parle de « *jeux libres* », ce sont des mises en situation qui ne requièrent pas de se conformer aux règles, mais au contraire d'expérimenter différents rôles liés à son environnement. De par notre hypothèse de départ stipulant que les adolescents rencontrés ont eu une socialisation carencée, on peut imaginer que cette identification d'un *autrui significatif* ne s'est pas fait pour certains. L'adolescent n'ayant pas réussi à s'identifier va amputer son développement d'une des étapes essentielles de sa socialisation. Dans un second temps, Mead parle d'une mise en situation de l'enfant dans un cadre défini par des règles ou chaque rôle et statut adopté est régulé. C'est dans cette phase que l'enfant apprend à s'adapter aux différentes situations régulées auxquelles il est confronté. L'objectif de cette étape de socialisation est de s'ancrer dans une dynamique de groupe et d'y apprendre à vivre tout en partageant des normes communes, appelées « *l'autrui généralisé* ». Dans un troisième temps, c'est une phase qui renvoie à l'intégration des normes et valeurs acquises dans la première et deuxième phase. C'est le moment où l'enfant s'intègre dans son environnement et indirectement dans la société. Les deux dernières phases font-elles aussi défaut à ces adolescents qui bénéficient d'un séjour de rupture ? On peut constater

---

<sup>42</sup> In Claude Dubar, La socialisation, Armand Colin  
 Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,  
 de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

que les différents problèmes éprouvés par l'adolescent sont liés à une carence vis-à-vis de ces processus d'identification à un autrui généralisé et significatif. C'est dans cette logique d'intégration sociale et d'émergence de la personne que l'on peut observer les différents mécanismes suscités durant le séjour de rupture à l'étranger. Ce processus que met en exergue G.H Mead rejoint celui du rite de passage de Van Gennep, mais dans le cas de ma recherche, je vais l'utiliser pour expliciter l'individualisation de l'adolescent au cours de son expérience. En effet, selon les différentes expériences des adolescents entretenus, certains processus d'individualisation résultent lors de cette prise en charge. Cependant, quand j'évoque le processus d'individualisation, il n'est pas question ici d'un jugement de valeur pointant le côté positif ou négatif, mais au contraire d'exposer certains changements qui sont apparus chez l'adolescent. Ces différentes transformations peuvent conduire effectivement à renouer avec des conduites déviantes voir délinquantes par la suite, mais ce que je veux souligner, c'est le caractère singulier qui émerge chez l'adolescent.

*« Il faut avoir la motivation derrière, si ta pas de motivation... Comme je ne sais pas il y en à deux trois qui étaient avec nous sur le séjour de rupture qui sont sur Brest. On les voit, rien n'a changé... (David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec l'association Ribinad) »*

À travers cette approche, ma recherche s'est polarisée sur « quels types de processus complémentaires à ceux de la socialisation sont mis en jeu durant cette expérience ? » Mais dans un premier temps, nous partirons des différents faits relatés par ces adolescents. En effet, plusieurs adolescents m'ont parlé de leurs changements lors de leur retour en France. Il m'a été fait mention de changement plutôt radical dans leur façon d'être. Certains de ces adolescents parlent d'ouverture, d'autre de mise en confiance avec autrui, ou encore le fait de s'exprimer.

*« Je sais que maintenant je communique plus et je donne mon point de vue, car avant je n'arrivais pas à parler, dès qu'on parlait de quelque chose, que ce soit pour les cours, quand on me disait tu veux quelque chose, je disais « fais comme tu veux », quand on disait t'aimes ça ? Je disais mouais et je disais si t'aimes prend. Je ne donnais pas mon avis tandis que maintenant que ce soit sur un repas ou que ce soit sur une discussion je donne mon avis. (Cynthia, adolescente ayant fait un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

Ce sentiment partagé par beaucoup d'entre eux vis-à-vis de ce qu'ils étaient avant, renvoie à une posture d'objet et non d'acteur : c'est-à-dire qu'ils étaient de simples spectateurs des situations dans lesquelles ils étaient installés. Mais cela va plus loin, effectivement quand on écoute les différents discours, on peut constater que les différentes expériences tels que le nomadisme et la prise en charge par des familles africaine suscite des changements chez l'adolescent. Ces différentes situations peuvent provoquer chez l'adolescent des réactions et des périodes de réflexion sur sa manière

d'être. De toute évidence, comme en témoignent les adolescents, cette expérience peut permettre de se construire un soi. L'expérience du séjour de rupture à l'étranger met à disposition des situations clés permettant à l'adolescent de réfléchir, de questionner ce qu'il est au quotidien dans son environnement. Ce séjour permet cette approche comparative et créatrice de nouveaux repères sociaux et identitaires. Selon les adolescents, cette expérience permet de se recentrer sur soi et tout particulièrement de peser l'impact que peut avoir son environnement sur soi.

*« Plein de choses... j'ai appris déjà que... on vivait pour soi... que ce n'est pas des amis qui vont faire notre vie, parce que quand on est jeune on se dit oui, mais mes copains font ça et nana (Marie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad)*

Par le biais de la distanciation vis-à-vis de ses pairs, l'adolescent accède à une capacité non utilisée, celle de l'expression de ses envies, de ses besoins et de ce qu'il veut dans sa vie. Cette observation se retrouve tout aussi bien chez les parents de ces adolescents qui ont participé à ce type de séjours.

*« Ils disaient Fatima on fait ça, elle disait OK on y va, parce que le copain ou la copine lui a dit ça. Et là elle serait plus à même, même si elle a changé de relation, si on lui dit ouais Karima tu viens il y a et si « Ah non désolé j'ai autre chose » ou même si elle n'a pas autre chose je ne veux pas. Là elle est, dans ce sens-là, donc ça fait grandir quand même. (Mme L, mère d'une adolescente qui a participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

De plus, cette volonté de faire un tri dans son entourage est un fait marquant et montre aussi l'influence voire parfois l'aliénation que peut porter les pairs dans la vie de ces adolescents.

*« Ouais... ça m'a bien recadré, ça m'a permis de penser à tout ce que je... tout le bourrage de crâne qu'on a quand on reste au quartier... (David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

Ce que montre cet extrait est l'importance de l'influence du groupe pair. Quand je cite le groupe de pairs, j'exprime une communauté d'adolescent qui partage les mêmes idéologies, voire les mêmes comportements. Ces groupes de pairs sont aussi socialisés, mais nous parlerons plus de socialisation de la déviance dans le cas des adolescents difficiles. Cette influence peut avoir des conséquences graves et faire partie de ces facteurs qui nuisent aux processus de socialisation évoqués plus haut. En effet, le fait de ne s'identifier qu'au groupe de pair renvoie à un système communautaire ou l'individu n'a pas forcément sa place en tant que telle. L'identité collective l'emporte sur l'individu et ne permet pas aux différents acteurs de s'exprimer et de se forger une identité propre, mais plutôt une identité partagée, identifiée par des valeurs du groupe. Ils ne sont pas acteurs de leurs propres développements, car ceux-ci sont délégués à cette identité que sont les

groupes de pairs. Cependant, d'après les entretiens et les analyses que l'on peut en faire, ces adolescents par l'intermédiaire de leurs expériences lors d'un séjour de rupture vont se retrouver seuls face à eux même. Ce revirement de situation va permettre un questionnement et pouvoir insuffler un processus de réflexivité : c'est ce passage entre une construction collective de soi subie et celle d'une construction individuelle voulue. Les processus évoqués dans ce cas de figure renvoient à la singularité. Elle peut être définie comme « *le fait d'adhérer aux propositions de l'adulte, l'adolescent cherche à devenir, c'est-à-dire une personne unique, singulière, différente*<sup>43</sup> » selon C. Moreau. La singularité joue un rôle important dans la construction de soi chez un adolescent, car elle permet à l'individu de se constituer une personnalité et une identité propre en lien avec son environnement. La constitution d'une identité permet ensuite à l'individu de s'intégrer dans son environnement. La singularité est une expérience qui s'obtient par la mise à distance du réel de l'adolescent avec son environnement social. C'est un processus qui s'observe dans quatre situations différentes. La première étant un moment où l'adolescent commence à prendre conscience du monde qui l'entoure et élabore différentes critiques du monde adulte. Cette posture critique permet à l'adolescent de prendre de la distance et une certaine indépendance basée sur la négociation vis-à-vis des adultes. L'adolescent peut se retrouver dans une position de réflexion sur ce qu'il est, ce qu'il veut être : ce constat lui laisse ainsi une multitude de choix pouvant paraître complexes pour l'adolescent qui n'a eu jamais l'occasion d'être acteur de ses décisions. On peut retrouver la singularité lors d'une construction identitaire par « *mimétisme à ces pairs ou par différenciation avec l'adulte* ». En parallèle, les dérives identitaires de ces adolescents difficiles peuvent s'expliquer par construction identitaire mimétique, mais aussi en opposition à l'adulte. Enfin, on peut retrouver la singularité dans les « *désirs* » et « *pulsions* » des adolescents. Nous constaterons ces différentes possibilités chez les adolescents ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger. Dans la continuité de ce qui a été développé précédemment, on peut rajouter que les adolescents entretenus nous fassent part de leurs volontés d'exprimer leurs besoins ou encore de s'exprimer sur ce qu'ils avaient envie de faire dans la vie.

*« Et puis voilà, enfin j'ai réussi à savoir ce que j'ai envie de faire, ce que j'ai envie c'est de voyager (Candy, adolescentes ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec le DAD) »*

On peut ainsi constater que le séjour de rupture a mis en place des processus de singularisation pouvant aboutir à l'émergence d'une « singularité » chez l'adolescent. De manière plus précise, on peut parler de la période de nomadisme pour les adolescents qui

<sup>43</sup> J-Y Dartiguenave, Christophe Moreau, Maïté Savina, Identité et participation sociale des jeunes en Europe et en Méditerranée, éd. l'Harmattan-logique sociales

sont partis avec Ribinad en séjour de rupture. En effet, dans ce type de séjour de rupture à l'étranger, on peut remarquer que d'après les discours des adolescents cette phase n'est pas qu'une simple étape de valorisation par le dépassement de soi que nous décrirons dans les chapitres suivants. Au contraire, c'est une réelle étape de mise en perspective de sa personne. Comme j'ai pu l'entendre durant ma recherche, ce moment est une phase de remise en question et d'ouverture. C'est un levier qui permet aux adolescents de découvrir autre chose que leur environnement.

« [En parlant des effets de la période de nomadisme] Ouais, qu'est-ce que ça m'a apporté... ça permet de réfléchir... parce qu'on est tout seul sinon on est avec des étrangers qui ne parlent pas notre langue [...] On rencontre des gens, ça fait voir des différentes personnalités quoi, car moi je connaissais que mon quartier, les jeunes du quartier... **(David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad.)**»

Le nomadisme permet d'ancrer l'adolescent dans des relations différentes et enrichissantes pour lui. Comme le disent les adolescents, le nomadisme les place face à eux-mêmes tout en leur ouvrant la porte à de nouvelles rencontres dans un contexte dépayçant. Ainsi, l'adolescent peut amorcer un processus de redéfinition de soi, mais surtout de positionner un regard critique sur soi afin d'élaborer une perception différente de ce qu'il est.

*« C'est sûr... et puis ouais ça m'a permis de bien réfléchir par rapport à ce que j'avais fait avant...ç'a été bénéfique pour moi...((David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

De ce fait, c'est par ces différentes étapes que l'émergence d'un « Je » est possible, car c'est bien de cela dont il est question. Le fait que l'adolescent durant son séjour de rupture élabore de nouveaux schémas de soi pour qu'il puisse ensuite faire émerger un « Je ». Qu'est que peut être le « Je » ? : il est le moment où l'individu s'individualise et s'intègre au groupe tout en ayant développé sa propre personnalité. C'est l'établissement d'une dialectique entre l'individu et son environnement social. D'ailleurs, on constate que le concept qui renvoie à ce processus est celui de l'affiliation sociale. On peut le définir comme une phase qui « *s'installe à l'adolescence, et qui permet d'interagir avec nos semblables pour construire de l'histoire commune* » selon C. Moreau. Dans les séjours de rupture à l'étranger c'est une phase primordiale, car ces adolescents sont dans une période de « *disqualification sociale* »<sup>44</sup>. Je l'entends au sens de S. Paugam qui le définit comme un « *processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu à la société au sens de la double perte de la protection et de la reconnaissance sociale* ». L'approche

<sup>44</sup> Le lien social : entretien avec Serge Paugam, par Anne Châteauneuf-Malclès pour SES-ENS, publié le 6 Juillet 2012.

de S. Paugam permet de voir l'adolescent comme un individu disqualifié socialement qui ne se projette pas dans l'avenir portant par ailleurs la vision négative de son environnement. Par le biais de ces expériences, les adolescents peuvent pallier cette posture d'acteurs disqualifiés socialement. Comme nous avons pu le voir par l'intermédiaire des discours des adolescents, mais aussi par celui de leurs parents. En effet, lors des entretiens avec les parents plusieurs d'entre eux ont soulevé le fait que le séjour de rupture a apporté quelque chose à leurs adolescents. Ces changements selon les parents pouvaient prendre plusieurs formes comme l'élaboration d'un projet professionnel ou scolaire, mais aussi en termes de savoir-être.

*« C'est ça, donc elle ne pesait pas les choses sur ses envies donc elle a un temps de réflexion, elle pense peut-être à la chose, mais elle le fait pas tout de suite... Elle se dit si je suis capable, ou je ne suis pas capable, est ce que je peux le faire ou pas le faire. Avant elle ne se posaient pas les questions-là. (Mme L, mère d'une adolescente ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

Néanmoins, ces changements observés peuvent aussi ne pas aboutir à des modifications de soi, comme il m'a été donné de le constater dans certaines situations par le regard des parents. Ainsi, certains parcours de vies après le séjour de rupture n'ont pas abouti à un cheminement chez l'adolescent. En effet, on peut constater que l'expérience du séjour de rupture n'a pas pris chez leurs adolescents et qu'il n'a pas amorcé ces différents processus identitaires énoncés.

*« Moi chez moi il a tout cassé, c'est pour ça qu'il a été en prison, il a cassé deux fois chez moi, mais tout. (Mme H, mère d'un adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

C'est à partir de cet exemple où l'adolescent est revenu et a tout cassé chez lui que j'aimerai m'attarder. Dans ce cas, on peut constater les limites de la singularité lors des séjours de rupture, effectivement elle permet aux adolescents de se constituer un soi, mais elle nécessite une intégration à son environnement par la suite. La situation de cet adolescent n'ayant pas réussi à se réintégrer dans la société confirme dire que la singularité n'est pas systématique et qu'elle dépend aussi de divers facteurs. En effet, l'élaboration de soi nécessite une reconnaissance de son environnement et de l'intégration à celui-ci. Or, dans le cas présent, ces diverses étapes n'ont pas abouti, comme le disait C. Moreau *« la personne humaine oscille en permanence entre le soi et autrui, entre le repli sur soi et la rencontre de l'autre »*. Cette dialectique que représentent ces allers et retours entre soi et l'environnement est primordiale. Dans le cas de cet adolescent qui finalement n'a pas su à son retour tirer profit des différentes expériences qu'il a vécues, pose la question *« Est-ce que les séjours de rupture à l'étranger sont favorables pour tout type d'adolescent ? »*. À cette question, nous ne donnerons suite

qu'en conclusion ou nous ouvrirons la recherche vers d'autres horizons. En attendant, cet exemple permet de nuancer l'effet de singularité qui peut être suscité durant le séjour de rupture à l'étranger. Je pense qu'il est important de pointer aussi des parcours divergents de ce qu'on peut attendre de ces prises en charge afin de s'en servir pour questionner ces mesures éducatives. Pour conclure ce chapitre, nous ajouterons que ces différentes phases de développements personnels décrits précédemment correspondent au processus d'individualisation défini selon F. De Singly<sup>45</sup> comme à « *un processus de désaffiliation volontaire qui permet la construction des identités personnelles* ». C'est-à-dire que l'adolescent doit s'inscrire dans différentes phases telles que « *la réflexivité, un apprentissage de la pensée critique et la possibilité du refus* ». En effet, par le biais de l'individualisation l'adolescent consent à élaborer une identité qui lui est propre tout en partageant des valeurs communes avec son environnement social. Ainsi, l'adolescent s'affirme en tant qu'acteur de trois manières pour reprendre l'expression de F. De Singly ; le « *moi d'abord, le vrai soi et le rôle à jouer* ». Ces trois notions renvoient à l'articulation de la socialisation et de l'émergence du « Je » chez l'adolescent ayant participé à un séjour de rupture. -

---

45 Biljana Zaric-Mongin, « François de Singly. Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 35/1 | 2006, 134-135.

## 4 Le rôle du corps dans la construction de soi

Dans ce chapitre, le corps est questionné dans le cadre du rôle qu'il peut jouer dans les processus identitaires. La question du corps, mais aussi des conduites à risque sont intéressantes, car elle permet aussi de pointer dans la situation que l'on observe, qu'elle est la dialectique entre le corps de l'adolescent et son processus identitaire. Il est aussi intéressant de s'interroger sur ce sujet pour voir comment ce corps adolescent est utilisé et surtout comment il est perçu. On remarque que le corps est un outil très complexe que les acteurs peuvent choisir d'utiliser afin d'exprimer divers désirs et besoins. En effet, comme l'a démontré David le Breton, le corps est une éponge sociale qui peut transmettre des messages à son environnement. Cette perception du corps comme outil d'extériorité d'un besoin ou désir est développée par D. Le Breton dans son analyse sur les conduites à risque. Il perçoit ces conduites à risque et la notion du corps comme un « *recours anthropologique pour s'opposer à cette souffrance et se préserver*<sup>46</sup> ». À travers cette approche théorique, on peut questionner le rôle du corps chez ces adolescents meurtris par leur passé. De par les différents traumatismes qu'ils ont vécus, le corps de l'adolescent a été témoin de ces divers événements. La question que je me posais concernant les séjours de rupture était « Comment le corps peut-il être un outil dans les processus identitaires chez l'adolescent ? ». En effet, le corps lors de la période d'adolescence est un moment complexe pour lui, car il subit des transformations et nécessite une adaptation progressive. Or, comme nous le mentionne D. Le Breton, le corps pour l'adolescent est un « *ultime refuge de l'entre soi* », lors de l'adolescence le corps change et se transforme. Ainsi, il n'est plus ce refuge que l'adolescent connaissait, mais il devient un « *être* » qu'il ne reconnaît plus. Le corps apparaît comme une menace pour l'adolescent de par ces diverses mutations et devient un lieu de « *non-soi* » et de « *soi* ». Cette transformation peut participer à déstabiliser l'adolescent dans son processus identitaire. Le développement identitaire de l'adolescent peut être fortement freiné et aboutir à une conception de soi fortement carencé compte tenu des différentes carences affectives ou familiales. Pourtant le corps peut aussi une fois « *maitrisé* » être un outil de singularité comme le précise Patrick Conrath. Avec ce corps l'adolescent peut exprimer sa façon d'être, revendiquer son affiliation aux pairs, tout en étant un révélateur de soi. Néanmoins, cela peut aboutir à une certaine maltraitance ou un délaissement de la part de l'adolescent. Ainsi, comme nous avons pu l'observer, le corps peut transpirer

---

46 Le Breton David, « Les conduites à risque des jeunes comme résistance », *Empan*, 2005/1 no57, p. 87-93. DOI : 10.3917/empa.057.0087

différents éléments identitaires chez l'adolescent. Dans le cas des adolescents rencontrés durant ma recherche, l'analyse de la relation au corps a permis de faire émerger différents constats concernant la perception identitaire des adolescents. Le constat majeur est que le corps peut être un outil de valorisation de soi, mais aussi de dévalorisation de soi. En effet, comme je le mentionnais plus haut, le corps peut être l'expression d'une singularité. De manière plus précise, selon D. Le Breton, malgré le fait qu'un adolescent puisse malmenager son corps pour s'exprimer, il participe à s'ancrer dans son environnement social. Le constat qui peut être fait vis-à-vis de ces adolescents ayant participé à un séjour de rupture est qu'ils se mettent en danger de différentes manières. Durant les entretiens, j'ai pu remarquer que beaucoup d'entre eux avaient des consommations d'alcool ou de drogue excessive ou encore des pratiques festives dès leur plus jeune âge, avec des sorties régulières et des consommations fortes d'alcool

*« J'étais un peu aussi dans la drogue, je fumais, à Paris je prenais de la cocaïne. (Candy, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec le DAD 29) »*

Certains de ces adolescents m'ont confié qu'avec du recul, leur façon d'être les mettait en danger vis-à-vis de l'âge qu'ils avaient. Lors des entretiens avec les parents, on remarquait ce même constat. Certains d'entre eux faisaient sous-entendre que leurs adolescents étaient des toxicomanes ou de manière plus nuancée des consommateurs de drogue.

*« C'était vital dans la journée, il fallait trouver de l'argent, faut, voilà, pour avoir ma dose de drogue mon herbe, ma cocaïne tout ça, donc c'est quand même, elle était arrivée à un niveau quand même assez... (Mme C, mère d'une adolescente ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec le DAD 29) »*

Ces conduites à risques sont une façon d'échapper à ce qui les entoure, mais aussi de s'ancrer dans une insouciance vis-à-vis des problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Un des aspects qui n'a pas été évoqué durant mes entretiens, mais qui peut être soulevé, ce sont les relations sexuelles non protégées que peuvent avoir ces adolescents. Dans les différents entretiens qui ont été réalisés, j'ai remarqué que plusieurs adolescentes se sont retrouvées enceintes après le séjour de rupture à l'étranger par exemple. Les grossesses que j'ai pu constater n'ont pas été initiées durant le séjour de rupture, mais après leurs retours en France. Ce constat révèle le fait que ces adolescents peuvent avoir des rapports sexuels non protégés. Cette pratique sexuelle peut être perçue selon D. Le Breton <sup>47</sup>comme « une lassitude, de l'indifférence » vis-à-vis d'une prise de risque

<sup>47</sup> Le Breton David, « Les conduites à risque des jeunes », in Rémy Puyuelo, Penser les pratiques sociales

ERES « Éducation - Formation », 2001 p. 49-56.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

délibéré. De plus, le fait d'être enceinte est une manière de changer de statut vis-à-vis de son environnement. De par la transformation de son corps et la naissance future d'un nouvel être, va permettre à ces adolescentes d'acquérir un statut, celui de mère. Ainsi, l'obtention d'un statut par le fait d'être enceinte rejoint l'idée que nous développons précédemment indiquant que le corps peut être un outil de singularisation, mais aussi de recherche d'un statut social. De plus, l'obtention de statut de mère change les types de relations, mais aussi le regard envers l'adolescente. Les processus identitaires se transforment parce que l'adolescente n'est plus une simple adolescente dite difficile, mais devient une mère potentielle. Par ce biais, les relations établies avec l'adolescente sont redéfinies et ainsi elle peut en quelque sorte redémarrer sa vie d'une tout autre manière.

Au vu de ces différentes conduites à risque, s'appuyer sur l'approche théorique de D. Le Breton permet de comprendre les enjeux identitaires qui se jouent par le biais du corps. Lors des séjours de rupture à l'étranger avec l'association Ribinad, les adolescents vont vivre une expérience qui va leur apprendre de redécouvrir leurs corps et surtout de le percevoir différemment par rapport à l'image de soi qu'il possédait avant ce séjour. En effet, lors du nomadisme l'adolescent va effectuer une épreuve nécessitant un dépassement de soi. Dans cette phase, l'adolescent va devoir faire plusieurs dizaines de kilomètres par jour pendant un mois, un acte qu'il n'avait jamais fait et même envisagé auparavant. Cette expérience va lui permettre de redécouvrir un corps dévalorisé, car durant cette étape l'adolescent va se rendre compte qu'il n'a pas que le choix d'avancer. Progressivement il va prendre conscience de son corps qu'il a longtemps abandonné par le biais de sensation qu'il n'avait sûrement pas connue, telles que les douleurs musculaires, les phlyctènes, la fatigue musculaire. Les conditions de vie très éloignées de celles que connaît l'adolescent au quotidien vont participer à instaurer une relation particulière avec son corps. Le lien entre les ressentis physiques et l'émergence du corps va contribuer aux processus identitaires qui se mettent en action durant ce séjour de rupture. De cette manière, cette expérience va avoir deux effets pour l'adolescent, le premier est celui d'éprouver son corps par la difficulté quotidienne que peut représenter la marche. La deuxième étant la valorisation de cette expérience aux yeux de son environnement, mais surtout de lui-même. À travers ce dépassement de soi, l'adolescent va constater de lui-même les capacités dont il peut faire preuve et l'image que cela va lui renvoyer. Bien entendu, cette rétrospective sur ses actions ne se fait pas sur le moment, il faut un temps de conscientisation de l'expérience vécue.

*« [...] Avec du recul je me dis que ça, c'est très bien passé que ça m'a aidé... et sur le coup on va dire que j'en ai chié... parce que c'est des kilomètres à faire, des cloques sous les pieds... [...] puis on nous pousse même si on n'en peut plus et qu'on est au bout de nos forces, on pousse... on te dit non tu dois y*

*aller... (Marie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture avec Ribinad en Espagne) »*

Néanmoins, cette expérience apparaît comme un exploit pour l'adolescent qui peut ensuite être valorisé aux yeux des autres. En effet, l'adolescent n'a jamais eu d'expérience relevant d'un tel dépassement de soi. De ce fait, il est fier de ce qu'il a réalisé de par l'aspect exceptionnel et relevant d'un défi qu'il ne pensait pas réaliser lui-même un jour.

*« Oui, je suis content de le raconter, j'ai fait un mois de marche aux Canaries. (Arnaud, adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad). »*

On peut constater qu'une dialectique s'installe entre le dépassement de soi et sa valorisation impactant sur la perception de son environnement. De ce fait, la valorisation qui a lieu permet de participer à une évaluation positive chez l'adolescent. Par le biais de la redécouverte de son corps, l'adolescent peut établir un nouveau rapport avec lui-même. De plus, le nomadisme est un outil éducatif très intéressant, car il permet de mettre en situation d'ingérence l'adolescent. C'est-à-dire que pour une fois, l'adolescent ne pourrait pas déroger aux règles qu'on lui impose, car de toute manière il sera dans l'obligation de continuer jusqu'au point d'arrivée. Par conséquent, la posture d'enfant surpuissant dont certains jouissent sera considérablement remise en question. À travers ces différentes étapes que peut susciter le dépassement de soi, le processus de valorisation de soi comme nous le mentionnons plus haut est très important. En plus des différents supports de valorisation mis en place par le séjour de rupture, le nomadisme renvoie à un ressenti physique et moral poussant l'adolescent dans ses recoins. Par-delà, l'adolescent va être confronté à ses limites et va devoir les réévaluer s'il veut continuer son périple. La contrainte et le ressenti corporel participent beaucoup à ce renouveau de soi. En effet, quand le corps ne suit plus que reste-t-il ? : la volonté. Effectivement, le nomadisme par le biais du corps permet aussi de montrer aux adolescents l'apport de leur propre volonté dans des situations de retranchement. Au-delà du dépassement de soi, leur insuffler l'idée qu'ils peuvent malgré les événements surpasser les difficultés pour continuer d'avancer.

## 5 La mise en mots comme processus réflexif

Lors des précédents chapitres, j'ai avancé l'idée que les séjours de rupture à l'étranger participaient à l'élaboration de processus identitaire chez l'adolescent. Plus particulièrement, il semblait que les adolescents après leurs expériences s'exprimaient allant même jusqu'à exprimer des besoins, des envies. Au vu de ces constats, je vais essayer de mettre en exergue les différents cheminements qui ont pu être mis en place avant d'arriver à communiquer sur soi à autrui. En effet, dans les différents récits de vies auxquelles j'ai eu accès, plusieurs cas font mention d'un certain problème à communiquer avec son entourage sur les problèmes que l'adolescent peut éprouver.

*« Clément c'est quelqu'un [...] qui ne parlait pas (Mme B, mère d'un adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

Il s'avère que ces adolescents ont eu du mal à communiquer sur les diverses souffrances qu'ils ont connu dans leurs histoires. En parallèle, on remarque que ces mêmes adolescents ont souvent usé de la violence. À partir de ce constat, on peut émettre l'hypothèse qui sera développée ensuite, que l'utilisation de la violence est un moyen d'extérioriser les souffrances vécues par les adolescents. Tout comme les consommations d'alcool et de drogue excessive pouvant permettre d'atténuer les différentes souffrances éprouvées par l'adolescent. Dans ce chapitre, je vais m'intéresser aux processus qui ont permis de redéfinir la communication et l'expression chez l'adolescent. On peut penser que le fait d'avoir pu à un moment donné exprimer autrement sa souffrance dans un contexte différent a permis aux adolescents par la suite de s'exprimer sur leurs envies et leurs besoins une fois la souffrance évacuée.

Un des facteurs que j'ai pu constater par-delà ma recherche sont les violences qui peuvent subvenir chez ces adolescents. En effet, plusieurs ont déjà eu recours à des actes violents. La question que j'ai pu me poser est « *Pourquoi recourir à de telle extrémité ?* » et surtout « *A quoi le recours à ce type d'acte peut-il bien servir ?* ». L'autre question qui m'est venue à l'esprit est « *l'utilisation de la violence n'est-elle pas un moyen de s'exprimer comme pour les conduites à risque ?* ». Dans ce cas, la violence jouerait un rôle d'extériorisation de la souffrance chez l'adolescent qui ne trouve pas d'autres moyens de communication plus traditionnelle. Dans cette hypothèse, on peut faire appel à l'approche de D. Winnicott qui perçoit la violence comme « *un appel vers autrui, un*

message »<sup>48</sup>. En raison de la « *déprivation* » comme le nomme D. Winnicott qu'il définit comme le fait d'éprouver « *par son expérience précoce, quelque chose de bon, quelque chose de positif, et (que) ce quelque chose lui a été retiré, et (que) ce retrait dépasse la durée pendant laquelle il est capable d'en maintenir le souvenir vivant* ». Si la déprivation est vécue comme une défaillance venant de son environnement, explique Winnicott, l'adolescent ou l'enfant essayera de trouver des solutions à son problème en utilisant la violence. La violence sera une tentative de récupérer ce qui a été perdu, elle serait une « *tendance vers l'auto guérison* ». Malgré cela, la violence symboliserait l'échec de cette autoguérison conduisant à un passage à l'acte avec la volonté d'obtenir ce qui a été perdu un jour. Cependant dans le cas où l'adolescent se verrait offrir une chance d'établir une « *nouvelle relation au moi* » par le biais de son environnement social, la violence pourrait disparaître. En effet, la violence apparaît comme un message à transmettre à son environnement pour faire comprendre la souffrance dans laquelle se trouve l'adolescent. C'est une mise en lien particulière avec son environnement, mais reste une façon de créer du lien chez l'adolescent malgré le côté « *antisocial* » que peut susciter cette façon de communiquer. Par le biais de cette approche, on peut concevoir que l'adolescent mis dans un autre contexte comme le séjour de rupture va pouvoir s'accorder une nouvelle chance d'établir « *cette relation au moi* ». On peut constater que certains des adolescents ont eu la possibilité de s'exprimer sur leurs souffrances qu'ils ont vécues durant leur enfance.

*« [...] je pense qu'il a pu trouver quelqu'un à qui parler un petit peu de ce qu'il se passait à la maison, parce que si on en est arrivé c'est qu'il y a quand même des soucis à la maison. Donc, il a commencé à parler [...] maintenant il arrive à parler... (Mère d'un adolescent ayant participé à un séjour de rupture avec Ribinad en Espagne) ».*

À partir de cette citation, on peut imaginer que l'adolescent lors de son séjour de rupture a eu la possibilité à un moment donné d'exprimer sa souffrance et lui a permis de pouvoir s'exprimer librement, ou du moins de rouvrir le dialogue qui avait pu être rompu avec ces parents. Le fait est que cette façon de mettre en mot sa souffrance avec quelqu'un permet de retravailler l'histoire vécue par l'adolescent. Comme le disait B. Cyrulnik <sup>49</sup>« *dire les choses, c'est les éprouver encore une fois, mais d'une autre manière* ». Par le biais de la mise en mots, l'adolescent se voit l'opportunité de remanier son histoire afin de s'en soulager et d'en avoir une vision nouvelle. Néanmoins, cette action de communiquer sa souffrance n'est pas un acte facile pour l'adolescent, car il nécessite de verbaliser des souffrances enfouies au plus profond de lui-même. Le fait de

<sup>48</sup> Yves Jeanne « Penser la violence, usages et limites des concepts psychanalytiques », in *Dépasser la violence des adolescents difficiles*, ERES, 2010, p. 43-60.

<sup>49</sup> Boris Cyrulnik, *Un merveilleux malheur*, éd. Odile Jacob, 2002.

faire ressurgir ces souffrances peut déstabiliser l'adolescent. Il faut donc que l'adolescent soit sécurisé par la personne qui l'écoute, mais aussi qu'il soit en confiance, ce qui nécessite d'établir des nouvelles relations avec autrui. Une action que ces adolescents n'ont pas forcément l'habitude de faire.

*« Je débarque et Maria la mère de famille, elle très stricte, mais très à l'écoute (Candy, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec le DAD 29). »*

Malgré tout, cela peut tout aussi bien ne pas marcher et n'aboutir à aucun changement vis-à-vis de lui-même. La mise en mots n'est qu'un outil parmi d'autres qui permet d'engager des développements identitaires, mais il n'en reste pas moins qu'il n'est pas automatique lors des séjours de rupture. En effet, l'adolescent se doit d'être en confiance pour ouvrir le dialogue sur sa vie, car cela doit lui permettre de penser qu'il peut mettre en mots ce qu'il a vécu et ce qui se passe dans sa tête. De plus, les actes qu'ils soient délinquants ou pas peuvent permettre de les redéfinir à ses yeux. Le fait d'en parler peut lui permettre de revenir dessus afin d'objectiver les faits et de voir quel impact a-t-il pu avoir dans sa vie.

Pour rebondir sur la notion de violence dont il est fait mention précédemment, j'aimerais aborder la situation d'un enfant connu pour ses violences. En effet, cet adolescent était connu pour des faits de violences envers autrui. Néanmoins durant les séjours de rupture, il s'avère d'après sa mère qu'aucune crise de violence n'avait éclatée.

*[En parlant de son comportement lors du séjour de rupture] « Et sans avoir de... d'actes de violence... Mme H, mère d'un adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) ».*

À l'inverse, une fois l'adolescent revenu en France ses crises de violences sont revenues et se sont même amplifiées et l'ont conduit en prison.

*[Lors du retour de l'adolescent la mère explique comment cela s'est passé] « Moi chez moi il a tout cassé, c'est pour ça qu'il a été en prison (Mme H, mère d'un adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad). »*

Malheureusement un entretien avec cet adolescent n'a pas pu être envisagé, ne me permettant pas d'approfondir la question vis-à-vis de cette absence de violence durant son expérience. Malgré tout, cela permet d'aborder les effets possibles pour les séjours de rupture concernant la gestion de la violence. Cependant il faut garder à l'esprit que cette phase de verbalisation de l'adolescent doit être basée sur une confiance mutuelle assurant le fait que l'évènement exprimé ne soit pas relaté. Dans le cas contraire, la mise en mot peut avoir l'effet inverse et pousser l'adolescent à remettre en question l'avancée qu'il a faite en matière de communication de soi.

*« Je m'ouvrais facilement aux éducateurs, car je parlais de beaucoup de choses et c'est sur la fin que j'ai appris que ce qu'on disait dans la journée c'était retranscrit, l'éducateur enfin l'accompagnateur...il notait et ça partait...et puis après c'était un truc qui allait au juge...et moi j'ai dit des trucs enfin... qu'était genre des conneries pour quoi je n'ai pas forcément été attrapé... puis ça, ça m'a foutu une claque...(David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

La mise en mot permet d'engager un processus réflexif par l'adolescent et lui permet de se situer vis-à-vis de son histoire personnelle, mais surtout de prendre de la distance. C'est un processus qui peut s'engager par la mise en mot qui comme nous l'avons évoqué, peut permettre de revisiter son histoire par la verbalisation de sa souffrance antérieure.

Un autre point parallèle à celui de la verbalisation est celui de la mise en situation dans un pays ou la langue est différente. En effet, la question des effets de cette situation peut être intéressante à questionner pour observer comment l'adolescent vit cette situation. Le fait d'être mis dans un contexte linguistique différent peut paraître enrichissant, mais il ne faut pas oublier que le public cible n'est pas forcément dans une dynamique d'enrichissement au départ. Au contraire, ces adolescents sont plutôt réfractaires au changement dans un premier temps. D'après les récits de vie et d'expériences de séjours de rupture, l'apprentissage de la langue au départ pouvait être assez complexe et déstabilisant pour les adolescents.

*« Il m'a dit quand il est arrivé en Espagne à Malaga, il a dit quand je suis arrivé au garage, ils m'ont fait la remarque qu'il ne parlait pas au départ, oui, mais il m'a dit « je ne parlais pas parce que je ne comprenais rien (Mme B, mère d'un adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) ».*

En plus, d'être plongé dans un milieu qui les sort de leur cadre habituel, ils se retrouvent dans un monde où leur langue maternelle n'est pas partagée par l'ensemble des gens avec qui ils sont en relation. Ce dépaysement linguistique peut être dans un premier temps être une entrave au développement voulu lors des séjours de rupture à cause de ce côté déstabilisant et insécurisant pour l'adolescent qui le plonge dans un environnement hostile et inconnu. Néanmoins, lorsque ces barrières linguistiques sont outrepassées, l'apprentissage de la langue peut être utilisé comme un processus de valorisation chez l'adolescent. L'apprentissage d'une langue est une façon de s'enrichir et de se percevoir en capacité d'apprentissage. En effet, ces adolescents sont pour la plupart dans des situations d'échec scolaire les renvoyant à une image dévalorisante d'eux-mêmes en matière d'apprentissage. Le fait de réussir à s'approprier une langue de manière partielle ou plus approfondie, car ces adolescents ne sont pas tous bilingues, change leur façon de se percevoir. Effectivement, la langue peut être un outil de valorisation qui participe au développement d'une image positive de soi. Tout comme le nomadisme qui paraissait

*Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique,*

être une étape insurmontable, l'apprentissage d'une langue étrangère vient les enrichir et leur apporte une plus-value.

*« C'est vrai que ça ne sert pas toujours, mais c'est quand même un petit point en plus... Puis on se dit que c'est bien même pour nous de connaître ça (marie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad). »*

Le fait d'apprendre une langue de manière immersive et de ne pas passer par le système scolaire permet dépasser les difficultés éprouvées par ces adolescents lorsqu'ils sont en cours. Ainsi, cette façon d'apprendre de manière intuitive et progressive et surtout interactive permet aux adolescents de pratiquer l'Espagnol et de leur montrer qu'ils peuvent apprendre une langue.

*« Alors que pourtant j'adore l'espagnol c'est justement une langue que j'ai toujours voulu apprendre sauf que je n'ai jamais pu apprendre à cause de mes profs parce que ça a toujours été des femmes que je n'aimais pas du tout qui étaient irritables et, qui étaient vraiment, euh... nul en fait et en Andalousie, c'était complètement différent parce que j'ai pu apprendre l'espagnol par moi-même avec des Espagnols c'est différent (Élodie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

En termes d'estime de soi, cet apprentissage est extrêmement valorisant, car dans leurs cadres habituels ils sont renvoyés à une image d'échec dans tout ce qu'il entreprenne. Ils se perçoivent comme des inadaptés étant en marge des cadres normatifs dont font preuve les « autres » adolescents. Par ce biais, leur estime de soi est ainsi valorisée et les place dans une représentation d'eux-mêmes positive et « capable » comme les autres d'apprendre et de maîtriser pour certains une langue étrangère. L'adolescent n'est plus un objet qui subit sa vie, mais il devient acteur par l'apprentissage d'une langue étrangère. Ainsi, l'apprentissage d'une langue participe à l'émergence des différents processus identitaires identifiés précédemment lors des séjours de rupture.

### III. D'incasable à acteur social ?

#### 1 Construire des nouvelles relations avec les pairs

Lors de ma première partie, j'ai abordé les différents processus identitaires qui sont en jeu durant les séjours de rupture. Volontairement, j'ai axé cette partie sur l'adolescent et non l'adolescent dans son environnement et comment fait-il pour prendre part à son environnement. Dans ma deuxième partie, je vais m'attarder à expliciter les différents mécanismes qui entrent en jeu ou non de leur réinsertion dans leur environnement social. Par-delà, les différents processus de développement identitaires mentionnés précédemment, l'adolescent prend part ou non selon les cas à son développement personnel. En effet, dans la vie d'un adolescent en règle générale, il y a une phase qui consiste à s'intégrer et à se nourrir de son environnement afin de se construire et d'y être reconnu. Cette étape de co-construction, mais aussi de reconnaissance par son environnement fait partie de la socialisation que nous avons évoquée précédemment. De ce constat, si l'on veut que cette prise en charge ait un impact quelconque, elle doit se suivre par une mise en lien entre l'adolescent et son environnement. En outre, l'adolescent doit faire preuve de singularité lors de son développement, mais cela doit se finaliser par un « *mouvement de politisation* » comme l'indique C. Moreau<sup>50</sup>. La phase de politisation indique que l'adolescent va s'approprier et devenir visible sur l'espace public et ainsi pouvoir exprimer son envie de reconnaissance sociale, processus qui passe par 4 points selon C. Moreau :

- ⇒ Appropriation durable d'espaces publics.
- ⇒ Capacité à négocier avec l'altérité, à mieux accepter les différences.
- ⇒ Volonté de faire les choix et de s'engager dans le don / contre don.
- ⇒ Installation progressive d'une capacité de régulation émotionnelle et d'un autocontrôle.

Dans les différents récits de vie auxquelles j'ai eu accès, plusieurs de ces points ont été vécus par ces adolescents. Sans doute que « *l'appropriation durable d'espaces publics* » n'est pas le point le plus récurrent dans les récits. Mais des points comme « *l'installation progressive d'une capacité de régulation émotionnelle et d'un autocontrôle* » ou « *la*

<sup>50</sup> Identité et participation sociale des jeunes en Europe et en Méditerranée, Jean Yves Dartiguenave, Christophe Moreau et Maïté Savina, L'Harmattan, Coll. Logique social, 2013.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

*volonté de faire les choix et de s'engager dans le don/ contre don »* reviennent très souvent. C'est par ces différentes phases que l'adolescent va renouer progressivement avec son environnement social et recréer du lien social. Car comme le dit S. Paugam<sup>51</sup>, nous sommes dans des sociétés qui « *obligent* » à se définir nous-mêmes en « *fonction du regard d'autrui porté sur nous* ». Ces processus de reconnaissance d'autrui passent par la création de nouveau lien avec différents acteurs. Les adolescents que j'ai rencontrés n'avaient pas de groupe de pair divergeant de leurs ami(e)s avec qui ils pouvaient cultiver des comportements déviants. Alors que par le biais du séjour de rupture, différentes relations avec des adultes vont pouvoir émerger. Néanmoins, ce nouveau réseau relationnel n'aboutira pas forcément sur des relations permettant aux adolescents de participer à leur réinsertion dans le tissu social. Le fait de s'intéresser aux différentes relations qu'on peut avoir avec ces adolescents durant leurs séjours de rupture permet d'observer ce que cela a pu susciter chez certains. Par le biais de ces récits, j'ai pu distinguer les différents liens qui se sont tissés entre certains adolescents et une autre personne. De manière globale, on peut remarquer trois types de personnes adultes avec qui les adolescents ont pu tisser des liens : la famille d'accueil, les accompagnateurs, les professionnels qui accueillaient les adolescents en stage. On peut rajouter des ami(e)s avec qui certains liens d'amitié se sont développés durant le séjour de rupture, mais dans ce chapitre, c'est d'autant plus la relation à l'adulte que je veux analyser.

Lors de mes entretiens, j'ai pu constater différentes choses concernant les relations tissées par les adolescents. Dans un premier temps, je vais m'intéresser à analyser les relations qui se sont créées avec l'accompagnateur. C'est une relation qui pourrait paraître logique de par le fait que les accompagnateurs suivent vingt-quatre heures sur vingt-quatre les adolescents lors des séjours de rupture à l'étranger. Néanmoins, cette relation n'est pas toujours facile et ne débouche pas toujours sur une relation d'échange. Lors du séjour de rupture à l'étranger, il semblerait que beaucoup de liens se tissent avec l'accompagnateur ayant fait le nomadisme. À l'évidence, le fait de rester de manière prolongée et de partager des moments parfois difficiles participerait à développer des liens plus favorables au dialogue et à l'échange.

*« Ça d'ailleurs sur l'accompagnement il y a un truc pas top c'est que la personne avec qui on fait le nomadisme, peut-être il doit y avoir une raison... la personne avec qui t'es pendant un mois à faire ton nomadisme, je ne sais pas tu peux avoir une bonne entente à la fin et puis pendant tout l'accompagnement tu le vois plus quoi... (David, Adolescent ayant participé à un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) »*

C'est par-delà cette expérience de nomadisme que l'adolescent placé dans des conditions qualifiées parfois d'extrêmes va pouvoir engager une relation avec

<sup>51</sup> Serge Paugam Le lien social, P.U.F. « Que sais-je ? », 2009 (2e éd.), p. 3-6.

l'accompagnateur. Cette relation peut déboucher à l'établissement d'une confiance envers l'autre. Un évènement qui chez certains adolescents est unique, car il n'envisageait pas d'accorder leur confiance à personne et qui plus est inconnue. Ces relations qu'ils peuvent nouer leur permettent de s'ouvrir à des relations qui n'existaient dans leur quotidien. L'adolescent rebelle défiant toute autorité finit par nouer du lien avec quelqu'un qui ne connaît pas. De surcroit, une personne présente vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour l'encadrer, le surveille et l'accompagne durant sa prise en charge. Cette rencontre ne se fait pas sans accrochage, effectivement parfois ces relations débouchent sur des conflits, mais d'après les adolescents interrogés ce n'est pas synonyme des séjours de rupture.

*« Moi... j'ai juste eu une fois, je n'en ai eu qu'un qui a parlé mal de ma mère, je me suis énervé parce que ma mère me manquait et je n'ai pas apprécié. Donc j'ai changé direct d'accompagnateur puis ça, c'est bien passé (Senza, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

Cependant, quand la relation se passe bien, elle semble apportée du soutien, mais aussi des espaces d'échange pour l'adolescent. Ces moments de discussion lui permettent parfois de sortir du cadre qu'est la prise en charge afin de discuter et d'échanger simplement avec son accompagnateur. C'est aussi une manière de sortir du cadre institutionnel et permettre à l'adolescent de vivre un moment sans penser qu'il est dans un cadre restrictif. En quelque sorte de vivre une vie « normale » pour un temps donné et aussi d'avoir quelqu'un qui peut s'intéresser à soi et s'investir dans certains moments du quotidien de l'adolescent. Cette relation entre un adulte et un adolescent permet de repérer qu'on peut s'intéresser à lui et à ce qu'il fait, non plus parce qu'il est un délinquant, mais parce qu'il fait une activité intéressante. Le fait de se voir valoriser ou écouter par autrui lors de ces relations accorde aux adolescents la possibilité de se percevoir différemment, mais aussi de se penser dans son environnement.

*« J'ai eu un accompagnateur, c'est lui que j'ai eu trois à quatre mois, pas d'affilé, mais en tout, au total. Lui s'intéressait à ce que je faisais le break dance, il allait avec moi, il s'est même inscrit au cours de hip-hop et il a déjà fait avec moi. J'aimais bien la relation que j'avais avec lui, je m'entendais vraiment bien. Après on rigolait, on allait sur la plage pour voir des filles, des trucs comme ça et je me suis bien entendu (Senza adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad)».*

Dans un second temps, je vais évoquer le rôle que peuvent jouer les acteurs « extérieurs » à la prise en charge comme la famille d'accueil ou les professionnels accueillant les adolescents en stage. À l'évidence, certaines de ces personnes ont joué un rôle dans le développement identitaire de certains adolescents. L'effet de ces individus n'est bien entendu pas quantifiable, mais les perceptions qu'ont pu avoir les adolescents

sur ces relations sont intéressantes à prendre en compte. Durant mes entretiens plusieurs d'entre eux m'ont fait part de moments « intimes » qu'ils ont pu partager avec différents acteurs présents dans leur environnement social. Prenons un exemple, celui d'un patron, plusieurs fois lors des entretiens il a été fait mention d'une relation établie avec un patron qui accueillait l'adolescent en stage. Ce lien créé entre un adulte et un adolescent paraissait leur apporter un cadre, de la rigueur, de l'attention, du soutien.

*« Les gens que j'ai quittés, notamment mon maître de stage quand, sur le premier pôle ou j'étais en pôle montagne. J'étais en mécanique et pour moi j'ai perdu mon père, mon père est décédé, pour moi c'était comme si j'avais un second père, car il s'occupait de moi vraiment bien. Quand j'avais faim, il me donnait des sous, va chercher, il me faisait confiance, par exemple j'allais chercher son fils à l'école, des trucs comme ça. (Senza, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad). »*

À travers cette citation, on peut pointer l'apport de certaines relations qui peuvent accorder aux adolescents de pallier les carences qu'ils possèdent dans certains domaines. De plus, pour une adolescente, sa rencontre lors d'un stage avec un aide-soignant lui a permis de prendre conscience de ce qu'elle voulait faire dans sa vie professionnelle. Elle décrit cette rencontre comme un élément déclencheur qui lui a fait comprendre qu'elle voulait vraiment aider les gens en difficulté.

*« J'ai rencontré un jeune homme là-bas [...] c'était un aide-soignant, qui aidait à faire à manger et tout ça, ceux que je faisais un peu quoi et puis c'est lui qui m'a un peu appris à tout faire là-bas. Donc, je crois... c'est lui qui m'a donné envie le plus d'aider les personnes (Cynthia, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

De même dans les familles d'accueil, on retrouve ce sentiment d'intimité entre l'adolescent et un membre de la famille. À l'évidence, dans certaines situations une relation étroite peut se tisser entre un adolescent et un membre de la famille d'accueil. Dans cette situation, j'ai pu constater que les membres de la famille d'accueil apportaient différents soutiens à l'adolescent. Dans un premier temps, certaines relations accordaient aux adolescents des moments d'écoute et de dialogue comme avec les accompagnateurs. Dans un deuxième temps, on peut faire mention du cadre structurel instauré par les familles d'accueil. Les familles donnaient un cadre rigide à ces adolescents qui le plus souvent n'en avaient pas eu dans leur propre maison. On pourrait penser que l'imposition d'un cadre rigide aurait pu avoir des effets négatifs dans la relation avec les familles, mais on remarque au contraire que celui-ci à aider certains adolescents. De plus, ces personnes pouvaient jouer le rôle de tampon entre la vie de l'adolescent et ses souffrances familiales. La relation avec un adulte permet de prendre de la distance tout en abordant les différents sujets sur lesquels l'adolescent est en

souffrance. Le bénéfice de ces relations participait au processus identitaire des adolescents tout en leur permettant de se penser dans leur environnement social.

*« Enfin c'était comme une deuxième maman, Maria, enfin c'était vraiment génial [...] J'étais devenu plus responsable et grâce à Maria aussi, elle m'apprenait des trucs à la con, les tâches ménagères tout ça. À faire quelque chose quoi et grâce à cela j'ai pris beaucoup plus de responsabilités et que j'ai pu enfin me projeter un peu plus loin. (Candy, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec le DAD 29) ».*

À travers ce panorama de relations tissées avec autrui et ce qu'elles ont pu susciter chez ces adolescents me conduisent à me poser la question de l'importance d'un tiers dans la relation. En effet, on remarque dans ces récits de vie que ce tiers a participé au développement et l'insertion de l'adolescent dans son environnement social. Ainsi, l'intérêt de susciter des rencontres avec des personnes qui peuvent faire lien avec ce que vit l'adolescent au quotidien lui permettra de se représenter différemment. Le rôle selon moi est extrêmement important, car il permet aux adolescents de se mouvoir dans leur environnement social et ainsi de renouer avec leurs pairs. L'intérêt de ces rencontres réside dans ce que les adolescents vont en tirer, effectivement ce n'est pas magique, chaque relation nouvelle ne va pas déboucher nécessairement sur un changement profond chez l'adolescent. Mais ce renouveau de la relation peut permettre d'aboutir à faire bouger des situations parfois complexes et figées qui ne nécessitent pas l'intervention d'un « médiateur ». Ces relations avec un tiers ont permis dans différentes situations d'aborder un angle nouveau ou encore de permettre aux adolescents de se percevoir dans cette société dont ils sont « exclus ».

## 2 Un milieu « secure » : un levier dans la relation à autrui ?

Comme nous avons pu l'évoquer dans le chapitre précédent, ces adolescents semblent souffrir parfois de conflits parentaux. En effet, ces adolescents pour la plupart entretiennent des relations distendues avec leurs parents, dans certaines situations l'impact a été considérable dans le processus identitaire émergent lors de l'adolescence. C'est pourquoi certains adolescents par le biais de rencontre lors de leur séjour de rupture vont parfois pallier ce manque dans la relation qu'ils entretiennent avec leurs parents. Dans ce chapitre, mon objectif est de montrer en quoi le fait d'avoir un milieu « *secure* » participe au lien social chez l'adolescent. À l'inverse, démontrer en quoi se développer dans un milieu « *insecure* » participe à l'émergence d'un lien social carencé. Lors de mes entretiens, il m'a été donné l'occasion de repérer comment les relations adolescent/parents pouvaient être extrêmement complexes. La relation pouvait aller de la relation fusionnelle tout en passant par un rejet momentané des parents. Dans cette complexité des relations, certains facteurs impactant le développement du lien social de l'adolescent peuvent être expliqués ou du moins éclairer les origines de certains troubles. En effet, selon M. Born<sup>52</sup>, il y aurait deux fonctions principales « *définissant l'exercice de la fonction parentale, à savoir l'attachement (ou selon certains auteurs, l'affection) et le contrôle* ». La relation conflictuelle entre parents et enfants est automatique de par l'évolution dont fait preuve l'enfant lors de son adolescent. Néanmoins, malgré cette dialectique conflictuelle qui se développe entre parents et enfants, le conflit peut être ancré dans une « *fonction positive* » dans le développement de l'enfant. De par ce conflit, l'enfant apprend à s'opposer et négocier avec l'altérité. Il peut donc se constituer une identité vis-à-vis de son environnement. Comme nous le disions dans les précédents chapitres, cette opposition fait partie du processus de singularisation relevant de la « *critique du monde adulte* ». C'est une étape importante dans le développement de l'adolescent. De même que chez certains adolescents, cette période peut prendre une tout autre dimension. En effet, comme le pointe M. Born, dans le cas où les cadres familiaux sont déjà inscrits dans des relations « *hostiles, de coercition, de tension* » le résultat pourrait être négligeable pour le développement de l'adolescent. Au contraire, dans ce cas de figure, ces périodes de troubles pourraient devenir récurrentes et surtout néfastes pour l'adolescent. Il finirait par s'inscrire dans une logique de rébellion perpétuelle et remettant en cause ses parents. Dans ce cadre précis, la situation peut aboutir à l'émergence de relation conflictuelle entre les différents membres de la famille.

<sup>52</sup> M. Born, Pour qu'ils s'en sortent, éd. De Boeck, 2011.

Or, comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, plusieurs cas d'adolescents montrent des carences en termes de relation familiale. À travers ma recherche, j'ai pu constater plusieurs cas de relations biaisés entre l'adolescent et la mère ou le père. Ce qui a été le plus surprenant est aussi les situations impliquant une relation fusionnelle avec une mère. À l'évidence, ces relations fusionnelles avaient un impact ravageur chez les adolescents et les entravaient considérablement sur différents points dans son développement personnel. Dans ces cas de figures, qu'ils soient d'ordre fusionnel ou autre, la relation qu'entretient l'adolescent avec ses parents est primordiale, car elle établit la manière de se comporter dans son environnement social. Quand on veut analyser l'impact des relations familiales et surtout le déséquilibre ou l'équilibre relationnel chez l'adolescent, on doit s'intéresser aux questions d'attachement. Comme le dit M. Born, « *l'attachement imprègne nos comportements et notre manière d'être avec les autres* ». La notion d'attachement représente le lien qu'entretient l'adolescent avec sa famille. L'organisation de l'attachement dans la progression de l'enfant est un facteur essentiel pour le cheminement de l'adolescent en ce qui concerne la construction de relations significatives avec des pairs. Dans un contexte de tension et de conflits récurrents n'aboutissant pas, les bases d'une situation non sécurisante s'instaurent progressivement. Ainsi, il va progressivement développer comme le dit M. Born, un « *attachement insecure* », ayant pour effet d'impacter de manière significative le développement psychosocial de l'enfant. De ce fait, il faut comme le mentionne M. Born intégrer ces « *figures d'attachements* » dans les différents changements que peut vivre l'enfant afin d'éviter l'émergence d'un comportement conflictuel avec ces différentes figures d'attachements. Afin de pallier ces troubles, il faut poser les bases d'un milieu pouvant être ressenti comme « *secure* » pour l'adolescent. Lors de ma recherche, j'ai pu approfondir les relations que pouvaient entretenir les adolescents avec les différentes personnes qu'ils côtoyaient durant son séjour. Cette approche m'a permis aussi de percevoir le déroulement de l'encadrement de ces mesures éducatives ce qui m'a amené à observer la mise en place d'un milieu pouvant être vécu comme sécurisant pour l'adolescent. En effet, comme nous avons pu le remarquer, l'adolescent est suivi vingt-quatre heures sur vingt-quatre par un accompagnateur. Cette façon de faire est certes dans un premier temps une manière de surveiller l'adolescent. Néanmoins, dans un deuxième temps, elle permet aussi des bénéfices secondaires comme le fait de développer des moments d'intimité et de confiance entre eux. Outre ce fait, il permet aussi indirectement de créer un milieu secure car effectivement cette situation implique aussi de poser des bases nouvelles chez l'adolescent. C'est-à-dire que l'adolescent va redéfinir son cadre relationnel qui ne sera plus basé sur un contexte lié aux tensions et/ou aux conflits, mais sur une relation simple entre un accompagnateur et un adolescent.

*« Oui, parce que... on était mieux accompagné, il y avait toujours quelqu'un avec nous... par exemple... (Théo, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

Je conçois que ce n'est pas de prime abord une relation simple dans le sens où l'adolescent est obligé d'avoir cette relation. Mais selon les adolescents avec qui j'ai pu m'entretenir sur ce que pouvait représenter un accompagnateur pour eux, m'a amené à penser qu'il ne le voit pas vraiment comme un éducateur, mais plutôt comme une personne tierce. Quand, j'évoque une personne tierce, je veux aborder le fait qu'il ne les considère pas comme des personnes liées directement à l'action éducative traditionnelle. Selon eux les relations qu'ils entretiennent et la perception qu'ils en ont avec les services sociaux sont complètement différentes.

*« Pour moi ce n'était pas des accompagnateurs à la fin c'était comme des potes tu vois...on racontait nos vies, on délirait, on peut se raconter des conneries, mais bon après il faisait quand même leurs taff (David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad).*

L'idée que je veux avancer est que par le biais d'une relation cadrée avec des horaires, des tâches bien précises, l'adolescent va pouvoir intégrer que l'environnement dans lequel il se trouve est « secure ». Le fait d'établir un milieu secure permet ensuite de développer des relations dans lesquelles l'adolescent va se sentir en sécurité.

*« Non je me sentais toujours en sécurité... la confiance peut-être... avec les adultes... je ne sais pas, puis le rythme de vie là-bas... tu te dis « qu'est-ce que tu veux qu'il t'arrive là-bas il n'y a que des gens formidables ». (Marie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

Ainsi, dans cette situation l'accompagnateur peut jouer le rôle de « caregiver »<sup>53</sup> initialement réservé aux parents. Le « caregiver » possède deux capacités : la première est la sensibilité renvoyant « à la capacité à percevoir et interpréter correctement les signaux émis par l'enfant ». La seconde est « la capacité à répondre rapidement et de manière adéquate dans ces situations ». Par ce biais, l'adolescent va pouvoir développer un sentiment de réciprocité dans les différentes interactions et se munir de « compétence sociale spécifique » utile dans la relation avec sa famille ou des pairs. Comme j'ai pu l'observer, différents « caregiver » peuvent se développer tels que les professionnels sur les lieux de stage et/ou dans les familles d'accueil. Ce rôle peut être endossé par différents acteurs qui gravitent autour de cette mesure éducative. Ce sentiment de sécurité va pouvoir permettre aux adolescents, lors des diverses communications avec leurs parents ayant lieu durant le séjour, de reconstruire progressivement ses figures

<sup>53</sup> Dugravier Romainet al., « Attachement et liens d'amitié », *Enfances & Psy*, 2006/2 no 31, p. 20-28. DOI : 10.3917/ep.031.0020  
Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

d'attachements avec eux. Lors de leur retour, une approche nouvelle vis-à-vis des figures d'attachement que sont les parents pourra être envisagée par l'adolescent.

*« [L'adolescent parle du futur dans la relation qu'il veut entretenir avec ces parents] Perspective... je ne sais pas... garder une relation, construire des trucs, des projets... (Paul, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

Lors de ma recherche, j'ai pu constater que les figures d'attachements peuvent se développer autour d'autres personnes telles qu'un patron ou la mère présente dans une famille d'accueil. Comme nous venons de le voir, les figures d'attachement sont des relations où l'adolescent se sent en sécurité. À l'évidence, ces figures d'attachement sont traditionnellement les parents, mais dans les cas de ces adolescents, il semblerait que certains ont développé différentes figures non traditionnelles. On a pu observer que les patrons ou les mères dans les familles d'accueil pouvaient tout aussi rejouer ces figures d'attachement. En effet, les relations avec ces personnes permettent aux adolescents de se livrer et de vivre des moments différents de leur quotidien. De ce fait, elle permet d'amener l'adolescent à redéfinir son environnement non sécurisant dont il est issu. Ainsi, ces diverses transformations permettent d'entretenir une relation avec une personne qui lui assure une confiance envers elle. Le sentiment de confiance peut susciter chez l'adolescent une redéfinition de la perception qu'il a des relations à autrui et aboutir au développement de relations plus construites et enrichissantes pour lui. Ces différentes expériences participent à renouer avec les figures d'attachement traditionnelles que sont les parents. On peut constater une avancée progressive dans la relation avec les parents dans certains cas, accompagné d'une volonté de pérenniser ses relations dans le temps. Néanmoins, ce renouveau de la figure d'attachement traditionnelle n'est pas systématique dans le sens où dans certains cas, ce mécanisme n'a pas abouti et les relations parents/adolescents sont restées les mêmes. Ce qu'il faut pointer aussi, c'est la possibilité fournie par le séjour de rupture à l'étranger en termes de redéfinition de figures d'attachement. Ces dispositions fournissent la possibilité aux adolescents de redéfinir leurs figures d'attachement par le biais de rencontres nouvelles.

*« Perso ma relation avec mes parents elle est juste bien, la comme elle est, elle est juste bien, après, je ne pourrais pas l'expliquer, je pourrais juste dire là elle est bien. (Théo, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

### 3 Reprendre un cursus scolaire et professionnel : un levier contre « *la disqualification sociale* »

Dans cette analyse, j'ai beaucoup évoqué l'insertion professionnelle ou scolaire et le rôle des séjours de rupture dans cette démarche. Plusieurs adolescents que j'ai rencontrés étaient en situation d'échec scolaire et dans une phase de déscolarisation précoce. Ces adolescents avaient quitté l'école depuis un moment. Le plus souvent, ces troubles sont apparus lors de l'entrée au collège ou l'on peut observer des changements radicaux des comportements chez certains de ces adolescents.

*« [Adolescente parlant de son parcours scolaire]...Chaotique, car j'ai toujours été pas bonne en cour, mais quand j'étais en 6<sup>e</sup> j'ai bien aimé, mais début 5<sup>e</sup> j'ai, vu qu'il y a eu le divorce de mes parents, j'ai arrêté les cours. Car je n'étais vraiment pas bien à ce moment-là. Donc du coup j'ai arrêté, je suis allez vite fait en 4<sup>e</sup>, j'ai fait 2 semaines en 4<sup>e</sup>, après j'ai encore arrêté, après quand j'étais en foyer... (Cynthia, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

A posteriori, j'ai tendance à penser qu'il y aurait deux types d'adolescents : ceux qui ont toujours eu des difficultés à l'école et qui représentent une bonne partie de l'échantillon et ceux où l'école est devenue invivable progressivement durant leur période aux collèges. La plupart de ces adolescents ont fini par faire plusieurs établissements scolaires, voire les épuiser. À savoir, certains collèges décidaient de refuser des adolescents de par leurs étiquettes d'adolescents difficiles. Ces adolescents sont dans un système qui n'est pas adapté à leurs comportements déviants et les place en situation d'exclusion. Le fait d'avoir des adolescents exclus des systèmes scolaires participe à la mise en marge de ces adolescents. Plusieurs parents parlent de l'éducation nationale comme un dispositif non adapté pour ces enfants « hors cadre ».

*[Vis-à-vis de l'intégration des adolescents difficiles à l'école] Incapacité à comprendre autre chose que le schéma... de l'excellence et de l'enfant qui réussit à l'école... (Mr et Mme R, parents d'un adolescent ayant fait un séjour de rupture en Espagne avec Ribinad) ».*

La déscolarisation est un des facteurs de leur mise en marge de leur environnement social. À l'inverse, la scolarisation participe à l'intégration des adolescents dans la sphère sociale et leur permet progressivement de développer différents projets d'avenir. Or, par le biais des récits de vies, les adolescents concernés n'ont pas de projet d'avenir, ils sont dans des périodes de « stases » ou ils stagnent dans leurs vies. Afin de pallier ces problématiques vécues par l'adolescent freinant son développement identitaire, les

séjours de rupture vont mettre en place des accompagnements spécifiques dans ces domaines.

À travers les entretiens, j'ai pu prendre conscience que les adolescents sont soumis à deux types d'étapes qui ont pour objectif d'ancrer l'adolescent dans une dynamique d'insertion professionnelle. De plus, un support de formation scolaire est obligatoire chez tous les adolescents de moins de seize ans. Cet apport scolaire s'appelle le CNED (Centre national d'enseignement à distance), chaque adolescent suit deux heures par jour en complémentarité de leurs stages professionnels. Effectivement, chaque jeune accueilli à l'obligation de trouver un stage durant son séjour de rupture et ça, quelle que soit la structure organisant la mesure éducative. L'obligation de suivre un cursus scolaire pour les enfants de moins de 16 ans correspond aux mesures législatives qui obligent un adolescent à suivre une scolarité jusqu'à ses 16 ans. C'est l'âge légal qui permet d'assurer un minimum d'apprentissage scolaire chez les enfants afin qu'ils puissent avoir les bases pour réussir les différentes orientations qu'ils auront choisies. À l'évidence, beaucoup d'entre eux ont arrêté l'école bien avant l'âge légal. Le fait d'ancrer ces adolescents dans une pratique quotidienne scolaire leur permet de renouer avec l'école. Les bases scolaires sont réappries progressivement permettant à l'adolescent de pallier les carences qu'ils possèdent. Mais surtout, l'adolescent se voit valoriser par le diplôme qu'il obtient à la fin de son séjour. La dimension de valorisation est ici très importante, car effectivement, les adolescents difficiles souffrent d'une faible estime de soi. Cette perception de soi freine les différents développements identitaires de l'adolescent et contribue à sa mise en marge. Par le biais de l'obtention d'un diplôme (Le Certificat de Formation Générale), il ressent comme une fierté et participe à lui montrer qu'il peut lui aussi obtenir un diplôme scolaire, une idée qu'il n'imagine plus depuis un certain temps.

*« J'ai eu mon CFG à la fin, j'ai passé un diplôme, c'est le CFG et je l'ai eu et tout, mais grâce à eux quoi, j'ai eu mon CFG grâce à eux donc je les remercie encore aujourd'hui (Senza, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

L'autre dimension présente dans les séjours de rupture est l'aspect professionnel qui est mis en avant chez les adolescents. Ces activités participent à la découverte de nombreux métiers tels que la botanique, coiffeur, serveurs, cuisiniers... Lors de leurs séjours de rupture, les adolescents seront amenés à vivre différentes expériences professionnelles. L'insertion professionnelle concède aux adolescents différents apports : le premier est le fait d'apprendre à trouver un stage dans le milieu professionnel par leurs propres moyens ou alors avec l'aide de leur accompagnateur, le second est la découverte de différents milieux professionnels et parfois l'envie d'établir son projet professionnel, le troisième est

le cadre structurant et les règles qui découlent du milieu professionnel. Pour l'adolescent, c'est une situation structurante, car il se doit de respecter l'autorité en place et le règlement de l'établissement. Ces 3 points participent au développement identitaire de l'adolescent et lui permet de s'imaginer un projet professionnel ou scolaire.

*« C'est là où ça m'a donné le goût du tourisme et d'ailleurs j'ai fait une formation après en revenant à Brest, je suis parti à Bordeaux et j'ai fait une formation Tourisme (Candy, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec le DAD 29) ».*

En effet, plusieurs adolescents ont muri un projet professionnel durant leurs séjours de rupture. Lors des séjours de ruptures, l'adolescent doit faire murir un projet de retour impliquant une structure d'accueil de formation. Sur ce point, je nuance, car effectivement dans plusieurs cas ce projet n'est pas réellement abouti et parfois ne se finalise pas. Ce manque d'aboutissement est souvent à cause d'une articulation mal gérée entre le retour et le calendrier scolaire. Dans les cas où le projet est bien élaboré et qu'il est corrélé avec le calendrier scolaire, les adolescents ont une possibilité de le concrétiser.

De ce constat, plusieurs questions peuvent émerger vis-à-vis des effets produits lors d'une mise en situation professionnelle. À travers les différents entretiens, j'ai pu constater que plusieurs de ces adolescents ont voulu finaliser leurs projets en rentrant et plusieurs d'entre eux ont trouvé des formations dans les domaines souhaités. Néanmoins, dans certains cas, les adolescents ont dû se rattacher à un autre projet professionnel de par l'impossibilité d'obtenir la formation professionnelle qu'ils désiraient.

*« Mais le second séjour de rupture, ce que j'ai apprécié c'est qu'en sortant du séjour de rupture quand je suis rentré en France, j'étais à deux doigts d'avoir un apprentissage (Senza adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

Dans un premier temps, la réinsertion professionnelle et scolaire permet aux adolescents de se réinsérer progressivement dans le tissu social à partir des différentes expériences participantes à poser les bases du lien social autrefois étioilé. Dans un second temps, l'insertion professionnelle et scolaire permet à l'adolescent de gagner en autonomie et de s'inscrire dans un cadre normé. Le fait d'obtenir ces deux dimensions lui permet de partager des traits communs d'une vie en société. Ce sentiment va permettre aux adolescents de se valoriser et d'effectuer un changement psychique vis-à-vis d'eux passant d'un adolescent stigmatisé par l'institution à laquelle ils sont rattachés à des adolescents insérés socialement. Pour les parents, cette réinsertion professionnelle est très importante, car elle symbolise à elle seule la mise en mouvement de leur adolescent. L'insertion professionnelle ou scolaire chez l'adolescent est synonyme de réussite pour ces parents démunis face aux développements de leurs adolescents.

## 4 Se mettre en mouvement

Ce chapitre rejoint un de mes questionnements de départ qui ne figure pas dans mes hypothèses, car je n'ai pas pu réellement le questionner à travers mes entretiens. L'insuffisance des ressources ne m'a pas permis d'en faire un chapitre à part entière, mais plutôt de m'en servir afin de rebondir sur différents concepts comme la résilience que je décrirai plus en détail. Néanmoins, de par les différentes lectures et un entretien qui aborde réellement ces problématiques, je voulais tout de même développer cette hypothèse qui pose la question « quels impacts pouvaient avoir l'interculturalité auprès des processus identitaires chez ces adolescents participant à des séjours de ruptures en Afrique ». Cette question m'est venue pour la simple raison que je me suis demandé « En quoi des modes culturels différents pouvaient recentrer l'adolescent dans une relation à l'autre différente ? ».

Après avoir lu divers articles et mettant mes propres analyses en comparaison avec ces lectures, j'ai perçu que la distanciation était à l'évidence pertinente pour créer un point de départ dans un processus identitaire chez l'adolescent. Néanmoins, j'ai aussi pu envisager que confronter un adolescent à un milieu culturellement différent n'utilisant pas les mêmes repères sociétaux que ceux acquis par l'adolescent pouvait tout aussi bien être un levier dans le développement de l'adolescent. L'interculturalité agirait comme un moyen d'objectivation pour l'enfant par le biais des modes de vie très différents de ceux que sont habituellement partagés par les adolescents. Tout d'abord, les relations entre les personnes ne correspondent pas à celles dont les adolescents ont habituellement connaissance.

*« Comment étaient les gens ? Respectueux, enfin ils n'ont pas du tout la même vision que nous en fait, au niveau des personnes, nous on réagit beaucoup plus comme des animaux envers les personnes [...] ils ne parlent pas comme nous autres, ils parlent beaucoup plus de manières civilisées en fait [...] Même avec les gens qu'ils ne connaissent pas, ils ont du respect, c'est bizarre. (Debbie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Afrique avec Dad 29)*

De plus, on peut remarquer que ces relations sont plus marquées par les statuts de chacun. En effet, les adolescents redeviennent des enfants le temps de leurs prises en charge sur les lieux d'accueils. À la différence de leur quotidien en France, qui les place dans une posture « hybrides » avec laquelle on ne leur attribue pas de rôle particulier. Comme le mentionnait Bouréïma Konaté lors des séjours de rupture, les cultures des pays Africains possèdent une structure relationnelle très précise concernant la place de chacun dans la société. De ce fait, l'adolescent va devoir redéfinir sa relation à l'autre

pour s'adapter dans le milieu où il se trouve et ainsi retrouver un statut et un rôle qu'il avait perdus depuis un moment : celui d'être un enfant. Cette ré-obtention passe par cette approche interculturelle d'un passage d'une société dite organique à une société mécanique. Dans ce cadre, nous reprenons les termes d'E. Durkheim pour ainsi dire que l'adolescent a grandi dans une société individualisée où les repères et les rites de passage s'amenuisent ou se réinventent. À l'inverse, des sociétés africaines qui offrent une société où la communauté occupe une place très forte munie de repères très précis. C'est-à-dire que dans cette société chacun a un rôle bien défini et que chaque stade de la vie renvoie à un comportement et un statut défini dans la société. Qui plus est, ce type de société tend à complexifier l'identification de l'autorité, car la société d'origine de l'enfant établissait de manière claire l'autorité en investissant le parent comme la figure référente dans ce domaine. Or, dans la culture africaine, c'est toute une communauté qui éduque un enfant. C'est-à-dire que l'autorité n'a pas de visage défini et que l'enfant peut recevoir une leçon de responsabilité ou une sanction de toutes les personnes résidant dans le village où demeure l'enfant « *Une seule femme pour enfanter et la communauté entière pour éduquer*<sup>54</sup> ». L'apport de ce contexte social et culturel est important, car il vient questionner le propre fonctionnement de l'adolescent dans son propre environnement d'origine par la suite. Néanmoins, il faut apporter un certain bémol, car dans certains cas la division sociale des rôles peut être un frein pour s'intégrer dans la société. Nous prendrons l'exemple des jeunes filles qui parfois ont eu du mal à s'intégrer auprès de groupes féminins de par la place des filles dans ce type de société. En outre, on peut aussi constater la valeur initiatique que va prendre la forme des séjours de rupture par le biais de partir à l'étranger, pouvant être vécu comme un « exil » momentané pour pouvoir se construire par l'expérience. Le voyage devient une manière d'exister par le biais de l'autoformation de l'adolescent prenant la forme d'un voyage vers la quête de soi. De cette mise en mouvement va découler divers rites de passage organisés durant le voyage géré par la communauté sur place et par l'éducateur. Les différentes étapes que va vivre l'adolescent vont lui donner des clés de réflexion pour se voir autrement. Ces réflexions vont naître dans les processus d'aller et retour, mais aussi de l'échange avec les autres et aussi par le don/ contre don (Marcel Mauss) qu'il opère durant son séjour. Quand on parle de don/ contre don dans cette situation, elle désigne une action réalisée par l'adolescent dans le cadre d'un chantier humanitaire par exemple. Dans ce cas de figure, l'adolescent est missionné, mais en aucun cas il n'attend un retour. Or, dans ces sociétés où parfois la misère est fortement présente son action risque fort d'avoir de fortes répercussions dans la vie des acteurs en présence. De ce fait, le jeune obtiendrait ce qu'on pourrait appeler un

<sup>54</sup> Bouréima Konaté, DE LA PARTICIPATION DES CER À LA « MATURATION » ET AU DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF DES JEUNES EN DIFFICULTÉ Contribution à une évaluation de la « délocalisation éducative » ERES, Empan 2005/3 - n° 59 pages 130 à 137 :

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique,

contre don prenant la forme d'une certaine reconnaissance sociale de la communauté. Le don/ contre don prend tout son sens dans le rapport interculturel, car dans les sociétés occidentales, il serait plus difficile d'avoir des effets visibles ou encore de pouvoir mesurer l'ampleur de l'action. Par le biais de l'interculturalité, on peut observer la mise en mouvement de l'adolescent qui tend à réadapter son comportement par le biais d'une expérience culturelle.

Cette mise en mouvement peut aussi être observée et être articulée avec le concept de résilience nommé par B. Cyrulnik. Le concept de résilience est utilisé ici pour parler du passage de l'adolescent ayant vécu différents traumatismes dans son enfance à un adolescent qui a su se reconstruire à partir de ces différents traumatismes. En effet, comme l'écrit B. Cyrulnik <sup>55</sup>la résilience est « *la capacité à se développer quand même, dans des environnements qui auraient dû être délabrant* ». Parallèlement, on peut ajouter que cette notion n'est pas un facteur « *d'invincibilité ou d'insensibilité* », <sup>56</sup>mais au contraire la possibilité d'une adaptation à une situation traumatisante. La résilience se scinderait en deux phases : la première serait une phase où le sujet est confronté au traumatisme. Durant cette période, le sujet va « *développer un processus de résistance à la désorganisation psychique* ». Dans cette phase, l'individu va développer différents mécanismes de défense tels que le « *déni, la répression des affects, le passage à l'acte, le comportement passif, agressif, imaginaire...* » afin de parer à « *l'effraction psychique* ». Comme on peut le remarquer, les passages à l'acte, et les comportements passifs agressifs sont présents chez les adolescents rencontrés. La seconde phase correspond au moment où le sujet intègre la situation traumatisante et rentre dans un processus de « *réparation* » afin de se reconstruire en dépassant les différentes blessures qu'il a endurées. L'acte qui finalise la résilience est le moment où le sujet est amené à abandonner ces mécanismes de défense pour en adopter de nouveau plus « *mature* » tel que « *l'humour, l'intellectualisation, l'altruisme, créativité...* ». À partir de ma recherche, j'articule cette notion avec ce que j'ai pu constater dans les récits de vie afin de questionner l'objectif principal des séjours de rupture. En effet, les séjours de ruptures se fixe comme objectif de mettre l'adolescent en situation de réflexion et de l'amener à faire émerger un soi construit entre l'adolescent et autrui. Il faut que l'adolescent qui sort des séjours de ruptures possède les clés pour dépasser les différentes problématiques dont il est affecté. Ces objectifs peuvent paraître utopiques de par différents facteurs que l'on ne peut pas contrôler pendant une prise en charge telle que : le retour dans sa famille, la réinsertion dans le même milieu social, différents éléments qui peuvent remettre en cause l'avancée de l'adolescent dans son développement identitaire. Le concept de résilience

---

<sup>55</sup> M. Born, *Pour qu'ils s'en sortent*, éd. De Boeck, 2011.

<sup>56</sup> Marie, Anaut, *La résilience, surmonter les traumatismes*, 2<sup>e</sup> édition, éd. Armand colin, 2008.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

me permet de montrer les possibilités dont peuvent faire preuve les adolescents, mais aussi d'analyser les différents comportements qui peuvent faire preuve de résilience. J'ai bien conscience que dans les séjours de ruptures, on ne peut pas parler de résilience au sens strict du terme avec le recul que peuvent avoir les adolescents sur leur expérience de vie. Effectivement, pour pouvoir faire preuve d'une observation montrant qu'il y a eu résilience dans certains cas, il faudrait avoir fait des sujets test avant les départs en séjours et post-séjour de rupture. L'objectif de ce chapitre est de démontrer que certains adolescents après leurs expériences abandonnent leur comportement de délinquant ou déviant pour adopter des comportements pro-sociaux. À travers plusieurs récits de vie, j'ai pu faire le constat que plusieurs adolescents avaient l'envie et la volonté après leurs séjours de ruptures de changer de vie et d'aller de l'avant. Certains m'ont fait part de leur volonté d'avoir une vie basée sur des comportements socialement adaptés à la vie en collectivité, mais aussi à la volonté de s'ancrer dans un projet d'avenir concernant leur profession ou encore leur scolarité.

*« Déjà, ça change ton comportement, pareil par rapport au boulot et tout. Car je sais qu'avant je ne voulais pas chercher du boulot, du taff n'y rien. Même pour l'été, mais depuis que je suis parti en Espagne j'ai trouvé un travail pour cet été. (Cynthia, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

À l'image de ces différents constats, on pourrait avancer l'idée qu'effectivement les expériences mises en place pour obtenir un résultat de résilience ont un effet plutôt convaincant. Cependant, il faut nuancer ces propos, car effectivement ces discours sont tenus par les différents adolescents entretenus. Malgré tout, quand on s'intéresse plus précisément aux parcours de vies de ces adolescents, plusieurs d'entre eux en rentrant de leur séjour ont renoué avec leurs anciens comportements durant un laps de temps plus ou moins court chez certains.

*« J'ai voulu recommencer à Pau, mais ça ne passait pas parce que...au CFA, moi je commençais à me refaire des mauvaises fréquentations... (David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

La mise en mouvement des adolescents après leurs séjours de rupture n'est pas automatique pour tous les adolescents. De ce constat, beaucoup de parents nous ont parlé de l'effet de la mise en place d'un accompagnement pour le retour et le suivi de cette prise en charge. En effet, certains parents avanceraient l'idée que les retours sont mal préparés.

*« Il m'appelait, mais au niveau organisation pendant le séjour, bon c'était, on savait que c'était assez strict tout ça, mais c'est vrai qu'à ce niveau c'était très bien, c'est l'après, le moment du retour du séjour ou on n'a eu aucune aide, on*

*s'est retrouvé... (Mme C. mère d'une adolescente ayant participé à un séjour de rupture en Afrique avec le DAD 29) »*

C'est pourquoi certains parents ont fait part de leur grande inquiétude concernant le retour de leurs adolescents et comment il allait se dérouler. En effet, le lieu d'accueil de retour n'était pas toujours clair ou encore le projet d'avenir de l'adolescent n'était pas organisé. Cette situation pouvait avoir un impact fort dans l'aboutissement du développement des processus identitaires générés durant le séjour de rupture. À l'évidence, dans certains cas l'adolescent ne pouvait intégrer de cursus scolaire tout de suite puisque la date de leur retour ne correspondait pas au cycle scolaire. De même, dans certains cas, le retour ne serait pas préparé et serait synonyme d'un retour à la case départ. Cette idée des retours mal préparés est aussi partagée par certains adolescents qui pointent un défaut dans les dispositifs. Pourtant, à partir des différents discours parents et adolescents, le retour serait un réel levier dans la mise en mouvement de l'adolescent. Le retour serait perçu symboliquement comme une application concrète des développements opérés durant les séjours de rupture. Ainsi, il paraît important d'ancrer le séjour de rupture dans une continuité afin de pérenniser les avancées de l'adolescent. À l'inverse sans ce processus l'adolescent ne dépassera pas la première phase de la résilience et ne pourra pas engager la seconde phase constituante à se recréer à partir des traumatismes. Avec les différents récits de vie, j'ai observé que certains adolescents ont renoué parfois après leur séjour de rupture avec des comportements déviants avant d'adopter des comportements normés. Afin, d'expliquer ces différents retours à des comportements déviants chez certains adolescents, on peut avancer que c'est un moment de transition entre la première phase de résilience et la suivante. Comme l'explique Marie Anaut, la première phase de la résilience peut parfois engager sur des comportements « *délinquants ou asociaux ou encore avoir des allures pathologiques* ». Malgré ces comportements il faut les percevoir comme des réponses préalables aux situations traumatiques que les adolescents ont vécues. Ces périodes de troubles peuvent être perçues comme des phases de transition.

Néanmoins, pour plusieurs d'entre eux après avoir renoué avec des comportements déviants ou non semble évoquer leur désir d'adopter un nouveau modèle de vie plus normé cette fois-ci. La volonté de construire une vie normée basée sur un projet de vie et un cadre strict en matière de conduite semble être une réelle ambition pour beaucoup d'entre eux. Leur détermination à souhaiter une vie structurée socialement peut être expliquée par la vie cadrée qui leur a été proposée durant leurs séjours. De plus, pour finaliser cette aspiration certains adolescents pensent qu'ils doivent en finir avec leurs groupes de pairs. La rupture avec eux s'expliquerait par le fait qu'ils auraient tendance à les attirer vers des spirales déviantes ou délinquantes. Cette remarque chez ces

adolescents est importante, car elle implique qu'ils sont conscients de l'influence que peuvent avoir sur eux leurs anciens groupes de pair. Beaucoup d'entre eux font part d'une période de tri dans leurs anciennes fréquentations allant d'une simple sélection à une exclusion totale. Le fait de ne pas renouer avec ces groupes de pairs représente une mise en mouvement chez l'adolescent qui perçoit que ses relations peuvent freiner ou entraver son développement personnel. Cette transformation relationnelle renvoie à une métamorphose psychique pouvant être assimilée à une résilience chez l'adolescent. Du moins, une volonté de se reconstruire en excluant les facteurs environnementaux pouvant altérer la volonté de changement personnel chez l'adolescent.

*« J'ai fait le tri de mes potes en fait [...] les personnes à qui je parlais avant, pour moi c'est comme si je ne les avais jamais connus quoi. Je leur parle plus, même la maintenant je leur parle plus. (Cynthia, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) »*

En effet, ce processus de sélection peut être assimilé au concept de « désistance<sup>57</sup> » caractérisé par M. Born. Ce concept de désistance est très proche de celui de la résilience. La désistance comme j'ai pu l'observer lors ma recherche correspond à ces différents moments où l'adolescent sélectionne son entourage pour choisir les nouvelles personnes ressources qui vont influencer sa « nouvelle vie ». M. Born quant à lui dénombre 4 points de la désistance :

- ⇒ Un travail au niveau de l'affiliation au groupe de pairs et du renforcement des conduites pro- sociales par les pairs non délinquants
- ⇒ Des entraînements réactifs aux capacités d'inhiber une réponse dominante en renforçant la capacité de contrôle.
- ⇒ Amener une inversion de la spirale de délinquance.
- ⇒ Susciter une identification au projet et la construction de projection dans le futur

À travers ces 4 points, on peut dénoter plusieurs comportements partagés par les adolescents lors de leur retour de séjour de rupture à l'étranger. Plusieurs d'entre eux pouvaient être caractérisés par l'apport de ces transformations dans leurs vies. L'apport de ces changements profonds permet d'établir une structure « *secure* » qui participe au développement des capacités personnelles des adolescents. Une fois, la première phase de résilience pérennisée, l'adolescent passe progressivement à la seconde phase qui lui accorde « *une remise en perspective de sa vie et une certaine restauration des capacités à refaire des choix responsables socialement acceptables*<sup>58</sup> ».

<sup>57</sup> M. Born, *Pour qu'ils s'en sortent*, De boeck, 2011.

<sup>58</sup> M. Born, *Pour qu'ils s'en sortent*, De Boeck, 2011.

*« [En parlant des effets du séjour de rupture sur sa personne] Ma vraie personne déjà, je me suis retrouvé comme quand j'étais en 6<sup>e</sup> avant que je déconne, ouais je me suis retrouvé quoi... je suis quand même une personne qui aime bien bosser, je suis sérieuse aussi... même ça, ma façon de parler, j'étais arrogante, j'étais agressive... tout à changer... j'ai mon retrouvé mon propre caractère... (Marie, adolescente ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad)*

À partir des différents processus avancés dans ce chapitre tels que la désistance, la résilience et l'interculturalité, on peut constater l'impact de ces processus chez ces adolescents. Il est vrai que certains facteurs peuvent freiner la mise en mouvement des adolescents malgré tout on peut avancer l'idée que le séjour de rupture à l'étranger participe à une mise en mouvement dans certaines conditions. En effet, chez certains adolescents la non-anticipation du lieu de retour et le fait que l'adolescent n'a pas de projet professionnel ou scolaire précis concrétisant son avancement initial peuvent entraver la pérennisation des processus identitaires émergents. Néanmoins, ces différents récits permettent de percevoir les possibilités et les mécanismes qui peuvent amener à la mise en mouvement d'un adolescent malgré les différents traumatismes vécus.

## IV. Conclusion : limites et perspectives

Dans un premier temps, la synthèse de cette recherche et dans un second temps, les points qui ont émergé suite à cette recherche.

**Le premier constat** élaboré lors de ma recherche, j'avais avancé l'idée que les séjours de rupture à l'étranger avaient des effets sur l'adolescent. Dans l'analyse que j'ai développée, plusieurs points montraient que cette mesure éducative suscitait différents processus. De manière plus globale, il a été question du processus de socialisation et de la façon dont il a pu être mis en place durant cette expérience. Les éléments fournis dans ce mémoire me permettent de constater que les séjours de rupture semblent participer à un renouveau du processus de socialisation par la mise en place d'expériences différentes. À travers ces mises en situation, différents processus émergents chez l'adolescent, comme j'ai pu l'appréhender dans certains cas un processus de singularité tend à émerger. La mise en œuvre de ce processus permet aux adolescents de se mettre progressivement dans un schéma traditionnel de développement. Quand je parle de schéma traditionnel, je ne parle pas d'une « normalité », mais au contraire une succession d'étapes qui amène progressivement l'adolescent vers le chemin de l'âge adulte. En outre, l'adolescent accède progressivement au tissu social qui l'entoure de par cette refonte identitaire, il peut se penser différemment dans l'espace social. Le séjour de rupture intervient auprès d'adolescents qui ont connu une socialisation primaire carencée et de ce fait il offre la possibilité de repenser cette socialisation-là où elle s'est arrêtée. L'expérience de cette mesure permet aux adolescents d'entamer progressivement ces processus et d'en faire émerger différents développements. Je pense que les processus engendrés ne sont pas tous les mêmes, que chaque adolescent est impacté différemment en fonction des histoires qu'ils ont vécues. C'est pourquoi chez certains adolescents cette approche n'aboutit pas ou au contraire amène à des crises encore plus fortes. Dans l'optique de cette finalité, on peut prendre le cas d'un des adolescents qui avait tout cassé en rentrant chez lui et qui par la suite a fini en prison. Dans cette situation on peut se questionner sur « *les séjours de rupture sont-ils adaptés à tout type d'adolescent ?* ». À l'inverse, comme j'ai pu le constater durant ma recherche, cette expérience peut susciter des bouleversements identitaires chez les adolescents. À travers les séjours de ruptures, certains adolescents se sont « retrouvés » ou ont fait émerger des traits de caractères qui leur sont propres. La construction progressive d'un soi est une démonstration forte des mises en capacité que peuvent susciter les séjours de rupture à l'étranger. Néanmoins, ce développement progressif a besoin de reconnaissance. En effet, la reconnaissance est un élément essentiel, le simple fait que l'adolescent développe un comportement différent,

voire normé, n'est pas une fin en soi, effectivement l'adolescent a besoin d'une reconnaissance sociale. À l'évidence, tout développement humain a besoin de s'ancrer dans le tissu social et que celui-ci nous renvoie une image de soi positive. C'est pourquoi ces adolescents en rupture sociale ont aussi besoin qu'on leur renvoie une image à la fois positive et valorisante afin de contraster l'image stigmatisante qu'ils portent. Ce sentiment va permettre aux adolescents de se sentir valorisés et d'effectuer un changement psychique passant d'un adolescent stigmatisé par l'institution à laquelle ils sont rattachés à des adolescents insérés socialement.

**Le deuxième constat** que je peux avancer dans ces séjours de ruptures est l'émergence d'un « je » chez ces adolescents. Le phénomène intéressant est la remise en question vis-à-vis d'autrui et l'effet que pouvaient avoir leurs groupes de pairs dans leurs vies. En effet, ces adolescents semblent s'être enfermés dans des relations d'interdépendances et surtout semble ne pas pouvoir sans dépêtrer. Ces relations avec leurs groupes de pairs ont un impact considérable, car il freine le développement de chacun et ne permet pas à chaque adolescent de développer ses compétences personnelles. Les groupes de pairs sont une entrave dans l'épanouissement des adolescents et participent aussi l'inscrire dans une spirale déviante voire délinquante. Plusieurs parents m'ont fait part de cette prégnance que pouvaient jouer leurs « copains, copines » dans les différents choix de vie qu'ils pouvaient prendre. Dans cette logique d'interdépendance, l'idée est de voir l'apport des différentes expériences qu'ils ont vécues durant les séjours tels que le nomadisme, les stages, les relations... De ce fait, elles ont permis d'amener l'adolescent à passer d'un « je » collectif à un « je » individuel. Il symbolise le passage de l'adolescent entre une perception de la vie collective à une perception individuelle. En effet, l'adolescent pense par « lui-même », il est devenu autonome vis-à-vis de son entourage. Par le biais de l'individuel, l'adolescent se connecte progressivement dans l'espace social par ces propres choix et établit des relations. Ce « je » individuel permet aux adolescents de pouvoir s'insérer progressivement dans le tissu professionnel ou scolaire. C'est une étape primordiale de mise en mouvement de l'adolescent d'un état de fait à un autre. Pour les parents cette réinsertion professionnelle est très importante, car elle symbolise à elle seule la mise en mouvement de leur adolescent. L'insertion professionnelle ou scolaire chez l'adolescent est synonyme de réussite pour ces parents démunis. Ainsi, je pense que les objectifs ne sont pas les mêmes pour les adolescents que pour les parents. À l'évidence, les parents espèrent récupérer des adolescents ayant un projet professionnel qui va aboutir à un projet d'avenir et être un témoin de son insertion sociale. Alors que, chez certains adolescents, les effets espérés sont d'ordre du bien-être. Il existe sans doute un décalage entre ceux que les parents voudraient obtenir par le biais du séjour de rupture à l'étranger et ceux

que les adolescents voudraient en tirer concrètement. Ce constat renvoie aussi l'idée de la perception que chacun a du séjour de rupture.

**Le troisième constat** qui émerge suite à cette recherche est le rôle d'une tierce personne dans son propre développement identitaire. En effet, dans cette analyse, la relation à autrui est prégnante dans mon développement. Dans les différents entretiens que j'ai pu effectuer, plusieurs adolescents m'ont fait part d'une relation qui a participé à évacuer, objectiver une souffrance, ou encore penser à l'avenir. Ils m'ont permis d'analyser le rôle que pouvait jouer la relation à autrui chez ces adolescents placés. De par les différents constats que j'ai pu faire, le dernier est celui de l'importance d'un « tuteur » permettant aux adolescents de se mettre en mouvement. À travers les différentes lectures que j'ai consultées, j'avancerai que ce tuteur est en fait un « *tuteur de résilience* » comme le nomme M. Born. Le concept de tuteur de résilience consiste à se comporter le plus humainement possible, c'est-à-dire qu'il faut susciter l'attachement dans la relation et se comporter comme un être humain vivant en communauté. Par cette normalité, l'individu établit des relations saines de valorisation de l'autre par le regard qu'il lui porte. Le tuteur de résilience intervient comme un soutien psychologique dans des moments où l'adolescent va renouer avec ces comportements déviants ou délinquants. Comme je l'ai observé, les relations tissées durant le séjour ont permis aux adolescents de développer leur estime de soi. Les relations avec autrui deviennent un espace de rencontre entre un « *je et tu*<sup>59</sup> ». Le tuteur de résilience dispense aux adolescents « *un espace de rencontre humaine* (M. Born) ». C'est pourquoi je pense que les adolescents doivent être mis dans des situations de rencontre vers ce type de personne. En effet, c'est utopique, mais je pense que ce type de rencontre peut se provoquer, comme avec les relations entre accompagnateurs et adolescents. C'est en positionnant un adolescent dans une situation qui va progressivement requérir une confiance en l'autre que la personne va pouvoir jouer un rôle de tuteur de résilience.

**Le quatrième constat**, que ce mémoire a permis d'observer, est l'importance de la continuité. Quand je parle de continuité, je parle du retour de l'adolescent en France, il est important qu'il soit préparé, si l'on ne veut pas que les effets retirés par l'adolescent se perdent, il faut ancrer le projet de vie dans l'avenir. Par exemple, les retours mal préparés peuvent conduire à des situations complexes et mettre en difficulté l'adolescent qui se voit priver des possibilités de concrétiser son cheminement. La continuité « *post séjour* » est tout aussi importante que le séjour de rupture en lui-même, c'est le lien entre l'accompagnement individualisé et le collectif. C'est pourquoi le retour se doit d'être encadré, car le passage entre l'individuel et le collectif n'est pas toujours évident. Ainsi, dans certains cas l'adolescent par mécanisme de défense va renouer avec ses

<sup>59</sup> M. Born, *Pour qu'ils s'en sortent*, De Boeck, 2011.

comportements déviants afin de se sécuriser dans ce milieu « hostile ». Ainsi, le passage d'un milieu individualisé à un milieu collectif peut être vécu comme un choc. Il faut que ce retour soit encadré pour que l'adolescent ne soit pas démuni face aux différents changements qui peuvent venir remettre en question ce sentiment de sécurité qu'il a développé en Espagne. Dans ce cadre, l'adolescent développe des doutes d'autant que le séjour de rupture n'est qu'un levier, il peut être déstabilisé très rapidement.

Ces différents constats m'incitent à me questionner sur « comment faire pour que les séjours de rupture soient mieux articulés avec les différents modes d'action de la Protection judiciaire de la jeunesse et l'ASE ». Ainsi, les séjours de rupture à l'étranger se doivent d'être pensés en amont comme pour le retour, mais aussi en aval, car les séjours de rupture semblent parfois être la dernière roue du carrosse dans l'action sociale. Les professionnels du social semblent utiliser cet outil uniquement dans les cas où l'on ne sait plus quoi faire et on espère que le séjour de rupture à l'étranger puisse résoudre les problèmes. C'est pourquoi je pense qu'il faut redéfinir la place des séjours de rupture à l'étranger dans la palette de dispositifs que possèdent l'ASE et la P.J.J afin d'en faire des outils ressources pour répondre aux besoins spécifiques des adolescents. L'outil du séjour doit être pensé comme tel afin qu'il puisse venir se positionner comme une étape dans le parcours de vie de l'adolescent. De ces constats, je pense qu'il faut penser la coopération institutionnelle afin de pouvoir palier à ces problèmes de retour et de l'avant séjour. La coopération institutionnelle se doit d'être repensée pour que les différents services puissent interagir ensemble dans le but commun de répondre aux besoins des adolescents. Il faudrait utiliser la compétence de chacun pour penser le parcours de l'adolescent comme une succession d'étape pour élaborer des réponses adaptées aux besoins multiples des adolescents. Il est vrai qu'avec ces idées, on pourrait me caractériser d'utopiste, mais je pense que l'articulation et le décloisonnement des acteurs du social est possible si les différentes institutions et les pouvoirs publics agissent ensemble pour rendre possible cette coopération. En effet, la coopération est primordiale, car comme on peut l'observer, les besoins des adolescents nécessitent de mobiliser une diversité d'acteurs pour répondre à leurs différents besoins. À savoir, que chacun a une compétence particulière et représente une étape de la vie chez ces adolescents. À l'évidence, je suis conscient que ce processus de coopération est dans les faits compliqué comme peut nous l'expliquer P. Lecaplain quand il énumère les différents problèmes pouvant traverser une coopération institutionnels :

- ⇒ Des discontinuités temporelles dans les coopérations institutionnelles occasionnant souvent une absence durable d'accompagnement social.

- ⇒ Des coopérations institutionnelles caractérisées par une multiplicité des acteurs professionnels.
- ⇒ Des coopérations institutionnelles favorisant une dilution des aides par l'absence de projet pour le jeune et de continuité dans les choix d'intervention.
- ⇒ L'absence d'institutions majeures pour cause de centration excessive sur l'un des acteurs familiaux (par exemple : la mère, la fratrie ou l'enfant).
- ⇒ L'absence d'interventions institutionnelles dans un « tournant biographique majeur » de la vie du jeune (le début de l'adolescence).
- ⇒ Une incapacité collective à mettre en œuvre des mesures d'aides, « à entrer collectivement » dans le traitement social de la situation.

Malgré ces problèmes, on peut constater que la coopération est importante, car elle permet d'éviter la rupture dans des moments clés. En effet, un dysfonctionnement dans la coopération institutionnelle peut avoir un impact dévastateur dans le parcours d'un adolescent. La coopération institutionnelle renvoie à la notion de continuité, définie par le « fait de durer sans interruption ou presque »<sup>60</sup>. Cette idée d'être un processus qui perdure sans interruption relève de la coopération institutionnelle. Dans les différents récits de vie, mais aussi avec l'aide des divers groupes de réflexion, j'ai perçu la continuité comme essentielle dans le développement des processus identitaires des adolescents. Ces ruptures sont vécues comme des violences par les adolescents et prennent part au morcellement progressif de leur identité. Ainsi, les séjours de rupture se doivent d'être pensés dans un parcours éducatif tout comme l'IGAS le préconise : « *La rupture n'a de sens que si elle s'inscrit dans la continuité d'un « parcours éducatif »* »<sup>61</sup>. Cette continuité articulée autour de projet complémentaire comme les séjours de rupture à l'étranger peuvent participer à élaborer progressivement un renouveau du lien social.

En ce qui concerne les limites de mon mémoire, elles sont diverses et variées compte tenu de la complexité du sujet. En effet, en termes de méthodologie de terrain, j'ai pu avoir l'occasion de rencontrer des adolescents et des parents, et aussi participer à des groupes de réflexion ou des colloques. Malgré tout, je pense qu'une approche institutionnelle plus approfondie m'a manqué, à savoir plusieurs entretiens avec des éducateurs, des juges pour enfants, l'ASE ou la P.J.J. Cette dimension aurait pu m'apporter une vision plus globale sur les décisions consistant à envoyer un adolescent en séjour de rupture à l'étranger et analyser en profondeur la représentation des séjours de rupture à l'étranger dans l'action médico-sociale. La deuxième limite est aussi d'ordre méthodologique : accorder un entretien à un inconnu pour parler de son histoire personnelle peut poser problème et expliquer certains refus. De plus, tous les adolescents

<sup>60</sup> In Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexical.

<sup>61</sup> IGAS, « *Mission sur les séjour de rupture à l'étranger* », Avril 2004.

Thomas Brisson - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 & de l'UBO - 2012-2013

qui ont été sollicités pour participer à cette enquête n'ont pas tous répondu et on peut présumer que plusieurs des cas où la réponse fut négative viennent du fait que leur séjour de rupture n'a pas été une réussite. De ce fait, l'image que je peux avoir des séjours de rupture peut-être biaisé par les adolescents entretenus et ayant eu une bonne expérience. Cet aspect de « sélection naturelle » pointe une importante limite dans mon travail. Néanmoins, j'ai effectué plusieurs entretiens avec des parents qui m'ont présenté des expériences non abouties. Au vu de ces limites, j'ai préféré orienter mon mémoire vers des observations de processus possibles.

**Pour conclure cette recherche**, j'ajouterais que la rupture n'est pas un élément de réussite, mais un outil qui permet dans certains cas de faire lever lors d'une situation complexe nécessitant une mise à distance de son environnement. Enfin, je clôture par une phrase d'un adolescent qui a influencé ma perception des séjours de rupture comme un outil complémentaire dans un parcours de vie :

*« Le séjour de rupture c'est... il te donne toutes les cartes en main, après tu en fais ce que tu veux... tu les jettes ou tu les gardes c'est à toi de voir (David, adolescent ayant participé à un séjour de rupture à l'étranger en Espagne avec Ribinad) ».*

---

## Bibliographie

---

### Ouvrages :

**Anaut Marie**, *La résilience, surmonter les traumatismes*, 2<sup>e</sup> édition, éd. Armand Colin, 2008.

**Born Michel** *Pour qu'ils s'en sortent*, éd. De Boeck, 2011.

**Bynau Claude**, *Accueillir les adolescents en grande difficulté. L'avenir d'une désillusion*, Toulouse, ERES « Trames », 2007, 320 pages. (p27)

**Colliot-Thélène Catherine**, *La sociologie de Max Weber*, Paris, La Découverte « Repères » , 2008, 128 pages.

**Cyruunik Boris**, *Un merveilleux malheur*, éd. Odile Jacob, 2002.

**Darmon Muriel**, *La socialisation*, Armand Colin, 2007

**Dartiguenave Jean Yves, Moreau Christophe et Savina Maïté**, *Identité et participation sociale des jeunes en Europe et en Méditerranée*, L'Harmattan, Coll. Logique social, 2013.

**Dubar Claude**, *La crise des identités, interprétation d'une mutation*, Paris, P.U.F, 2003, p4.

**Paugam Serge**, *Le lien social*, P.U.F. « Que sais-je ? », 2009 (2e éd.), p. 3-6.

**Penaud P., Amghar Y-G, Bourdais J.-F.** (dir.), *Politiques sociales*, Presses de SciencesPo et Dalloz, 2011.

**Van gennep Arnold**, *Les rites de passage : étude systématique ...*, Paris, E. Nourry, rééd. 1981.

**Yves Jeanne**, « *Penser la violence, usages et limites des concepts psychanalytiques* », in *Dépasser la violence des adolescents difficiles*, ERES, 2010, p. 43-60.

### Articles :

**Bouréma Konaté**, « *De la participation des CER à la « maturation » et au développement éducatif des jeunes en difficulté, contribution à une évaluation de la « délocalisation éducative »* », ERES, Empan 2005/3 - n° 59 pages 130 à 137.

**Biljana Zaric-Mongin**, « *François de Singly. Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien* », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 35/1 | 2006, 134-135.

**Conrath Patrick**, « *Langages et corps à l'adolescence* », *Le Journal des psychologues*, 2011/10 n° 293, p. 24-24.

**Deschamps Jean-Pierre**, « *La réforme de l'Ordonnance de 1945, une question de santé publique ?* », Santé Publique 3/2008 (Vol. 20), p. 209-211.

**Desquesnes Gillonne et Proia-Lelouey Nadine**, « *Le sujet « incasable », entre psychopathologie et limite institutionnelle* », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°12 | Automne 2011

**Dugravier Romain et al.**, « *Attachement et liens d'amitié* », Enfances & Psy, 2006/2 no 31, p. 20-28. DOI: 10.3917/ep.031.0020.

**Ispenian Ingrid**, « *La loi du 2 janvier 2002 ou la reconnaissance de droits aux usagers* », Gérontologie et société 4/2005 (n° 115), p. 49-62.

**Le Breton David**, « *Les conduites à risque des jeunes comme résistance* », Empan, 2005/1 no57, p. 87-93. DOI: 10.3917/empa.057.0087

**Le Breton David**, « *Les conduites à risque des jeunes* », in Rémy Puyuelo , Penser les pratiques sociales, ERES « Éducation - Formation », 2001 p. 49-56.

**Lecaplain Patrick**, « *Jeunesse à risques et dysfonctionnements des services de la protection de l'enfance : comment penser les pratiques d'accompagnement de jeunes désignés comme violents ?* », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°7 | Printemps 2009.

**MDPH.fr**, « *Article sur la loi du 2 Janvier 2002* », 12 mai 2011

**Patriarca Guy**, « *Les évolutions de la protection de l'enfance* », Les Cahiers Dynamiques, 2010/4 n° 49, p. 27-35.

**PAUL Maela**, « *L'accompagnement : Entre autonomisation et territorialisation* », RésO-Villes, Ville Vie Vacances, Journée de travail du Vendredi 18 février 2011.

#### Rapports :

**IGAS**, « *Mission sur les séjour de rupture à l'étranger* », Avril 2004.

**ONED, Michèle GUIGUE et al.**, « *Des jeunes de 14 à 16 ans « incasables » ? Itinéraires d'élèves aux marges du collège*, Août 2008.

#### Comptes rendus & Évaluations :

**Archambault Olivier**, *Cadre réglementaire des séjours de rupture*, Média jeunesse.

**Le PECQ et le MEPP**, « *Evaluation des lieux de vie en Essonne* », 2010.

**La direction général de l'action sociale (bureau de l'enfance et de la famille)**, « *Dossier sur la loi de 2007* ».

**OSER**, « *Compte rendu du colloque d'OSER au FIAP* », le 26 avril 2012.

**Entretiens :**

**Châteauneuf-Malclès Anne**, « *Le lien social : entretien avec Serge Paugam* », pour SES-ENS, publié le 6 Juillet 2012.

---

## Liste des annexes

---

### Présentation du projet pédagogique de l'association Ribinad 2011 :

---

### *Structure d'Accueil Non Traditionnel*



# Ribinad

(Bout de chemin )

Agréée le 1<sup>er</sup> juin 2002 / C.R.O.S.S. septembre 2003

1 rue de l'Eglise – 29560 Telgruc sur Mer

: [www.ribinad.com](http://www.ribinad.com)

Tél. : 02.98.27.78.52

## **PROJET PEDAGOGIQUE SIMPLIFIE 2011**

### **Introduction**

L'accompagnement de jeunes en grandes difficultés sociales et familiales dans des structures d'accueil collectif est parfois mis à mal par les phénomènes de groupe et la multiplication des passages à l'acte.

Face à ce constat, la mise à distance et l'individualisation de la prise en charge peuvent représenter une alternative éducative qui permet de mettre un terme au processus de désocialisation et qui favorise une reconstruction sur le plan social et relationnel. En effet, l'éloignement est d'abord synonyme d'un arrêt de l'agir. Il autorise ensuite le jeune, en dehors de ses environnements, à développer une autre image de lui-même, à retrouver une estime de soi et finalement à retisser les liens de socialisations. Par ailleurs, la mise à distance associée à l'accompagnement individuel facilite la réflexion et un travail sur la place du jeune au sein de l'histoire familiale.

La grande majorité des adolescents qui nous sont confiés, dans le cadre de la protection de l'enfance, arrivent avec des parcours institutionnels longs et chaotiques : divers placements, hospitalisations... Mais nous pouvons également agir en primo placement.

### **Historique de la structure**

- De mai 1987 à avril 1991 : F.A. Dièse V.A.Gue expérimente un accueil de jeunes confiés par l'ASE et par décision de justice, dans une ferme équestre à Saint Nic.
- 1993 : Autorisation de F.A. Dièse V.A.Gue par le Conseil Général du Finistère
- De 1993 à 1996, F.A.Di.Br.Eu.So. (Ferme d'Accueil Dièse Bretagne Europe Sociale) expérimente l'accompagnement individualisé de 27 jeunes sur les îles Canaries.
- Novembre 1997 : Autorisation de F.A.Di.Br.Eu.So. par le Conseil Général du Finistère.
- De juin à juillet 1998 déménagement de la structure de Saint Nic à Argol.
- A partir de juillet 2001 : restructuration et recentrage de l'activité sur l'accompagnement à l'étranger.
- Juin 2002 la structure «Breizh Europe Sociale » remplace F.A.Di.Br.Eu.So. et est autorisée pour l'accueil de 23 jeunes âgés de 14 à 21 ans.
- Novembre 2003 : la structure obtient l'avis positif du CROSS
- Août 2006. L'association déménage vers le siège actuel de Telgruc/Mer.
- Novembre 2007 : L'association prend le nom de « *Ribinad* ».

### **Le public accueilli**

Ce sont des garçons et filles âgés de 14 à 21 ans confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance de leur département. Ce sont des adolescent(e)s présentant des troubles du comportement et de la personnalité nécessitant une prise en charge différente de celles proposées par les structures traditionnelles. Ces jeunes arrivent à l'association avec, pour la plupart, peu de limites et une difficulté à accepter la Loi. De plus, la majorité d'entre eux est prise dans une spirale d'échecs : social, familial et scolaire. Ils ne relèvent cependant pas de soins, ni de dépendance alcoolique et/ou toxicomaniaque.

L'autorisation porte sur **une capacité d'accueil de 23 jeunes** dont les origines départementales doivent être à 75% du Finistère et 25% des départements extérieurs, soit respectivement 17 et 6 places.

### **La finalité du projet**

- Aider le jeune à sortir d'un contexte de désocialisation, d'exclusion et/ou de transgressions sociales.
- Lui permettre de restaurer l'estime de soi et de recréer des liens de confiance, notamment avec les adultes.

- Construire une motivation scolaire, une mise en apprentissage, par un accompagnement individuel en immersion à l'étranger puis en France.

## **Les principes de l'accompagnement**

### **- L'accompagnement individuel permanent par un accompagnateur :**

C'est l'originalité principale de notre projet. L'adolescent vit seul avec un accompagnateur-précepteur français (qui est relayé régulièrement) afin de proposer un accompagnement vraiment individuel et de permettre au jeune de se recentrer sur soi.

### **- La déstigmatisation**

La stigmatisation se définit comme un processus social conduisant à la dépréciation d'un individu. Son environnement le « disqualifie et l'empêche d'être pleinement accepté par la société » (Goffman). Il existe un processus social exactement en sens inverse. C'est ce processus social, celui qui conduit à « déplacer vers le haut le jugement que nous avons porté chez quelqu'un » que nous recherchons en accompagnant le jeune en dehors de ses environnements. Le jeune hors de son lieu de vie habituel peut s'autoriser à changer son image. Les "dépaysements" l'amènent à réfléchir, parler, vivre autrement et à se reconstruire différemment. Ils lui permettent de sortir de la stigmatisation des milieux d'appartenance. Il perd l'étiquette "d'enfant placé à l'ASE" en se présentant comme étudiant français à l'étranger.

Nous constatons que le jeune brise, le plus souvent, le processus de stigmatisation du groupe d'appartenance et l'image d'échec social pour se construire une autre image, une nouvelle identité qui lui permet de s'autonomiser.

### **- La triangulation**

C'est une autre originalité du mode d'accompagnement de notre séjour :

Le rôle de l'accompagnateur est de partager le quotidien avec le jeune. S'il est nécessaire de rappeler la limite de façon autoritaire, de poser une sanction ou de répondre à une demande non négociée au préalable, l'adolescent sait que la réponse sera apportée, non pas par l'accompagnateur qui vit avec lui, mais par le responsable de pôle ou par la personne d'astreinte, c'est ce que nous nommons la triangulation.

Ce dispositif institutionnel garantit d'une part que cette parole quelqu'en soit la nature sera prise en compte. Il permet en outre de poser l'acte d'autorité par un responsable extérieur à la relation directe avec le jeune, tout en préservant le lien avec l'adulte accompagnateur. La triangulation représente un temps d'écoute et de négociation et va faire exister l'individualité. L'adolescent trouve ainsi sa place en tant que sujet.

## Les objectifs éducatifs, sociaux, pédagogiques

La durée initiale de l'accueil est de 6 mois. Elle peut être renouvelée une ou plusieurs fois. La conception d'intervention se décline selon :

- 3 axes :** Sport  
Etude  
Socialité
- 3 étapes :** Nomadisme  
Semi-nomadisme  
Resédentarisation

### - Les trois axes de travail :

Les 3 axes sont constants durant toute la durée du semi nomadisme et de la resédentarisation :

① **Le sport** reconstitue les réserves physiques d'un individu en plein développement corporel. C'est aussi une façon originale d'accepter des règles sur un terrain particulier, de travailler le collectif et de prendre du recul par rapport au « virtuel ».

② **Les études** permettent de reprendre confiance en ses possibilités par l'inscription à un cours du CNED d'un niveau très adapté. La situation de réussite qui s'ensuit remotive l'adolescent dans sa trajectoire scolaire jusque-là défailante. L'acceptation d'un rythme et la présence permanente d'un adulte précepteur le remettent en disposition d'apprentissage du savoir.

③ **La socialité** englobe ici dans son acception ce qui est relatif aux attitudes relationnelles. Ces dernières vont évoluer au fil des étapes de la reconstruction identitaire de l'individu, favorisée par un accompagnement individualisé bienveillant. Une ouverture sur un monde socioculturel étranger peut servir de terreau à l'émergence d'un certain savoir-vivre en société.

### - Les 3 étapes successives :

① **Le nomadisme** constitue la phase initiale de rupture durant laquelle le jeune se déplace de façon itinérante, en général sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, avec un accompagnateur jusqu'au moment de rejoindre un de nos pôles. Cette étape

dure en général un mois et peut reprendre à tout moment selon l'évolution du jeune. C'est une phase d'arrêt d'agir, d'apaisement, de réflexion et de rencontre.

⊗ **Le semi nomadisme** se déroule en Andalousie, et dure de 5 mois à 1 an. Elle correspond à une phase d'élaboration d'un projet individualisé prenant en compte les dimensions : études, sport, et vie sociale. L'accompagnement se réalise alors en maison au sein d'un village ou à distance de la cité, dans l'un des pôles. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil est favorisé et des stages en entreprises sont engagés. Afin de prédisposer les jeunes orientés vers une prise en charge en autonomie, une préparation très progressive est possible.

⊗ **La resédentarisation** : Cette phase qui se déroule à Pau est pour certains jeunes venus d'Espagne, un sas nécessaire avant d'envisager un retour en Bretagne, que ce soit en famille ou dans le cadre d'une nouvelle orientation. Elle dure en général un an mais peut être prolongée jusqu'à la fin du CJM, soit 21 ans. La situation « Sud-Ouest » permet à la fois la distanciation et la réinsertion dans le cadre social d'origine. Assimilé à un service de suite renforcé, l'accueil est ouvert à 5 jeunes, scolarisés dans des établissements classiques (Lycée, CFA, MFR...), vivant en autonomie dans des appartements locatifs. Cette étape vérifie les bases d'une reconstruction engagée lors de la phase précédente et permet une réappropriation de certains modèles sociaux antérieurement remis en cause par le jeune.

### **Le travail avec les familles**

Afin de mieux préparer le retour du jeune dans son milieu d'origine, le travail avec la famille est indispensable. Il permet notamment de faire évoluer l'image que les parents ont de leur enfant et de réduire ainsi les risques d'enfermement dans un rôle et de reproduction des comportements précédents lors du retour.

L'objectif de l'association est de créer avec les familles un contexte de confiance et de respect qui permet de développer, autant que faire se peut, des relations fiables et constructives. Alors peut se développer un travail qui :

- Permet une prise en charge du jeune sans se substituer ou entrer en compétition avec les parents.
- Réfléchit à la famille dans sa globalité, aux relations du jeune à sa famille et à la place de celle-ci dans l'histoire et la problématique de ce jeune.

#### Les différents moments de contact entre professionnels et famille :

- Lors du rendez-vous de pré-admission afin de faire connaissance, recueillir les souhaits de chacun, présenter le projet, remettre le livret d'accueil.

- Lors de l'admission, cette rencontre permet de reformuler ensemble les objectifs du séjour et les moyens pour y parvenir.
- Lors du nomadisme : uniquement par téléphone afin de rassurer les parents et de donner des informations directement sur le premier mois d'accompagnement où les contacts téléphoniques entre jeune et famille sont interdits.
- À mi-séjour, c'est-à-dire au bout de 3 mois : un point essentiel sur le déroulement de la prise en charge, les acquis, les fragilités, les attentes, les projets scolaires ou professionnels...
- Au terme du placement pour conclure cet accompagnement et finaliser le projet de retour notamment en termes de lieu d'hébergement et de scolarisation.

Les rencontres intermédiaires pour transmettre des informations aux parents, caler les retours en famille, visite et accompagnement des parents... sont réalisées par le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Tous les droits de visite et d'hébergement se font, en accord avec les dispositions du jugement et/ou l'organisation prévue avec le cadre enfance du département.

## **Les moyens matériels, humains, financiers**

### □ Les locaux

Le siège de l'association, ainsi que les locaux administratifs et pédagogiques sont situés au : 1, rue de l'église à Telgruc sur Mer.

#### Le site de Telgruc sur Mer

Une grande maison au centre du village, louée à un particulier, abrite les bureaux de l'équipe de direction, et regroupe tous les locaux du personnel administratif et de l'équipe de coordination pédagogique.

Au rez-de-chaussée, se trouve un appartement équipé, réservé à l'accueil temporaire d'un jeune et d'un accompagnateur.

#### Les locations

Situées aux abords des petits villages, elles permettent l'accueil d'un jeune et d'un accompagnateur et sont réparties sur 3 pôles :

Le pôle Iznajar : Andalousie, province de Cordoba

Le pôle Casarabonela : Andalousie, province de Malaga

Le pôle Sud France : Dans et aux alentours de la ville de

Pau.

Lors de la première phase de nomadisme, les hébergements s'effectuent en habitats temporaires tels que campings, pensions... De manière ponctuelle, la tente peut également être installée en des lieux de campements classiques.

• **Le personnel**

L'effectif global se décompose comme suit :

<b>Qualification</b>	<b>Effectif E. T. P.</b>
<b>Equipe de direction</b>	
Directeur	1
Responsables de service	2
<b>Total ETP</b>	<b>3</b>
<b>Collège administratif et technique</b>	
Comptabilité	2.54
Secrétariat	2.28
Entretien/logistique	1.35
<b>Total ETP</b>	<b>6.17</b>
<b>Collège pédagogique</b>	
Psychologue	0.7
Coordinatrices	2
Responsables de Pôle	3
Accompagnateurs Formation/logistique	2
Accompagnateurs confirmés	8
Accompagnateurs	22
<b>Total ETP</b>	<b>37.7</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46.87</b>

• **Le prix de journée 2011** est de 248.54 euros

## Conclusion

Le projet se différencie des séjours de rupture habituels par le parcours individualisé, mis en place par l'accompagnement permanent par un précepteur accompagnateur. Il se construit grâce d'une part à l'immersion dans un pays étranger et d'autre part grâce au contenu constructif et adaptable des journées qui régénère l'estime de soi par la mise en valeur de ses propres capacités. Il s'inscrit en complémentarité des autres dispositifs d'accueil de ces jeunes pour lesquels une diversification de nos modalités de réponse est indispensable.

Brisson	Thomas	24 Juin 2013
<b>Master 2</b> <b>Jeunesse : politiques et prises en charge</b>		
<b>« Quand les mots deviennent des maux »</b>		
<b>Promotion 2012-2013</b>		
<p><b>Résumé :</b></p> <p>Ce mémoire s'intéresse aux adolescents difficiles pris en charge par les institutions éducatives, en particulier ceux qui sont pris en charge par des structures organisant des séjours de ruptures à l'étranger. Les séjours de ruptures sont des dispositifs de l'action sociale et médico-sociale pour les adolescents « vulnérables ». Ces dispositifs consistent à établir un projet adapté aux besoins des adolescents autour d'un voyage pédagogique dans un pays étranger afin de susciter chez eux des processus identitaires lui permettant de se réinsérer dans la société. Cette recherche a pour but d'analyser les différents processus de renouveau du lien social chez ces adolescents. L'objectif de ce mémoire est de mettre en lumière les différents processus qui émergent de ces mesures éducatives à travers des entretiens auprès des adolescents ayant bénéficié d'un séjour de rupture à l'étranger et leurs parents.</p>		
<p><b>Mots clés :</b></p> <p>Séjours de rupture, Protection de l'enfance, Identités, Interculturalité, Individualisation, Singularisation, Sociologie, Socialisation, Prise en charge, Adolescents difficiles.</p>		
<p><i>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ainsi que L'IEP de Rennes n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		